

# RAPPORT ESG 2025

## ARTICLE 29

Investir pour l'avenir  
Juin 2026

# SOMMAIRE

|       |   |
|-------|---|
| ÉDITO | 3 |
|-------|---|

|    |                   |   |
|----|-------------------|---|
| 01 | Démarche générale | 4 |
|----|-------------------|---|

|     |                                   |    |
|-----|-----------------------------------|----|
| 1.1 | Groupama AM, investisseur engagé  | 6  |
| 1.2 | Les moments forts de l'année 2025 | 7  |
| 1.3 | L'approche ESG de Groupama AM     | 8  |
| 1.4 | L'offre durable de Groupama AM    | 12 |
| 1.5 | Les engagements de Groupama AM    | 16 |

|    |                 |    |
|----|-----------------|----|
| 02 | Moyens internes | 18 |
|----|-----------------|----|

|     |                                                                     |    |
|-----|---------------------------------------------------------------------|----|
| 2.1 | Des moyens humains au service de l'expertise ESG des collaborateurs | 19 |
| 2.2 | Le plan d'amélioration continue de la qualité de la donnée          | 20 |
| 2.3 | Des synergies avec le Groupe                                        | 22 |
| 2.4 | Notre Fondation                                                     | 23 |

|    |                                                                          |    |
|----|--------------------------------------------------------------------------|----|
| 03 | Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance | 24 |
|----|--------------------------------------------------------------------------|----|

|     |                                                                                           |    |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.1 | L'intégration des critères ESG dans les organes de direction et les instances de pilotage | 25 |
| 3.2 | Politique de rémunération                                                                 | 27 |

|    |                        |    |
|----|------------------------|----|
| 04 | Stratégie d'engagement | 28 |
|----|------------------------|----|

|     |                               |    |
|-----|-------------------------------|----|
| 4.1 | Dialogue avec les entreprises | 29 |
| 4.2 | Bilan d'engagement            | 30 |

|    |                                               |    |
|----|-----------------------------------------------|----|
| 05 | Taxonomie européenne et combustibles fossiles | 32 |
|----|-----------------------------------------------|----|

|     |                       |    |
|-----|-----------------------|----|
| 5.1 | Taxonomie européenne  | 33 |
| 5.2 | Combustibles fossiles | 34 |

|    |                                               |    |
|----|-----------------------------------------------|----|
| 06 | Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris | 36 |
|----|-----------------------------------------------|----|

|     |                                                                                 |    |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6.1 | La stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris                                | 37 |
| 6.2 | Les leviers d'action climatique sur les autres portefeuilles (hors assurantiel) | 39 |
| 6.3 | Plan continu d'amélioration                                                     | 43 |

|    |                                                                                |    |
|----|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| 07 | Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité | 44 |
|----|--------------------------------------------------------------------------------|----|

|     |                                                                                                                   |    |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 7.1 | Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité                                    | 45 |
| 7.2 | Les indicateurs quantitatifs de la biodiversité                                                                   | 46 |
| 7.3 | Prendre en compte et réduire les impacts et les dépendances à la biodiversité dans les décisions d'investissement | 52 |

|    |                                                              |    |
|----|--------------------------------------------------------------|----|
| 08 | Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques | 53 |
|----|--------------------------------------------------------------|----|

|     |                                                   |    |
|-----|---------------------------------------------------|----|
| 8.1 | Une approche ESG fondée sur la double matérialité | 54 |
| 8.2 | Le suivi des risques de durabilité                | 55 |
| 8.3 | Focus sur les risques climatiques                 | 57 |

|    |               |    |
|----|---------------|----|
| 09 | Méthodologies | 67 |
|----|---------------|----|

|     |                                                                                                      |    |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 9.1 | Mesurer les risques climatiques au niveau des émetteurs : impacts climatiques et plans de transition | 68 |
| 9.2 | Mesurer l'impact et la dépendance du portefeuille à la biodiversité                                  | 71 |
| 9.3 | Description de la méthodologie de notation ESG                                                       | 72 |
| 9.4 | Comité des risques de durabilité                                                                     | 74 |
| 9.5 | Indicateurs d'incidences négatives                                                                   | 75 |
| 9.6 | Plan continu d'amélioration : qualité de la donnée ESG                                               | 76 |

|    |         |    |
|----|---------|----|
| 10 | Annexes | 77 |
|----|---------|----|

|    |           |    |
|----|-----------|----|
| 11 | Glossaire | 87 |
|----|-----------|----|





**Mirela Agache Durand**  
Directrice Générale  
Groupama Asset Management

## ÉDITO

### CONTRIBUER ACTIVEMENT À UNE FINANCE UTILE, RESPONSABLE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

En 2025, Groupama Asset Management a continué à renforcer son approche ESG dans un contexte marqué par l'incertitude géopolitique, économique et réglementaire. Dans cet environnement, nous avons poursuivi l'évolution de nos cadres d'analyse, de notre offre durable et de nos dispositifs d'engagement, avec la conviction que la prise en compte des enjeux de durabilité suppose une lecture approfondie des risques ESG, des trajectoires de transition et de la capacité des entreprises à faire évoluer leur modèle.

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2024, nous avons poursuivi l'évaluation des plans de transition des entreprises. Cet axe occupe désormais une place centrale dans notre approche méthodologique ESG. Au-delà des engagements affichés par les entreprises, l'enjeu est d'apprécier la crédibilité des trajectoires, leur cohérence stratégique, les moyens mobilisés et la capacité d'exécution. Cette lecture permet de distinguer les émetteurs les mieux préparés aux transformations à venir et d'orienter les capitaux vers les trajectoires les plus solides.

Cette orientation s'est également traduite par le renforcement de nos travaux de quantification des risques climatiques des portefeuilles. Les analyses menées apportent une lecture plus robuste de l'exposition de nos portefeuilles aux risques physiques et de transition. Elles renforcent notre capacité à objectiver les vulnérabilités, à éclairer les décisions d'investissement et à apprécier plus finement la

capacité d'adaptation des entreprises dans un contexte de transition accélérée.

Cette démarche méthodologique suppose aussi de composer avec un enjeu central : la qualité, la stabilité et la comparabilité des données ESG, qui restent très inégales selon les thématiques et les émetteurs. Couverture partielle, recours à des estimations parfois peu transparentes et variabilité des méthodologies des data providers continuent de limiter la robustesse et la cohérence des analyses.

Sur la biodiversité, notre démarche reste plus qualitative, ce qui reflète l'état encore insuffisamment stabilisé des données disponibles. Cela s'est notamment traduit par la poursuite de nos travaux d'analyse et par notre participation à l'initiative SPRING des PRI.

Cette logique se reflète également dans l'évolution de notre offre durable. Groupama AM a franchi une étape importante avec la labellisation ISR de 21 fonds, représentant 20 milliards d'euros d'encours et couvrant les principales classes d'actifs – monétaire, crédit et actions. Cette gamme labellisée illustre la place structurante des enjeux ESG dans notre gestion.

Ce rapport Article 29 souligne la manière dont nous faisons évoluer, année après année, une approche ESG déjà solidement ancrée dans notre gestion, en faisant de l'analyse ESG un levier concret d'appréciation des risques, des trajectoires de transition et des opportunités d'investissement.



An aerial photograph of a winding river flowing through a dense, green landscape. The river meanders in a series of loops and curves, creating a complex pattern. The surrounding land is covered in thick vegetation, likely mangroves or marshland, with varying shades of green. The lighting suggests a low sun, casting long shadows and highlighting the textures of the plants and the water's surface.

01

# DÉMARCHE GÉNÉRALE



## Chiffres clés au 31 décembre 2025



**107,6 Mds €**

Actifs sous gestion



**dont 53 Mds €**

correspondant aux encours de gestion  
assurantielle du Groupe Groupama



**5,5 Mds € investis**

en obligations durables  
(+80 % depuis 2023)



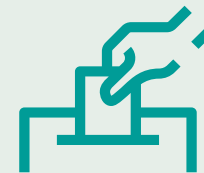
**86 % Fonds**

Article 8 et Article 9 SFDR



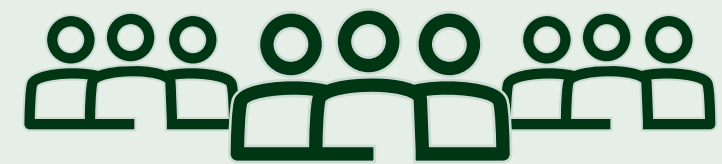
**-65 %**

de l'intensité carbone des portefeuilles  
de gestion assurantielle d'actions cotées  
et d'obligations privées depuis 2021



**100 %**

Taux de vote  
en assemblée générale  
sur le périmètre de la politique de vote



**30 ETP**

travaillant sur l'ESG

# 1.1 Groupama AM, investisseur engagé

## NOTRE RAISON D’ÊTRE : INVESTIR POUR L’AVENIR

Groupama Asset Management (Groupama AM), filiale du Groupe Groupama (le Groupe), est l’un des principaux acteurs français de la gestion d’actifs. Engagée de longue date dans l’investissement durable, Groupama AM affirme sa conviction que **la finance peut contribuer à construire un monde plus responsable, en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie de gestion.**

Grâce à la prise en compte des opportunités et risques de durabilité dans le processus d’investissement, Groupama AM se donne pour mission **de générer une performance durable sur le long terme pour ses clients, grâce aux expertises et savoir-faire de ses collaborateurs.**

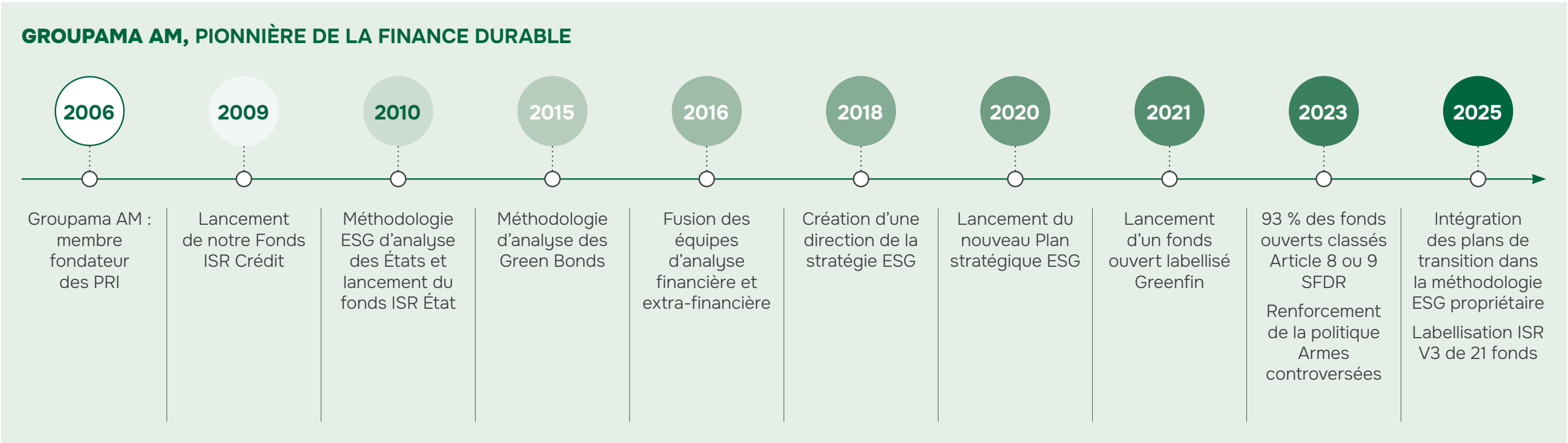
## GROUPAMA AM EST CONVAINCUE QUE LA FINANCE PARTICIPE AUX TRANSITIONS QUI FAÇONNENT LE MONDE DE DEMAIN

Permettre à nos clients de faire ce choix d’avenir et leur proposer un investissement responsable et performant, tel est notre objectif. Cette conviction a aussi guidé le choix d’une approche intégrée de la recherche, combinant analyse financière et ESG.

Groupama AM propose à ses clients une **gestion de conviction active**, dans une perspective d’investissement de moyen/long-terme, adaptée en fonction des spécificités des classes d’actifs considérées.

Cette gestion de conviction nécessite d’être en mesure de détecter les mutations de l’économie.

Depuis le début des années 2000, nous considérons que les transitions numérique, environnementale et démographique jouent un rôle majeur dans la transformation des modèles d’affaires des entreprises par la mise en place de nouvelles stratégies. Elles vont devoir gérer de nouveaux risques émanant de ces transitions et détecter de nouvelles opportunités. La prise en compte de critères ESG permet aux gérants de mieux anticiper les retournements de tendance et d’intégrer ces nouveaux paramètres dans leurs décisions d’investissement.



## 1.2

## Les moments forts de l'année 2025

**L'année 2025 a été marquée par d'importants chantiers méthodologiques structurants :**

- l'intégration des plans de transition au sein du pilier environnemental de la notation des émetteurs, afin de renforcer l'approche prospective et d'accompagner la transition de nos économies ;
- l'adaptation de notre méthodologie ESG à la suite du changement de fournisseur de données ESG, de Moody's vers MSCI, consécutif à l'arrêt de l'activité ESG de Moody's.

Dans ce contexte, l'offre durable s'est concentrée sur la transition du label ISR de la V2 vers la V3, qui implique des exigences renforcées en matière de transparence et de durabilité.

La mise en œuvre opérationnelle du label ISR V3 s'est notamment traduite par la labellisation de 21 fonds, couvrant les principales classes d'actifs (taux, crédit, actions), dont les fonds SMID Quadrige, intégrés à l'offre Groupama AM, à la suite de la fusion de la société INOCAP Gestion au sein de Groupama AM.

**Labellisation de 21 fonds couvrant les principales classes d'actifs (taux, crédit, actions).**

Par ailleurs, la revue des fonds ouverts Article 8 non labellisés et l'actualisation de la définition du DNSH dans l'investissement durable ont été menées afin de refléter au mieux l'évolution des enjeux ESG, sans amoindrir la durabilité de nos fonds. Dans le même temps, les dispositifs d'engagement actionnarial ont été élargis, en cohérence avec les référentiels et standards de Place, le label ISR V3 et les initiatives collectives du secteur. Enfin, notre premier engagement sur la biodiversité a été lancé dans le cadre de l'initiative SPRING des PRI.

Sur le plan réglementaire, l'année a été rythmée par la mise en conformité avec les orientations Fund Naming, la mise à jour de la documentation SFDR et le renforcement de la cartographie des règles ESG applicables aux portefeuilles.

Enfin, des actions de diffusion et de montée en compétence sur les enjeux ESG ont été menées, à travers la mise à jour du guide de la finance durable, la production de podcasts et le déploiement de formations ESG.

## 1.3 L'approche ESG de Groupama AM

Chez Groupama AM, les critères ESG sont pleinement intégrés à l'analyse des émetteurs. L'ADN de l'entreprise repose sur trois principes fondateurs : une recherche globale macro et microéconomique, un modèle d'analyste unique doté d'une double compétence financière et extra-financière, enfin une valeur ajoutée grâce à nos méthodologies propriétaires.

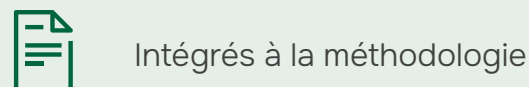
### 1.3.1 | L'ANALYSE ESG

#### LA MÉTHODOLOGIE GROUPAMA AM DE NOTATION ESG

##### 4 piliers

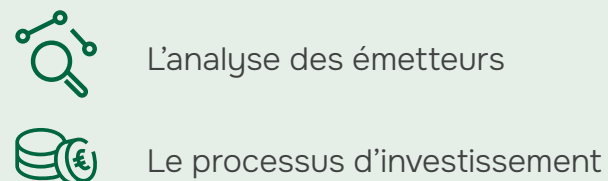


##### Plusieurs dizaines d'indicateurs



#### ANALYSE ESG

##### Intégration des risques et des opportunités ESG dans :



L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse des émetteurs et dans le processus d'investissement repose sur la **méthodologie de notation ESG propriétaire** de Groupama AM.

Elle est construite sur quatre piliers : **l'Environnement, le Social, le Sociétal et la Gouvernance**. Cette méthodologie permet de calculer un score ESG basé sur plusieurs dizaines d'indicateurs ESG.

La pondération du pilier Gouvernance représente 33 % du score ESG global. Une pondération minimale de 25 % est appliquée à chacun des piliers Environnement, Social et Sociétal. La pondération attribuée varie en fonction de plusieurs facteurs :

- **l'importance du critère** et de sa pertinence pour le secteur considéré ;
- son **niveau de matérialité** (i.e. son impact financier et opérationnel) ;
- la **qualité de l'information disponible**.

Les notes ESG obtenues à partir de la méthodologie de notation ESG propriétaire sont le reflet des risques et opportunités ESG des émetteurs. Elles sont un élément structurant du processus d'investissement des portefeuilles car utilisées comme un critère de sélection à différents niveaux.

i) **L'atteinte du seuil d'analyse ESG minimum fixé pour l'ensemble des portefeuilles articles 8 et 9 SFDR** conformément aux seuils minimums requis par les cadres réglementaires français et européens (Doctrine AMF, Fund Naming) pour les portefeuilles ouverts et aux souhaits des clients pour les portefeuilles dédiés.

(ii) **L'atteinte de l'objectif de performance ESG fixé sur les portefeuilles articles 8 et 9 SFDR**.

Cet objectif peut être calculé sur la note ESG des émetteurs par rapport à un univers d'investissement donné et consiste soit à :

- **améliorer la note ESG du portefeuille**. Le portefeuille vise une note ESG supérieure à celle de son indicateur de référence ou à son univers d'investissement ESG. Pour ce faire, il est investi de manière privilégiée sur les émetteurs qui bénéficient des meilleurs scores ESG ;
- **exclure les émetteurs les moins bien notés**. Le portefeuille exclut les émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG de son univers d'investissement ESG ou de son indicateur de référence (20 %). Il est investi uniquement sur les émetteurs qui bénéficient des meilleurs scores ESG (80 %).





### 1.3.2 | POLITIQUES ESG ET ENGAGEMENT

Les politiques ESG de Groupama AM sont suivies et validées dans le cadre du Comité des risques de durabilité, présidé par le Directeur des Risques.

L'analyse ESG menée par Groupama AM comprend les éléments suivants :



#### POLITIQUE ÉNERGIES FOSSILES

(Charbon et Énergies Fossiles Non Conventionnelles – EFNC)



#### LISTE DES GRANDS RISQUES ESG



#### POLITIQUE ARMES CONTROVERSÉES



#### SOCIÉTÉS INCOMPATIBLES AVEC LA POLITIQUE ESG



#### ANALYSE ESG SYSTÉMATIQUE



#### POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

### 1.3.3 | LES PILIERS DE LA STRATÉGIE CAPITAL NATUREL

**Les stratégies climatiques et de préservation de la biodiversité sont intrinsèquement liées**, car la biodiversité joue un rôle crucial dans la régulation du climat et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. Chez Groupama AM, ces deux stratégies sont intégrées dans une **approche globale, nommée stratégie Capital naturel**, reconnaissant ainsi

l'importance vitale de la biodiversité dans la gestion des risques environnementaux et la promotion de la durabilité.

La stratégie s'articule autour de **trois leviers d'actions** qui visent à atténuer les impacts et les risques environnementaux liés aux décisions d'investissement.

Groupama AM cherche à investir dans des émetteurs qui proposent des solutions aux problématiques environnementales et qui contribuent positivement à la réduction des pressions exercées sur l'environnement.

Ces trois leviers sont détaillés ci-dessous.

#### PILIER 1

##### MESURER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Connaître les impacts environnementaux pour les intégrer dans les décisions d'investissement permet un investissement plus responsable, aligné avec les objectifs de préservation de la biodiversité et capable de générer des rendements durables.

Groupama AM observe une tendance positive sur la performance de ses indicateurs environnementaux, qui se manifeste par une tendance baissière sur des indicateurs tels que l'intensité carbone ou le score de risque physique, ainsi qu'une forte amélioration du taux de couverture des données. Cela témoigne des efforts entrepris par Groupama AM pour améliorer la disponibilité et la couverture des données.

#### PILIER 2

##### RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Réduire les impacts environnementaux des investissements garantit la durabilité des entreprises et des portefeuilles, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités économiques tout en contribuant à atteindre les objectifs environnementaux de Groupama AM :

- le modèle de notation propriétaire intègre les enjeux climat et biodiversité ;
- l'ensemble des politiques ESG de Groupama AM cherche à limiter les impacts sur le réchauffement climatique et réduire les pressions sur la biodiversité.

#### PILIER 3

##### FINANCER LES ENTREPRISES LES MIEUX POSITIONNÉES FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Financer ces entreprises s'inscrit dans une stratégie d'investissement axée sur la croissance à long terme, car elles sont positionnées pour répondre efficacement aux enjeux de la transition environnementale.

Ainsi Groupama AM :

- identifie les entreprises qui représentent des opportunités d'investissement, à travers le pilier prospectif « évolution du business model » dans l'analyse environnementale de la méthodologie de notation ;
- identifie les entreprises les mieux positionnées face à la transition énergétique via les catégories Capital naturel ;
- investit dans des obligations vertes.



## 1.3.4 | OÙ TROUVER PLUS D'INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES ESG DE GROUPAMA AM ?

Cliquez pour télécharger notre documentation et avoir des informations complémentaires.



### TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA DOCUMENTATION ESG

| NATURE | FRÉQUENCE             |
|--------|-----------------------|
|        | Annuelle              |
|        | Annuelle              |
|        | À chaque modification |
|        | À chaque modification |
|        | Annuelle              |
|        | Annuelle              |
|        | À chaque modification |

### FONDS ARTICLES 8 ET 9 SFDR

| NATURE                                                             | FRÉQUENCE             |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Reporting                                                          | Mensuelle             |
| Inventaire                                                         | Annuelle              |
| Rapport d'engagement                                               | Annuelle              |
| Rapport LEC Art. 29                                                | Annuelle              |
| Document de transparence ESG (Art. 10 du règlement SFDR)           | Annuelle              |
| Annexe SFDR précontractuelle (Annexes II et III du règlement SFDR) | À chaque modification |
| Annexe SFDR périodique (Annexes IV et V du règlement SFDR)         | Annuelle              |

Pour les fonds ouverts, l'ensemble des documents est publié sur le [site Internet](#) de Groupama AM. Pour les fonds dédiés et les mandats, les documents règlementaires sont mis à disposition des clients.

### COMMUNICATION

| NATURE | FRÉQUENCE   |
|--------|-------------|
|        | Bisannuelle |
|        | Périodique  |

1.4

L'offre durable de Groupama AM

Le développement d'une offre durable et innovante est un enjeu stratégique piloté par le Comité Stratégie ESG. Dans la continuité des travaux menés en 2024, Groupama AM s'est concentrée, en 2025, sur la poursuite de la transformation de l'offre, notamment au travers du passage de la V2 à la V3 pour les fonds labellisés (cf. section 1.4.4 [page 15](#)).

1.4.1

CLASSIFICATION SFDR  
DES FONDS GROUPAMA AM

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Reporting » (SFDR) vise à améliorer la transparence des produits financiers sur les sujets de durabilité et la prise en compte des incidences environnementales et sociales des investissements réalisés par les fonds.

Ce règlement demande aux sociétés de gestion de préciser la classification de leurs fonds en fonction de leur niveau de durabilité :

- **Article 6** : le produit n'a pas d'objectif de durabilité ;
- **Article 8** : le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques ;
- **Article 9** : le produit a un objectif d'investissement durable.

Groupama AM a défini un **cadre de règles et caractéristiques** à respecter par les fonds ouverts pour être classés Article 8 et Article 9 selon le règlement SFDR.

Ce cadre, détaillé ci-contre, s'appuie notamment sur la position-recommandation DOC 2020-03 de l'AMF.

| ARTICLE 8                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                               | ARTICLE 9<br>APPROCHE THÉMATIQUE                                                                                                                                                                                                                    | ARTICLE 9<br>IMPACT                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PERFORMANCE ESG                                                           | <b>Promotion des caractéristiques environnementales et sociales</b><br>Objectifs mesurables de prise en compte des caractéristiques ESG                                                                                                                       | <b>Objectif d'investissement durable</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution aux ODD sélectionnés en lien avec la thématique d'investissement</li><li>• Objectifs mesurables de prise en compte des caractéristiques ESG</li></ul> | <b>Objectif d'investissement durable</b><br>Objectif de transformation de la Société mesurable en lien avec les ODD                                                    |
| COUVERTURE                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• 90 % minimum pour les classes d'actifs larges</li><li>• 75 % minimum pour les classes d'actifs Small Cap et High Yield</li></ul>                                                                                      | 90 % à 100 %                                                                                                                                                                                                                                        | 90 % à 100 %                                                                                                                                                           |
| DNSH<br>(Do No Significant Harm, à savoir absence de préjudice important) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Politique Énergies Fossiles</li><li>• Politique armes controversées</li><li>• Liste des Grands risques ESG</li><li>• Prise en compte des PAI (Principal Adverse Impact ou Principales Incidences Négatives)</li></ul> |                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Exclusions normatives</li><li>• Suivi des controverses</li><li>• Due-diligence ESG</li><li>• Prise en compte des PAI</li></ul> |
| GOUVERNANCE                                                               | Méthodologie d'analyse et de notation ESG interne : Pilier Gouvernance                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                        |
| INDICATEURS DE DURABILITÉ                                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Note ESG</li><li>• Part d'Investissement durable (pour les fonds avec un objectif de seuil minimum)</li><li>• Indicateurs ESG (pour les fonds labellisés ISR)</li></ul>                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Note ESG</li><li>• Part d'Investissement durable</li><li>• Indicateurs ESG (pour les fonds labellisés ISR)</li></ul>                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Indicateurs apportant la preuve de l'impact positif sur la Société</li><li>• Part d'Investissement durable</li></ul>           |



### 1.4.2 | ENCOURS DES FONDS OUVERTS, FONDS DÉDIÉS ET MANDATS SELON LES ARTICLES SFDR

| Article 9               |                    | Article 8            |           | Article 6            |           | TOTAL                 |
|-------------------------|--------------------|----------------------|-----------|----------------------|-----------|-----------------------|
| Encours de 305 M€       |                    | Encours de 90 032 M€ |           | Encours de 16 868 M€ |           | Encours de 107 205 M€ |
| soit 0,3 %              |                    | soit 84 %            |           | soit 15,7 %          |           | soit 100 %            |
|                         |                    | ARTICLE 9            | ARTICLE 8 | ARTICLE 6            | TOTAL     |                       |
| OPC Ouverts             | En montant (en M€) | 305,4                | 33 424,0  | 2 992,2              | 36 721,6  |                       |
|                         | En %               | 0,8 %                | 91,0 %    | 8,2 %                | 100,0 %   |                       |
|                         | En nombre de fonds | 9                    | 113       | 21                   | 143       |                       |
| Mandats                 | En montant (en M€) |                      | 45 178,2  | 5 037,7              | 50 215,9  |                       |
|                         | En %               |                      | 90,0 %    | 10,0 %               | 100,0 %   |                       |
| OPC dédiés              | En montant (en M€) |                      | 11 430,1  | 8 837,6              | 20 267,7  |                       |
|                         | En %               |                      | 56,4 %    | 43,6 %               |           |                       |
| Encours total           | En montant (en M€) | 305,4                | 90 032,2  | 16 867,5             | 107 205,1 |                       |
| Part de l'encours total | En %               | 0,3 %                | 84,0 %    | 15,7 %               | 100,0 %   |                       |

Source : Groupama AM.

1.4.3 | LISTE DES FONDS OUVERTS ARTICLES 9, 8 & 6

DÉTAIL DES FONDS OUVERTS PAR CLASSIFICATION SFDR

ARTICLE 9

| LIBELLÉ DU PORTEFEUILLE                  |
|------------------------------------------|
| GROUPAMA FUTURE FOR GENERATIONS BALANCED |
| GROUPAMA HEALTH AND WELLNESS             |
| GROUPAMA FUTURE FOR GENERATIONS MODERATE |
| GROUPAMA FUTURE FOR GENERATIONS DYNAMIC  |
| GROUPAMA FUTURE FOR GENERATIONS EQUITY   |
| GROUPAMA SOCIAL IMPACT DEBT              |
| INOCAP GENERATIONS FUTURES EQUILIBRE     |

ARTICLE 8

| LIBELLÉ DU PORTEFEUILLE                  |
|------------------------------------------|
| GROUPAMA PRUDENCE                        |
| GROUPAMA DYNAMISME                       |
| GROUPAMA CONVICTIONS                     |
| GROUPAMA EURO CREDIT                     |
| GROUPAMA ABSOLUTE RETURN                 |
| GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME              |
| GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE              |
| GROUPAMA EURO HIGH YIELD                 |
| GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY            |
| GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER              |
| GROUPAMA AVENIR EUROPE                   |
| GROUPAMA DYNAMIC BOND                    |
| GROUPAMA GLOBAL BOND                     |
| GROUPAMA AVENIR PME EUROPE               |
| GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION |
| GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER      |
| GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION               |
| GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE              |
| GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS         |
| GROUPAMA CORPORATE HYBRID                |
| GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028          |

| LIBELLÉ DU PORTEFEUILLE                |
|----------------------------------------|
| GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029        |
| GROUPAMA AVENIR EURO                   |
| GROUPAMA EURO CONVERTIBLE              |
| GROUPAMA EURO BOND                     |
| GROUPAMA EQUILIBRE                     |
| RETRAITE DYNAMIQUE                     |
| RETRAITE EQUILIBRE                     |
| RETRAITE PRUDENCE                      |
| GROUPAMA US STOCK                      |
| RETRAITE PERENNITE                     |
| RETRAITE HARMONIE                      |
| RETRAITE PLENITUDE                     |
| GROUPAMA TRESORERIE                    |
| GROUPAMA ENTREPRISES                   |
| GROUPAMA ACTIONS RETRAITE              |
| GROUPAMA ACTIONS EUROPE                |
| GROUPAMA GLOBAL INFLATION LINKED       |
| GROUPAMA OPPORTUNITIES EUROPE          |
| GROUPAMA MONETAIRE                     |
| GROUPAMA EURO GOVIES                   |
| GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER     |
| GROUPAMA OBLIG MONDE                   |
| GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY          |
| GAN EQUILIBRE                          |
| GAN DYNAMISME                          |
| GAN PRUDENCE                           |
| GROUPAMA TIKEHAU DIVERSIFIED DEBT FUND |
| GROUPAMA EURO DIVERSIFIE               |
| GROUPAMA EUROPE STOCK                  |
| GROUPAMA EURO STOCK                    |
| GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY HEDGED  |
| GROUPAMA ULTRA SHORT TERM              |

| LIBELLÉ DU PORTEFEUILLE               |
|---------------------------------------|
| GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE      |
| GROUPAMA HORIZON ACTIONS EMERGENTES   |
| GROUPAMA HORIZON ACTIONS MONDE        |
| GROUPAMA HORIZON OBLIGATIONS MONDE    |
| GROUPAMA HORIZON ACTIONS EUROPE       |
| GROUPAMA DYNAMIC BOND MEDIUM TERM     |
| GROUPAMA AGRO SOLUTION DEBT           |
| GROUPAMA MULTI PRIVATE ASSETS         |
| INOCAP DISRUPTION MONDE               |
| GROUPAMA OBLIGATIONS FLEXIBLES        |
| QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS             |
| QUADRIGE MULTICAPS EUROPE             |
| QUADRIGE RENDEMENT FRANCE MIDCAPS     |
| QUADRIGE EUROPE MIDCAPS               |
| GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT          |
| FINAMA ACTIONS INTERNATIONALES        |
| GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE |
| GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE  |
| GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE |
| GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE |
| GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE |
| TESORUS MONETAIRE                     |
| TESORUS EQUILIBRE                     |
| TESORUS DYNAMIQUE                     |
| TESORUS SOLIDAIRE                     |
| TESORUS PRUDENCE                      |
| GROUPAMA SELECTION PME-ETI            |
| GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION   |
| GROUPAMA EURO ACTIVE EQUITY           |
| GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY        |
| GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY         |
| GROUPAMA ACTIONS FRANCE               |

ARTICLE 6

| LIBELLÉ DU PORTEFEUILLE         |
|---------------------------------|
| GROUPAMA MULTISTRATEGIES        |
| GROUPAMA PRUDENTE               |
| GROUPAMA DINAMICO               |
| GROUPAMA BILANCIATO             |
| GROUPAMA ASIA STOCK             |
| GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLOCATION |
| GROUPAMA EUROSTRATEGIE          |
| GROUPAMA FP FLEXIBLE PIANO      |
| GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLEGRO    |
| GROUPAMA MATURITE 2030          |
| GROUPAMA CREDIT SHORT DURATION  |
| QUADRIGE PATRIMOINE             |
| QUADRIGE WORLD LARGECAPS        |
| MADE IN FRANCE 2024             |
| DIVERSIFONDS                    |
| FINAMA MULTI GESTION ALLOCATION |
| FONCIVAL                        |
| OBLIFONDS                       |
| FINAMA EPARGNE COURT TERME      |
| FCPI QI 2020                    |
| GROUPAMA JAPAN STOCK            |



#### 1.4.4 | UNE GAMME DE FONDS LABELLISÉS ISR

**En 2025, Groupama AM a poursuivi le renforcement de la durabilité de ses portefeuilles, dans la continuité des travaux engagés en 2024 pour répondre aux exigences du label ISR V3.** Cette démarche s'est traduite par la consolidation des méthodologies ESG et des processus opérationnels associés, afin d'en fiabiliser la mise en œuvre et le suivi dans les portefeuilles.

Les travaux menés ont notamment porté sur le suivi des politiques ESG, le contrôle des engagements associés et l'analyse des plans de transition des entreprises. Ils contribuent à renforcer la robustesse, la cohérence et la traçabilité des dispositifs ESG déployés dans la gestion des portefeuilles.

Les fonds ISR ont fait l'objet de nombreux travaux des équipes depuis 2024, afin d'intégrer les évolutions du référentiel et de maintenir une offre conforme aux exigences du label. La nouvelle version, dite « V3 », en vigueur depuis janvier 2025 pour les

fonds anciennement labellisés, constitue un gage renforcé de transparence et de durabilité pour les investissements : elle impose un renforcement des méthodes de sélection (analyse ESG, exclusions, construction de portefeuille) ainsi qu'un suivi accru de la performance ESG des fonds labellisés. Cette performance doit être supérieure, sur au moins deux indicateurs ESG, à l'indice ou à l'univers d'investissement du fonds. Chez Groupama AM, nous avons retenu, pour la majorité de nos fonds labellisés, l'intensité carbone et la mixité des organes de gouvernance comme indicateurs clés, compte tenu de leur pertinence et de la robustesse des données disponibles.

Groupama AM propose ainsi une large gamme de fonds labellisés ISR, couvrant l'ensemble des principales classes d'actifs : monétaire, crédit et actions. Au 31 décembre 2025, cette gamme comptait **21 fonds, pour 21 milliards d'euros d'encours, soit 21 % des encours totaux.**

Chez Groupama AM, nous avons retenu l'intensité carbone et la mixité des organes de gouvernance comme indicateurs clés.



## 1.5

# Les engagements de Groupama AM

## 1.5.1 | LES ENGAGEMENTS DU GROUPE GROUPAMA

En sus des politiques d'exclusion et d'engagement décrites dans ce rapport, nous déployons des actions spécifiques directement liées aux engagements climatiques Net Zéro du Groupe. Ces objectifs climatiques reposent sur deux leviers complémentaires : **la décarbonation des portefeuilles et le financement de la transition énergétique.**

S'agissant de la décarbonation, le Groupe, membre de la **Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)** depuis 2022, s'était initialement engagé à réduire de **50 % entre fin 2021 et fin 2029** l'intensité d'émissions de gaz à effet de serre (tCO<sub>2</sub>eq/million d'euros de chiffre d'affaires) de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises, en ligne avec l'Accord de Paris. Cet objectif a été atteint dès fin 2023. La trajectoire s'est ensuite poursuivie, avec une baisse de **60 % fin 2024** par rapport à 2021. Dans ce contexte, le Groupe a relevé son ambition et fixé en 2025 un nouvel objectif de réduction de **65 % des émissions de scopes 1 et 2 à horizon 2030.**

En parallèle, le Groupe poursuit son effort de **financement de la transition énergétique**, à travers

les investissements verts de son programme d'investissements durables. Un premier programme de 1,2 milliard d'euros sur 2022-2024, principalement alloué aux infrastructures, à l'immobilier et aux obligations vertes, a été atteint dès fin 2023. Cet engagement a d'abord été prolongé par une nouvelle enveloppe de 1,2 milliard d'euros sur 2024-2027. La dynamique s'est confirmée en 2025, avec 1,4 milliard d'euros nets supplémentaires mobilisés.

Dans le cadre du programme stratégique « Ambition 2030 » et des engagements pris au titre de la NZAOA, le Groupe a défini en 2025 **un nouvel objectif d'investissement durable** à échéance 2030 qui s'élève à **1,3 milliard d'euros sur la période 2026-2030.**

Cet objectif, exprimé en net, prend en compte d'importantes échéances sur les actifs existants – notamment près de 1 milliard d'euros de green bonds arrivant à maturité d'ici 2030 – ainsi que des flux négatifs attendus sur l'immobilier. Il implique ainsi un volume d'investissement brut d'environ 3 milliards d'euros sur la période.

Le Groupe poursuit son effort de financement de la transition énergétique, à travers les investissements verts de son programme d'investissements durables.



1.5.2 | LES PARTICIPATIONS AUX TRAVAUX DE PLACE DE GROUPAMA AM

| INITIATIVE                                                                                                                             | DESCRIPTION DE NOTRE IMPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | IMPACT OPÉRATIONNEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>PRI</b>   Principles for Responsible Investment   | Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006 et participe aux travaux des PRI via différentes initiatives notamment sur le Climate 100+.                                                                                                                                                                      | <p>Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que Groupama AM à des travaux de réflexion sur l'implémentation des critères ESG dans leur politique d'investissement et leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives telles que le Climate 100+ ou SPRING.</p> <p>À la suite de notre signature de la déclaration contre la perte en biodiversité (SPRING), nous participons en tant que co-lead à un engagement collaboratif auprès de la société Carrefour. L'objectif est de mobiliser l'entreprise notamment sur sa chaîne d'approvisionnement et ses impacts sur la biodiversité.</p> <p>Les travaux de 2025 ont permis de rencontrer la société et d'évaluer la portée de ses engagements actuels sur les principales matières premières et de réaliser un benchmark des pratiques de ses pairs.</p> |
|  <b>AFG</b><br>Ensemble, s'investir pour demain      | Groupama AM a présidé de 2015 à 2024 la Commission « investissement responsable » et continue d'y participer activement. Groupama AM s'engage sur différentes thématiques telles que les réglementations de la finance durable, les labels, la gouvernance d'entreprise et la participation à des rédactions de guides de Place. | La participation de Groupama AM aux différentes commissions de l'AFG lui permet de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de Place et dans les relations avec les autorités de tutelle, notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|  <b>FIR</b> FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE | Groupama AM est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques ou politiques, acteurs économiques ou parties prenantes.                                                                                                                           | Groupama AM participe à la Commission Dialogue et Engagement et au club SMID – pilier Gouvernance depuis 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

En 2025, Groupama AM a confirmé son engagement sur la biodiversité en prenant la co-direction d'un engagement auprès de Carrefour sur le thème de sa chaîne d'approvisionnement en matières premières agricoles.

02

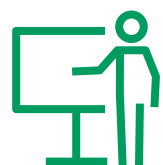
# MOYENS INTERNES





## 2.1

## Des moyens humains au service de l'expertise ESG des collaborateurs



### 492 heures

de formation sur le thème ESG,  
soit 2h par salarié en 2025

Former tous les départements de Groupama AM aux différents sujets ESG est l'une des deux grandes orientations de la stratégie ESG interne. La prise en compte de critères ESG dans les décisions d'investissements dans la majeure partie des encours de Groupama AM et le développement d'une offre durable ne sont possibles que par le renforcement d'une culture ESG commune.

**Développer une culture ESG commune passe par un socle de connaissances partagé,** régulièrement actualisé.

En 2025 le nombre d'heure de formation passe à 492 heures, après avoir culminé à 976 heures en 2024. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs.

Le niveau exceptionnellement élevé atteint en 2024 s'inscrit dans un contexte de fortes évolutions réglementaires européennes et de changement du Label ISR avec la préparation du passage en V3. En 2025, ces principaux chantiers ayant été déployés, les besoins de formation

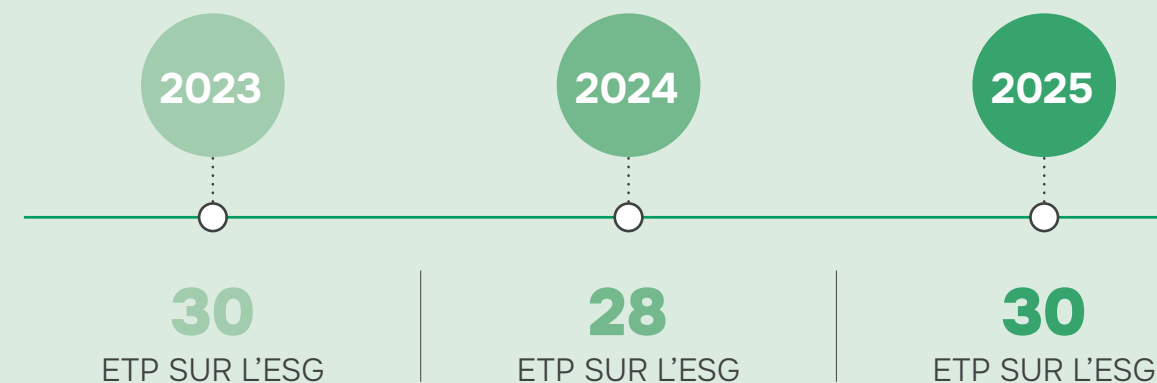
ont été plus ciblés, entraînant une diminution du volume d'heures réalisées.

Cette évolution s'inscrit par ailleurs dans un contexte réglementaire moins dense en 2025, dans l'attente de clarifications et d'évolutions à venir sur certains cadres clés, en particulier SFDR et la Taxonomie européenne.

Enfin, elle traduit également la montée en maturité des équipes internes sur les enjeux ESG. Les efforts de formation ont ainsi été davantage orientés vers les équipes du Groupe Groupama, avec le développement d'un module adapté à leurs besoins, couvrant à la fois les évolutions réglementaires et l'intégration de la durabilité dans les portefeuilles de Groupama AM.

Groupama AM met l'accent sur la formation des nouveaux arrivants, qui sont sensibilisés de façon systématique à la méthodologie ESG propriétaire, les enjeux de la finance durable et leur déclinaison chez Groupama AM. Les alternants et les stagiaires bénéficient également de ce programme de formation.

### ÉVOLUTION DES ETP



### Ces ETP

(Équivalents Temps Plein)  
couvrent les activités liées à :

- l'équipe de Stratégie ESG ;
- l'analyse ESG réalisée par la Recherche ;
- la gestion des fonds ou mandats articles 8 et 9 ;
- le suivi des règles de gestion ESG ;
- la mise en œuvre de projets IT en lien avec l'ESG ;
- l'implémentation de la réglementation SFDR ;
- l'élaboration de réponses aux sollicitations des clients ;
- les formations.



Soit **12 %**  
de l'effectif

## 2.2

# Le plan d'amélioration continue de la qualité de la donnée

## 2.2.1 | DES MOYENS IMPORTANTS DÉDIÉS AU DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE ESG DE GROUPAMA AM

En 2025, Groupama AM a eu recours aux fournisseurs suivants pour appliquer ses méthodologies :



- Indicateurs environnementaux, dont PAI 1, 2 et 3.
- Analyse sociale et environnementale des entreprises.
- Analyse de la gouvernance des sociétés.
- Analyse et suivi des controverses.



- Données Taxonomie et indicateurs PAI environnementaux et sociaux (hors PAI 1, 2 et 3).



- NEC\* (Contribution environnementale nette), empreinte biodiversité.



- Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution des armes controversées.
- Analyse de résolution d'AG et aide à l'application de la politique de vote.



- Analyse de résolution d'AG et aide à l'application de la politique de vote.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la partie **Méthodologies**.

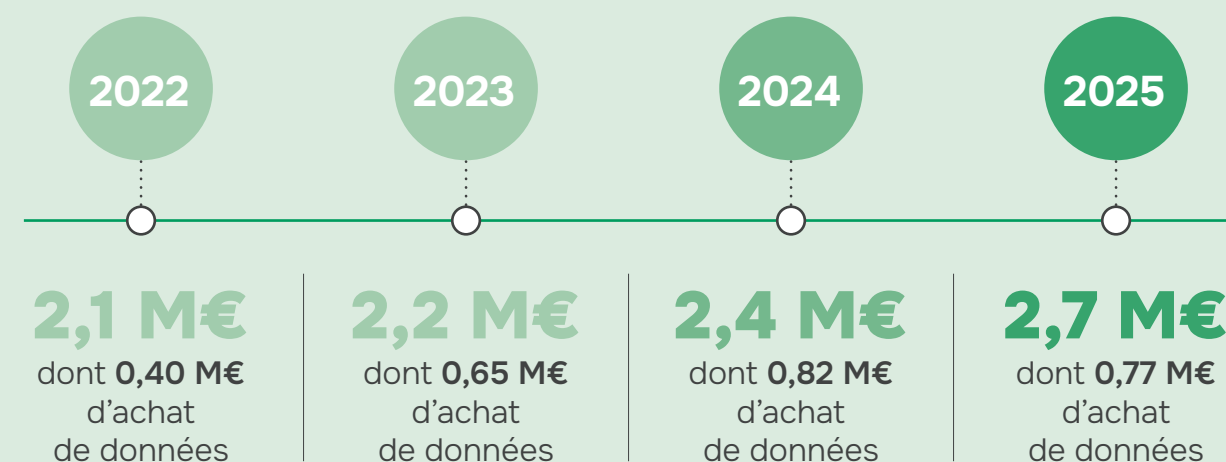
Afin d'assurer la bonne application de ses méthodologies, les outils de Groupama AM ont été développés en collaboration avec les équipes d'administration des référentiels et du système d'information dans le but d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage. Les données ESG sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM.

Ils disposent ainsi de l'outil « **StarQube** » qui offre une vue complète des notations sur les critères E, S et G, ainsi que toutes les données brutes sous-jacentes (indicateurs) constituant une note ESG.

Les données, qu'elles soient brutes ou calculées, sont distribuées de manière homogène vers « **SimCorp Dimension** », l'outil de gestion des portefeuilles et de suivi des risques. Ce processus assure une gestion efficiente et centralisée des données ESG au sein de Groupama AM.

\* NEC : cet indicateur évalue les activités économiques (produits et services) en fonction de leur impact sur l'environnement (climat, biodiversité et ressources) sur l'ensemble de leur cycle de vie. Les entreprises sont notées sur une échelle de -100 % à +100 %, 0 % correspondant à l'empreinte environnementale mondiale moyenne.

### ÉVOLUTION DU BUDGET



### Ce budget prend en compte les coûts suivants :

- les fournisseurs de données ESG ;
- les coûts d'achat de recherche externe ;
- les participations aux initiatives de Place.



Soit **28 %**  
du budget ESG  
(34 % en 2024)





## 2.2.2 | PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DES DONNÉES

Comme l'ensemble des investisseurs, Groupama AM rencontre d'importants **défis dans l'exploitation des données ESG**, principalement en raison de la couverture incomplète des données, de l'opacité des données estimées par certains fournisseurs (hypothèses, modèles et niveaux d'incertitude), de la fraîcheur et la fréquence de mise à jour hétérogènes selon les sources, ainsi que des changements de méthodologie des fournisseurs de données ESG, susceptibles d'entraîner une moindre comparabilité des résultats dans le temps.

Dans la continuité des actions enclenchées depuis de longues années, les équipes de Groupama AM sont fortement investies pour améliorer la qualité des données ESG. **Ce processus s'articule autour de trois actions principales :**

### MISE EN PLACE DE CONTRÔLES SYSTÉMATIQUES DANS LES OUTILS D'ANALYSE

Groupama AM a mis en place des **contrôles automatisés en amont de l'intégration des données dans son outil interne StarQube**. Chaque valeur est examinée pour détecter les anomalies, les variations importantes sont identifiées, et les changements de périmètre sont suivis. Groupama AM vérifie et peut être amenée à corriger ou compléter les données de mauvaise qualité afin de les rendre cohérentes. Les modifications font l'objet d'une piste d'audit. Ces contrôles permettent à Groupama AM de disposer de données plus fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement.

En 2025,  
un changement de fournisseur de données a permis  
de renforcer la robustesse et la cohérence des analyses.

### ANALYSE INTERNE DES ÉMETTEURS

Sur les valeurs couvertes par la Recherche, les analystes vérifient et peuvent être amenés à corriger/renseigner les données brutes des fournisseurs afin d'améliorer leur qualité.

En complément, un processus **d'initiation** (forçage) a été mis en place pour permettre d'attribuer des notes aux valeurs non suivies par les fournisseurs. Chaque émetteur ainsi initié fait l'objet d'une analyse ESG interne, validée ensuite par le Comité de Recherche.

### FOURNISSEURS DE DONNÉES

Groupama AM maintient un dialogue continu avec ses fournisseurs de données ESG afin de signaler les anomalies éventuellement constatées, de lever les points d'incompréhension méthodologique et de renforcer la qualité des données utilisées dans ses dispositifs d'analyse.

Groupama AM a par ailleurs poursuivi la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières dédiées à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. En 2025, le changement de fournisseurs de données en faveur de MSCI, consécutif à l'arrêt des activités de Moody's ESG, a conduit à une adaptation de la méthodologie de notation ESG et a permis de renforcer la robustesse et la cohérence des analyses, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue du dispositif ESG.



## 2.3

## Des synergies avec le Groupe

Le Groupe a défini en 2024 une Scorecard biodiversité à destination de ses instances de gouvernance. Cette démarche vise à structurer le suivi opérationnel et synthétique des principaux enjeux biodiversité au sein des portefeuilles d'investissement assurantiels, tout en assurant une réponse progressive et tangible aux cibles de l'Accord de Kunming-Montréal que le Groupe a choisi de prioriser. Ainsi, un focus est fait sur les **trois thématiques prioritaires identifiées que sont l'eau, la déforestation et la pollution**.

Forte de son expertise sur la biodiversité, bâtie sur l'intégration de critères associés dans notre notation et l'approche sectorielle des analystes, **Groupama AM est pleinement associée et contribue activement à cette démarche**.

Cette collaboration étroite avec le Groupe favorise un enrichissement mutuel et des perspectives croisées, permettant d'approfondir la compréhension sur ces enjeux environnementaux cruciaux.

Ces travaux ont permis de définir des avancées concrètes pour 2025 et d'établir une feuille de route pour les années à venir.

Trois thématiques prioritaires :  
l'eau, la déforestation et la pollution.

### LES AVANCÉES DE 2025 EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

- **Engagement SPRING** : participation en co-lead avec une entreprise sur la thématique déforestation.
- **Sur l'eau** : formation des équipes de recherche et analyse approfondie des secteurs les plus exposés aux dépendances et impacts hydrologiques.
- **Déploiement de la Scorecard** biodiversité par le Groupe et organisation de formations dédiées pour les équipes d'investissement.

### LES OBJECTIFS POUR 2026 ET 2027

- **Engagement SPRING** Carrefour : sur 2026, définition et formalisation d'objectifs d'engagement précis concernant certaines matières premières de la chaîne d'approvisionnement de Carrefour, avec une attention particulière portée à la lutte contre la déforestation.
- En 2027 : **mesure des progrès réalisés** et évaluation de la mise en œuvre, par Carrefour, de la directive EUDR.
- Poursuite de la recherche **d'indicateurs de suivi robustes**, en privilégiant pour les enjeux matériels de biodiversité des portefeuilles plutôt que des métriques globales encore insuffisamment fiables.



## 2.4 Notre Fondation

Groupama AM, via des actions internes ciblées, s'emploie à limiter l'impact environnemental de ses activités (énergies, papier, eau, etc.). En particulier en orientant sa stratégie environnementale vers des initiatives diverses telles que :

- **utiliser du papier certifié PEFC et UE Flower** pour tous les photocopieurs dans l'entreprise ;
- **généraliser l'apport volontaire en matière de tri des déchets** qui vise à sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs, par la mise en place de poubelles collectives de tri ;
- **limiter la production de déchets, la valorisation et le recyclage de ceux-ci.** Groupama AM a conclu deux partenariats permettant d'agir au quotidien. Groupama AM recycle ses cartouches d'impression usagées grâce à l'entreprise Cartouche Utile. Par ailleurs, un accord avec Véolia permet de recycler ses déchets, ou de récupérer des matériels usagés ;
- **promouvoir les moyens de transport doux** avec la mise en place d'une subvention de 200 euros pour l'achat de deux roues électriques, pour inciter ses collaborateurs à se déplacer à moindre coût environnemental ;
- **engager des coursiers utilisant des moyens de locomotions verts.** C'est pourquoi Groupama AM passe par l'entreprise Lungta pour tous ses envois ;
- **favoriser l'achat de fournitures locales, ou nationales** pour diminuer son impact carbone. L'achat de proximité réduit le trajet et de facto les émissions indirectes de CO<sub>2</sub>.

La **Fondation Groupama AM**, créée en 2022, a poursuivi en 2025 le soutien à des associations visant à rendre plus facile l'inclusion des populations fragilisées par les transitions démographiques, numériques et environnementales. La Fondation Groupama AM est abritée par la Fondation de France.

En tant qu'acteur de la gestion financière durable reconnu sur la Place de Paris, Groupama AM juge essentiel que l'atténuation des impacts ESG recherchée lors de ses décisions d'investissement soit également un objectif majeur de ses actions à visée philanthropique, à travers un soutien ciblé à des projets environnementaux et sociaux.

La Fondation Groupama AM soutient financièrement 4 acteurs positionnés sur la thématique environnementale ou sociétale :

### THÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE



Sélectionnée en 2023, la Fondation **Terre de Liens** facilite l'accès des paysans à la terre et promeut le respect de pratiques agricoles respectueuses des sols et de l'environnement.

La mission de la Fondation Groupama AM est de co-financer depuis deux ans un ambitieux programme sur la thématique de l'eau dans le contexte du changement climatique. Le rapport le concernant sera publié en 2026. Le cofinancement du programme Eaux et Changement climatique sort de sa phase théorique et commence à se développer concrètement sur le terrain.

Une convention de partenariat a été signée avec la fédération Nationale de l'agriculture biologique. Des fermes pilotes, réparties sur tout le territoire, commencent à utiliser l'outil de diagnostic de vulnérabilité (suivi pendant 2 ans). En parallèle une centaine de fermes sentinelles sensibilisent l'écosystème (Groupement D'agriculture Bio, SIVAM) sur ces sujets.



Sélectionnée en 2024 et financée depuis 2025, l'association **Planète Mer** cherche à rétablir un équilibre durable entre la vie

marine et les activités humaines. Elle développe des solutions concrètes et reproductibles impliquant citoyens, pêcheurs, populations locales et scientifiques, via des programmes de sciences participatives, de gestion des ressources de pêche et de restauration des écosystèmes marins dans la région de Marseille.

L'association et l'équipe de Communication de Groupama AM ont collaboré via un concours Photo permettant de sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise à la protection de la nature au sein d'écosystèmes fragilisés.

### THÉMATIQUE SOCIALE



Sélectionnée en 2023 et financée depuis 2024, l'association **Osons ici et maintenant** accompagne des jeunes de tous horizons pour qu'ils osent déployer leur potentiel et s'insèrent durablement dans la Société.

Le financement de la Fondation Groupama AM a permis notamment de soutenir depuis 2024 le programme « Katapult » déployé dans la région Bretagne Pays de Loire. Celui-ci vise à l'insertion de jeunes éloignés de l'emploi en territoire rural.

Notre don a également permis d'accompagner 12 jeunes à l'arrêt (sans emploi ni formation) sur 8 mois sur le territoire rural de Bretagne Pays de Loire. Ces jeunes volontaires en service civique ont pu développer leur capacité d'agir en intégrant des ateliers les formant aux sujets de transitions environnementales et sociétales et ont parallèlement pu découvrir des pratiques sportives.



Sélectionnée en 2024 et financée depuis 2025, l'association **EcolHuma** soutient les enseignants et chefs d'établissement pour favoriser la réussite de tous les élèves, notamment ceux issus de milieux défavorisés en luttant contre l'échec scolaire. Elle agit via des dispositifs d'accompagnement, des formations en présentiel ou en ligne, des plateformes numériques et la diffusion des meilleures pratiques pédagogiques.

Notre don a permis le cofinancement du baromètre 2025 consacré à la thématique enseignant/intelligence artificielle (risque dans l'apprentissage, opportunités dans la libération de certaines tâches), et sur celui de l'éducation au développement durable.



An aerial photograph of a volcanic landscape during sunset. In the foreground, a dark, circular crater contains a calm lake. The surrounding slopes are covered in dense, dark vegetation. In the background, several mountain peaks are visible, some with wisps of smoke or steam rising from them. The sky is a mix of orange, pink, and blue, indicating the time is either dawn or dusk. A large white semi-circle on the left side of the image contains the text and a green circle with the number 03.

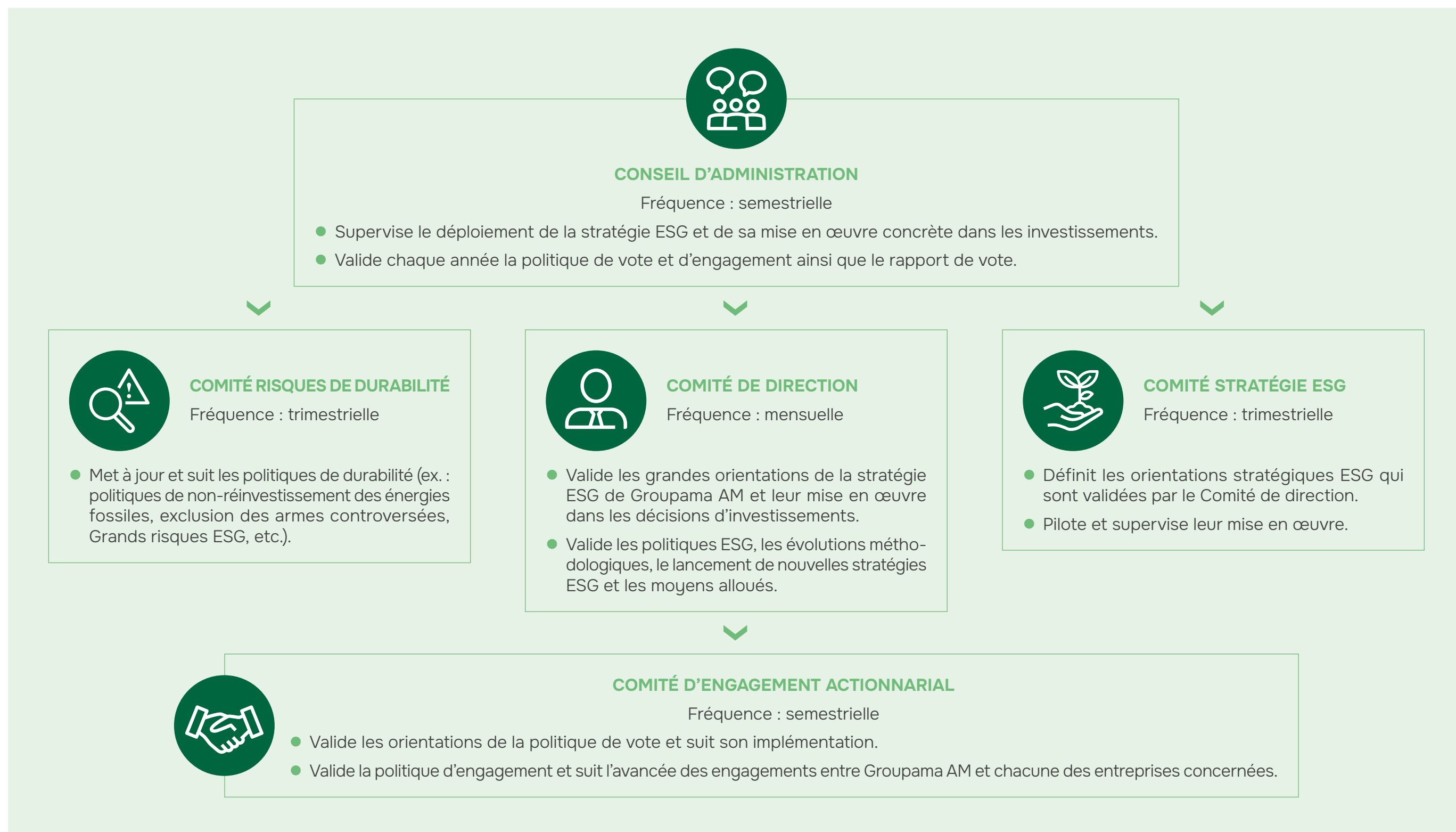
03

# DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTÉ DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE



## 3.1

# L'intégration des critères ESG dans les organes de direction et les instances de pilotage



### 3.1.1 | DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ESG ALIGNÉES ET PILOTÉES AU PLUS HAUT NIVEAU

Pour relever les importants défis d'une gestion responsable, **Groupama AM veille à la prise en compte des critères ESG dans l'ensemble de ses instances de gouvernance.** Pour cela, Groupama AM a poursuivi plusieurs objectifs en intégrant la

dimension ESG dans toutes les directions de l'entreprise, en garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie ESG et en renforçant la culture ESG de l'entreprise.

### 3.1.2 | LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE ESG

**Plusieurs membres du Comité de direction sont particulièrement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ESG,** en particulier, la Directrice Générale qui préside le Comité Stratégie ESG et le Comité d'engagement actionnarial, la Directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, le Directeur des Gestions, responsable de la bonne application des politiques d'investissements ESG, le Directeur

des Risques qui préside le Comité des risques de durabilité, la Directrice Conseil et Contrôles en charge de l'application des évolutions réglementaires y compris celles liées à la finance durable ou encore le Directeur des activités supports qui supervise l'adéquation des moyens et la qualité des données ESG.

### 3.1.3 | DES EXPERTISES ESG AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION

**L'équipe Stratégie ESG et Durabilité est chargée de la déclinaison opérationnelle de la stratégie ESG.** À ce titre, elle assure la coordination opérationnelle des initiatives et des projets définis pour atteindre les objectifs fixés. Placée sous la responsabilité de la Directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, l'équipe Stratégie ESG et Durabilité est composée d'une Responsable et de trois personnes en charge de la Stratégie ESG, de l'Engagement et de la Gouvernance. L'équipe est membre du

Comité d'engagement actionnarial aux côtés du Responsable des Gestions actions et de l'équipe qui s'occupe de l'implémentation de la politique de vote.

L'équipe interne de Recherche est responsable des analyses des émetteurs à destination des gérants de portefeuille, ainsi que de l'enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour y intégrer les risques et les opportunités ESG.



## 3.2

## Politique de rémunération

La **politique de rémunération** promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les règlements et documents constitutifs des portefeuilles gérés. Dès 2011, Groupama AM a mis en place un Comité des rémunérations conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V.

L'entreprise privilégie une approche responsable de la gestion d'actifs, conciliant recherche de performances financières et respect des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement.

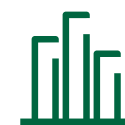
La politique intègre les risques en matière de durabilité qu'elle a identifiés et validés en Comité de direction, lesquels sont encadrés selon les types de gestion et de portefeuille par une exclusion totale, une exclusion sous condition ou une autorisation devant être dûment justifiée et documentée.

Les critères de performance des équipes de Gestion prennent en compte les exigences de respect du cadre de gestion, et notamment ses aspects ESG (respect de la politique Énergies fossiles, des contraintes liées aux Grands risques ESG et pour certains fonds, celles des labels ou des normes Articles 8 et 9 SFDR).

La politique de rémunération doit se conformer à :



LA STRATÉGIE  
ÉCONOMIQUE



LES OBJECTIFS  
DE GESTION



LES VALEURS  
DE GROUPAMA AM



LES INTÉRÊTS  
DE L'ENTREPRISE ET  
DES PORTEFEUILLES  
SOUS GESTION

La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les règlements et documents constitutifs des portefeuilles gérés.



A high-angle, close-up photograph showing several pairs of hands holding small black pots containing various green seedlings. The hands are arranged in a circle, suggesting a collaborative activity like a community garden or a school project. The background is slightly blurred, showing more plants and a wooden border.

04

# STRATÉGIE D'ENGAGEMENT



## 4.1 Dialogue avec les entreprises

Le dialogue avec la direction des entreprises constitue un élément clé du processus de gestion, du suivi des enjeux ESG et de l'approche méthodologique ESG.

L'engagement désigne l'influence exercée par les investisseurs sur les pratiques des entreprises, en mettant à profit leur position d'actionnaire ou d'investisseur. La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote se déclinant sur les thèmes suivants :



RISQUES DE DURABILITÉ



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
ET ENVIRONNEMENTALE



PARTAGE DE LA VALEUR

Notre approche en matière de Risques de durabilité repose sur une analyse approfondie des enjeux ESG. Le dispositif s'articule autour :

- des Grands Risques ESG qui identifient les émetteurs ayant un niveau élevé de controverse ou une gouvernance appréciée négativement;
- de nos politiques Énergies Fossiles et Armes controversées;
- des Catégories Capital naturel qui ont pour objet d'identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques environnementaux.

**Les initiatives d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articulent autour de trois leviers :**

- dialogue régulier avec les entreprises;
- participation à des initiatives collaboratives ou engagement individuel;
- politique de vote exigeante, en place depuis 2001, faisant suite à un dialogue avec les entreprises sur les projets de résolutions soumis aux assemblées générales.

La **Politique d'engagement** de Groupama AM est présentée de manière détaillée sur le site Internet.

## 4.2 Bilan d'engagement

### 4.2.1 | FAITS MARQUANTS 2025

#### INITIATIVE SPRING

En 2023, Groupama AM a signé la déclaration du PRI contre la perte de biodiversité (SPRING), soulignant son soutien à la préservation de l'environnement. Cette initiative est en accord avec les axes de sa stratégie Biodiversité, alignée avec les trois objectifs de l'accord de Kunming Montréal : réduction des impacts climatiques, consommation durable et suivi des impacts des acteurs économiques sur la nature. La mise en œuvre de cette charte est réalisée dans le cadre de la stratégie Capital naturel et de son sous-pilier biodiversité, comme décrit dans la partie **Biodiversité**.

En 2025, Groupama AM est devenu co-lead de l'engagement avec Carrefour. Les travaux collectifs suivants ont été menés au cours de l'année :

- les engagements de Carrefour sur leur chaîne d'approvisionnement ont fait l'objet d'une **étude sur les matières premières** suivantes : soja, huile de palme, cacao et café;
- une **première réunion** a eu lieu avec la société en **septembre 2025**, afin de présenter l'initiative;
- des échanges se sont tenus avec **l'initiative Nature 100+**, qui engage déjà Carrefour sur le bœuf/soja, afin d'analyser sa démarche et de limiter la redondance entre initiatives;
- Global Canopy a organisé pour le groupe de travail une présentation de l'évaluation de Carrefour et de ses pairs selon le cadre **Forest 500**;

- **l'initiative Consumer Goods Forum** mise en avant par Carrefour a fait l'objet d'un travail de recherche et d'analyse afin de comprendre son rôle et ses engagements;
- **un benchmark des meilleures pratiques par matière première a été réalisé en commun** sur les concurrents suivants de Carrefour : Walmart, Metro AG, Auchan, Tesco, Schwarz, Ahold, Casino et Marks & Spencer afin de recenser les objectifs affichés, le périmètre (marques, géographiques, traçabilité, KPI et bonnes pratiques).

**Perspective 2026** : une nouvelle rencontre avec la société a permis d'échanger sur les relations fournisseurs et d'évoquer le bilan de leurs engagements échus en 2025. À la suite de la parution de leur bilan annuel 2025, la définition et la formalisation des premières cibles d'engagement sont prévues.

#### LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

Groupama AM est délégataire de la politique de vote et d'engagement actionnarial du Groupe Groupama, qui est signataire de la NZAOA depuis 2022. Groupama AM a ainsi renforcé son engagement vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs en structurant un plan d'action détaillé déployé à partir du printemps 2023.

- Cela passe par l'identification des émetteurs parmi les plus carbo intensifs des portefeuilles afin de lancer les engagements.
- En 2024, un engagement a été initié sur EDP en lien avec leur stratégie climatique.

- Des rencontres ont eu lieu en 2025 avec plusieurs émetteurs visés, comme ArcelorMittal, Air Liquide, Holcim, Vattenfall, SSE ou EDP. Des demandes ont été formalisées auprès de certaines sociétés afin de les inciter à publier de nouvelles cibles de réduction des émissions lorsqu'elles annonçaient les avoir atteintes en avance. Un autre axe d'engagement consiste à veiller à ce que les plans de transition couvrent l'ensemble des activités des entreprises, et ne se limitent pas à leurs seules opérations européennes.

#### LABEL ISR V3

**L'évaluation des Plans de transition des entreprises**, via le score « Plans de transition » constitue désormais un pilier central de l'analyse environnementale de Groupama AM. Depuis 2025, la méthodologie ESG propriétaire intègre en effet une évaluation quantitative approfondie des plans de transition.

Cet axe représente également un levier clé pour la priorisation et la structuration de l'engagement actionnarial. Ainsi, pour les portefeuilles labellisés ISR, certains émetteurs appartenant à des secteurs à fort impact climatique et présentant un score insuffisant sont susceptibles de faire l'objet d'un engagement ciblé sur les axes d'amélioration identifiés, notamment l'insuffisance des leviers de décarbonation, le manque de CapEX alignés ou des objectifs d'émissions incomplètes.

Un **Bilan détaillé de l'engagement 2025 de Groupama AM** est publié sur le site Internet.







## 4.2.2 | POLITIQUE DE VOTE

Le vote aux assemblées générales des actionnaires fait partie intégrante du processus de gestion. Il constitue un axe fort de la stratégie ESG de Groupama AM, en particulier en matière de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur les sujets de gouvernance.

Des écarts selon les zones géographiques reflètent les différences de thématiques inscrites à l'agenda des assemblées générales. Les Say on Climate portés par le management demeurent une spécificité européenne et leur nombre continue de diminuer cette année. Dans le même temps, aux États-Unis, les résolutions portées par les actionnaires minoritaires recueillent un soutien moindre et comportent désormais près de 25 % de proposition à caractère anti ESG. Enfin, de nouveaux thèmes émergent dans les résolutions d'actionnaires

comme l'encadrement de l'usage de l'intelligence artificielle et, dans une moindre mesure, les enjeux liés à la biodiversité.

Les évolutions de la politique de vote 2025 visent à renforcer l'alignement avec les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise (AFG, AMF), en cohérence avec les évolutions du contexte réglementaire (Loi attractivité en France, révision de la Shareholder Rights Directive), tout en précisant et en élargissant son champ d'application.

La politique de vote maison Groupama AM s'applique désormais hors Europe sur les résolutions relatives à la rémunération aux États-Unis. Cet élargissement du périmètre de la politique de vote se poursuit en 2026, avec une extension aux élections d'administrateurs des assemblées générales américaines.

Publications sur le site de Groupama AM :



- [Politique de vote](#) ;
- [Bilan des votes](#) ;
- [Bilan détaillé sur l'ensemble des AG](#).



A photograph of a mangrove forest with numerous trees and their roots reflected in the water. A white circular graphic is overlaid on the left side of the image, containing the number 05 and the title text.

05

# TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES



5.1

Taxonomie européenne

BIEN COMPRENDRE LA TAXONOMIE

La taxonomie de l'Union européenne, adoptée en 2020, constitue un cadre de classification destiné à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Elle s'articule autour de six objectifs environnementaux :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. prévention et réduction de la pollution ;
4. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
5. transition vers une économie durable ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

MESURER LE NIVEAU D'ÉLIGIBILITÉ  
ET D'ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE

L'éligibilité

Le règlement Taxonomie liste des activités qui sont éligibles, c'est-à-dire qui contribuent de façon substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux sans causer de préjudice significatif à aucun autre objectif.

L'alignement

Sur le périmètre des activités identifiées comme éligibles, les entreprises mesurent l'alignement de leurs activités à partir de critères techniques spécifiques établis par le règlement Taxonomie. Une activité éligible est alignée lorsqu'elle répond

cumulativement à 3 conditions : contribution substantielle, DNSH, respect des garanties sociales minimum.

L'alignement peut être calculé sur la base du chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses opérationnelles (OPEX).

Pour l'année 2025, Groupama AM a évalué la part de ses investissements alignés sur la taxonomie européenne pour les six objectifs environnementaux du règlement Taxonomie.

La proportion des investissements éligibles à la taxonomie européenne atteint 64,1 % sur la base du chiffre d'affaires. La part des investissements alignés demeure plus limitée, à 5,6 % sur la base du chiffre d'affaires et à 13,9 % sur la base des dépenses d'investissement (CapEx).

Ces niveaux traduisent toutefois une amélioration par rapport à l'exercice 2024 : la part des investissements alignés a progressé de 1,1 point sur la base du chiffre d'affaires (4,5 % en 2024), et de 7,2 points sur la base des CapEx (6,7 % en 2024).

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte de mise en œuvre progressive de la taxonomie européenne. Ils reflètent notamment la technicité élevée des critères de contribution substantielle et d'absence de préjudice significatif, ainsi que des contraintes structurelles persistantes, liées à la couverture encore partielle des activités économiques et au champ limité des entreprises actuellement soumises aux exigences de publication.

MESURE DE L'ÉLIGIBILITÉ À LA TAXONOMIE

|                                                                                                                                      |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (%)                                   | 64,1 %           |
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%)                               | 34,1 %           |
| Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%) | 29,5 %           |
| Part dans l'actif total des produits dérivés (%)                                                                                     | -3,1 %           |
| Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?                                        | Valeur de marché |

Source : Groupama AM d'après Clarity AI.

MESURE DE L'ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                             |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Valeur moyenne pondérée de tous les investissements destinés à financer ou associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'indicateur clé de performance (ICP), pour les investissements dans des entreprises : | Sur la base du chiffre d'affaires                                                                                           | 5,56 %    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Sur la base des dépenses d'investissement                                                                                   | 13,85 %   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements dans des entités souveraines               | 90,1 %    |
| Valeur moyenne pondérée de tous les investissements destinés à financer ou associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, pour les investissements dans des entreprises :                                                                                               | Sur la base du chiffre d'affaires                                                                                           | 4 547 M€  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Sur la base des dépenses d'investissement                                                                                   | 6 424 M€  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP, à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (couverture) | 73 541 M€ |

Source : Groupama AM d'après Clarity AI.



## 5.2 Combustibles fossiles

Animée par la conviction que la finance est un levier de transformation pour bâtir le monde de demain, Groupama AM a mis en place dès 2019 une **politique d'exclusion du secteur du charbon, étendue en 2023 aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles (EFNC)**.

La politique de Groupama AM relative aux énergies fossiles s'appuie sur la Global Coal Exit List (GCEL) et la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL), publiées par l'ONG Urgewald. Groupama AM établit des seuils d'exclusions en cohérence avec une sortie progressive du charbon et des EFNC en ligne avec les exigences de l'Accord de Paris. Ces seuils sont abaissés régulièrement pour tendre vers une exposition nulle des portefeuilles. L'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition aux risques

climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition, des portefeuilles gérés en direct.

**La politique Énergies fossiles s'applique à tous les portefeuilles gérés en direct par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction contraire du client.** Sur les mandats assurantiels, Groupama AM met en œuvre une politique de non-réinvestissement suivant les mêmes critères. Elle ne s'applique pas aux fonds de fonds composés de fonds non gérés par Groupama AM et aux fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce. Les entreprises ne respectant pas au moins un des critères définis dans la politique sont exclues de l'univers d'investissement ou ne font pas l'objet de nouveaux investissements.

### 5.2.1 | POLITIQUE CHARBON

Sont considérées comme liées au charbon thermique les activités d'extraction de charbon et de production d'énergie à partir de ce combustible.

| CRITÈRES CHARBON | EN VIGUEUR                                                                                                                  | 2030                                                                                                                                           | 2040                                                                                   |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Seuils relatifs  | Entreprises dont le chiffre d'affaires ou le mix de production d'électricité repose à plus de 20 % sur le charbon           | Exclusion totale des entreprises du secteur exposées au charbon dont le siège social est situé dans un pays de l'Union Européenne et de l'OCDE | Exclusion totale des entreprises du secteur exposées au charbon dans le reste du monde |
| Seuils absolus   | Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes                                            |                                                                                                                                                |                                                                                        |
|                  | Entreprises dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW/an                                              |                                                                                                                                                |                                                                                        |
| Nouveaux projets | Entreprises qui prévoient de nouveaux projets de centrales électriques au charbon, de mines ou d'infrastructures de charbon |                                                                                                                                                |                                                                                        |



## 5.2.2 | POLITIQUE ÉNERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES (EFNC)

La politique de Groupama AM relative aux énergies fossiles concerne les sources d’EFNC suivantes :

- pétrole et gaz extraits par fracturation hydraulique ;
- gaz de houille ;
- sables bitumineux ;
- pétrole extra-lourd ;
- pétrole et gaz offshore ultra-profonds ;
- ressources fossiles pétrolières et gazières dans l’Arctique.

La politique de non-réinvestissement est appliquée aux entreprises dont la production annuelle, pour chaque type d’EFNC, représente plus de **20 % de leur production** totale d’énergie (contre 30 % en 2023).

La politique EFNC s’applique à tous les portefeuilles gérés en direct par Groupama AM, y compris les mandats assurantiels, les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction contraire du client.

| CRITÈRES EFNC               | EN VIGUEUR                                                                                                                |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Part de production annuelle | Entreprise dont la production annuelle pour chaque type d’EFNC représente plus de 20 % de la production totale d’énergie. |

La **Politique Énergies fossiles de Groupama AM** est présentée de manière détaillée sur le site Internet.



## 5.2.3 | MESURER L’EXPOSITION AUX ÉNERGIES FOSSILES

Sur la période 2022–2025, Groupama AM a poursuivi une réduction marquée et continue de son exposition aux énergies fossiles, en cohérence avec les orientations définies dans sa politique Énergies fossiles et les trajectoires de transition associées.

Ainsi, l’exposition au charbon thermique a connu une diminution très significative, passant de 2,9 milliards d’euros en 2022 (3,1 % des encours) à 314 millions d’euros en 2024 (0,3 % des encours), puis à 8 millions d’euros en 2025, soit 0,01 % des encours. Cette évolution traduit une réduction de plus de 99 % en valeur absolue sur la période et reflète l’application renforcée de la politique charbon, notamment à travers l’introduction de seuils d’exclusion plus stricts sur le portefeuille assurantiel du Groupe.

L’exposition au pétrole et au gaz naturel conventionnels s’inscrit également sur une tendance baissière, passant de 1 038 millions d’euros en 2022 (1,1 % des encours) à 658 millions d’euros en 2025 (0,58 % des encours).

Cette évolution correspond à une réduction d’environ 37 % en valeur et à une baisse continue de la part relative dans les encours.

Parallèlement, l’exposition aux Énergies Fossiles Non Conventionnelles a été réduite de manière progressive, passant de 887 millions d’euros en 2022 (0,9 % des encours) à 443 millions d’euros en 2025 (0,39 % des encours), soit une diminution de l’ordre de 50 % sur la période, en ligne avec la mise en œuvre de la politique spécifique de Groupama AM relative aux EFNC.

Dans leur ensemble, ces évolutions témoignent d’une trajectoire de désengagement progressive et maîtrisée des énergies fossiles, visant à réduire l’exposition des portefeuilles aux risques climatiques, qu’il s’agisse de risques physiques ou de risques de transition, tout en s’inscrivant dans les objectifs climatiques portés par le Groupe Groupama, notamment en matière de contribution aux objectifs de l’Accord de Paris.

|                                                 | 2025                         | 2024                        | 2023                          | 2022                          |
|-------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Exposition au charbon                           | 8 M€<br>0,01 % des encours   | 314 M€<br>0,3 % des encours | 430 M€<br>0,4 % des encours   | 2 918 M€<br>3,1 % des encours |
| Exposition au pétrole et gaz naturel            | 658 M€<br>0,58 % des encours | 944 M€<br>0,8 % des encours | 1 029 M€<br>1,0 % des encours | 1 038 M€<br>1,1 % des encours |
| Exposition au pétrole et gaz non conventionnels | 443 M€<br>0,39 % des encours | 503 M€<br>0,4 % des encours | 655 M€<br>0,6 % des encours   | 887 M€<br>0,9 % des encours   |

Source : Groupama AM à partir des données Urgewald (listes GCEL et GOGEL).



06

# STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS





## 6.1 La stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

La stratégie climat de Groupama AM est déclinée sur les différents périmètres d'investissement afin de répondre au mieux aux attentes et objectifs de chacun des clients : d'un côté, le périmètre assurantiel d'investissement du Groupe, et de l'autre, les fonds dédiés, les fonds ouverts, et les mandats d'investissement.

### 6.1.1 | GROUPAMA, ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Dans le cadre de son mandat de gestion pour le compte du Groupe, Groupama AM contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'alignement des portefeuilles d'investissement assurantiels avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette contribution s'appuie sur une gestion de long terme, cohérente avec l'horizon 2030 retenu pour piloter la trajectoire de décarbonation des portefeuilles concernés.

À fin 2025, le périmètre des encours couverts par cette démarche s'élève à 59 milliards d'euros, représentant 52 % des encours sous gestion de Groupama AM.

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et aux recommandations de l'alliance NZAOA, le Groupe s'engage désormais à réduire de 65 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de ses investissements en obligations et actions d'émetteurs privés entre fin 2021 et fin 2030. Cette cible ne concerne que les scopes 1 et 2 sur le périmètre des actions et obligations d'émetteurs privés et exclut les investissements détenus via des UC. Sur ce périmètre l'intensité était de 134 tCO<sub>2</sub>eq/M€ à fin 2021; elle est passée à 48 tCO<sub>2</sub>eq/M€ à fin 2025, coïncidant avec l'ambition de réduction de l'intensité carbone du Groupe.

Liste des **Objectifs détaillés du groupe.**



### 6.1.2 | LES RÉSULTATS ET LES PERSPECTIVES À FIN 2025

Le Groupe avait un objectif initial à 2030 de réduire progressivement l'intensité carbone de ses investissements afin d'atteindre durablement **l'objectif de diminution de 50 % de l'intensité carbone de son portefeuille actions et obligations d'entreprises sur les scopes 1 et 2.**

**Cet objectif a été atteint en 2023.** Pour cela, Groupama AM a accompagné le Groupe dans le pilotage de la décarbonation progressive de son portefeuille d'investissements de long terme.

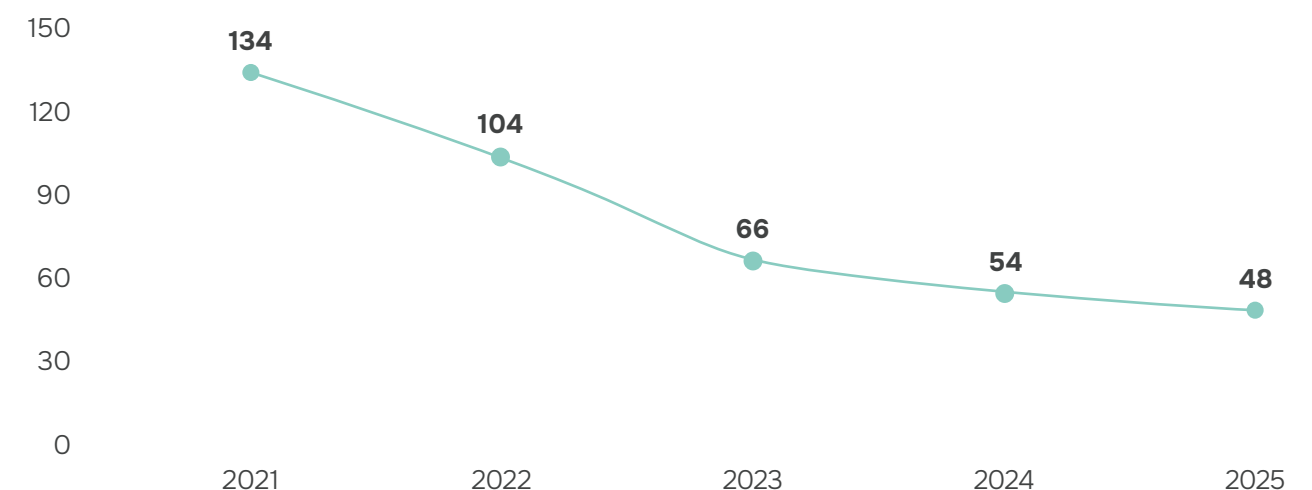
Dans ce contexte, le Groupe a décidé de renforcer

son objectif de réduction de l'intensité carbone avec une cible de -65 % d'ici à 2030.

**En 2025, les émissions du portefeuille de gestion assurantielle ont baissé de 64 % par rapport au niveau de fin 2021. Ceci correspond à fin 2025 à une intensité carbone des scopes 1 et 2 à 48 tCO<sub>2</sub>eq/M€ de CA.**

Il s'agit de l'intensité scopes 1 et 2 calculée sur le périmètre actions et obligations privées hors UC couvert par la donnée d'intensité (88 % de taux de couverture en 2025).

**ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE ASSURANTIEL  
(PÉRIMÈTRES ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES) EN tCO<sub>2</sub>eq/M€ DE CA**



Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab (2021-2022) et MSCI (2023-2025).



### 6.1.3 | INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE ASSURANTIEL

L'intensité carbone est un indicateur permettant de **mesurer les émissions de CO<sub>2</sub> des portefeuilles gestion assurantielle du Groupe Groupama**.

Elle est exprimée en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires et couvre les scopes 1 et 2.

Le portefeuille actions et obligations d'entreprise représente, hors unités de compte et mises en pension, 31,7 milliards d'euros au 31/12/2025.

#### POLITIQUE CAPITAL NATUREL

Depuis 2017, Groupama AM réalise, en tant que gérant d'actifs du Groupe et dans le cadre de la gestion Actif-Passif (« ALM »), une analyse des risques et opportunités climatiques portant sur

les titres détenus en portefeuille. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'allocation définie par le Groupe, Groupama AM ayant pour rôle d'en assurer le déploiement dans la gestion des actifs qui lui sont confiés.

L'analyse aboutit à la classification des émetteurs dont la position globale détenue dépasse 25 millions d'euros et relevant des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs. Elle vise à identifier les entreprises dont le modèle économique est le plus exposé aux risques de transition énergétique, afin d'intégrer ces éléments dans les décisions de gestion et de favoriser les émetteurs présentant les meilleures performances ESG.

L'analyse porte sur les émetteurs dont la position globale détenue dépasse 25 millions d'euros et relève des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs.



#### ZOOM CATÉGORIE CAPITAL NATUREL

- **Catégorie 1** : entreprises favorablement positionnées au regard de la transition environnementale.
- **Catégorie 2** : entreprises au positionnement de produits ou mise en œuvre des politiques environnementales peu convaincantes en termes de cohérence.
- **Catégorie 3** : entreprises dont le positionnement pénalise la transition environnementale.



#### TYPES D'INVESTISSEMENT CONCERNÉS

- Mandats du Groupe Groupama
- Mandats des caisses régionales
- Fonds dédiés groupe France
- OPC dédiés aux caisses régionales
- Mandats des filiales internationales



#### POSITION GLOBALE DÉTENUE

- Supérieure à 25 M€



#### ENTREPRISES APPARTENANT AUX 8 SECTEURS CARBO-INTENSIFS

- Pétrole et gaz
- Matériaux
- Biens d'équipement
- Transports
- Alimentation / Boisson / Tabac
- Immobilier
- Automobile
- Services aux collectivités

Les catégories Capital naturel sont détaillées dans la **Méthodologie ESG**.



## 6.2

# Les leviers d'action climatique sur les autres portefeuilles (hors assurantiel)

Les investissements sur les fonds dédiés, les fonds ouverts et les mandats groupe et hors groupe font l'objet **d'une analyse méthodologique ESG systématique par les gérants**.

L'ensemble des critères de notation sont agrégés et font partie de la **méthodologie propriétaire de Groupama AM, socle de la gestion de conviction mise en œuvre par les gérants**.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la partie **Méthodologies**.

## 6.2.1 | MESURER LA PERFORMANCE CLIMATIQUE DES PORTEFEUILLES

**Mesurer la performance climatique des portefeuilles permet d'évaluer les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de la méthodologie ESG de Groupama AM.**

### L'INTENSITÉ CARBONE

L'intensité carbone est un indicateur permettant de mesurer les émissions de CO<sub>2</sub> des portefeuilles d'investissement de Groupama AM. Elle est exprimée en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires et couvre les scopes 1, 2 et 3 amont.

Sur la période 2022-2025, les portefeuilles de Groupama AM affichent une tendance globale à la baisse.

L'intensité carbone moyenne pondérée est ainsi passée de 321 tCO<sub>2</sub>/M€ en 2022 à 234 tCO<sub>2</sub>/M€ en 2024, avant de se stabiliser à 235 tCO<sub>2</sub>/M€ en 2025. Cette évolution s'accompagne d'une amélioration significative des taux, traduisant une fiabilité accrue des indicateurs publiés.

Sur le périmètre actions, l'intensité carbone passe de 351 tCO<sub>2</sub>/M€ en 2022 à 291 tCO<sub>2</sub>/M€ en 2023, avant de remonter à 312 tCO<sub>2</sub>/M€ en 2024 et 320 tCO<sub>2</sub>/M€ en 2025. Cette évolution s'explique

en grande partie par l'élargissement du périmètre couvert, le taux de couverture progressant fortement, de 83,8 % en 2022 à 98,0 % en 2024, puis 99,0 % en 2025.

L'intensité carbone des obligations d'entreprises diminue nettement entre 2022 (394 tCO<sub>2</sub>/M€) et 2025 (258 tCO<sub>2</sub>/M€) et bénéficie d'un contexte de taux de couverture élevé (95,4 % en 2024 et 97,8 % en 2025).

L'intensité carbone des obligations d'État demeure quant à elle relativement stable sur la période, autour de 220 à 231 tCO<sub>2</sub>/M€.

### ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1, 2 ET 3 AMONT) DES TROIS PÉRIMÈTRES

|                           | 2022                                     |                    | 2023                                     |                    | 2024                                     |                    | 2025                                     |                    |
|---------------------------|------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------|--------------------|
|                           | Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> /M€) | Taux de couverture | Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> /M€) | Taux de couverture | Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> /M€) | Taux de couverture | Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> /M€) | Taux de couverture |
| Encours Total             | 321                                      | 87,7 %             | 246                                      | 96,1 %             | 234                                      | 99,1 %             | 235                                      | 87,31 %            |
| Actions                   | 351                                      | 83,8 %             | 291                                      | 90,5 %             | 312                                      | 98,0 %             | 320                                      | 99,04 %            |
| Obligations d'entreprises | 394                                      | 87,6 %             | 252                                      | 89,9 %             | 235                                      | 95,4 %             | 258                                      | 97,75 %            |
| Obligations d'État        | 220                                      | 85,3 %             | 226                                      | 83,6 %             | 231                                      | 86,0 %             | 231                                      | 85,97 %            |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab (2022-2023) et MSCI (2024-2025).



LA TEMPÉRATURE IMPLICITE  
DES PORTEFEUILLES

La température implicite des portefeuilles constitue **un indicateur prospectif** permettant d’apprécier l’alignement des investissements avec des trajectoires de réchauffement de long terme. Les résultats observés sur la période 2022–2025 traduisent une amélioration progressive de l’alignement climatique, concomitante à une augmentation marquée des taux de couverture méthodologique.

Sur le périmètre actions, la température implicite passe de 2,8 °C en 2022 à 2,4 °C en 2025, avec un taux de couverture supérieur à 98 %.

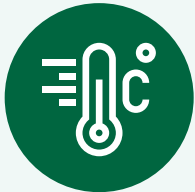
Sur les obligations d’entreprises, la température implicite diminue également sur la période, passant de 2,7 °C en 2022 à 2,1 °C en 2025.

Les obligations d’État présentent une température implicite plus faible et relativement stable, comprise entre 1,9 °C et 2,0 °C sur la période, avec des taux de couverture supérieurs à 90 % à partir de 2024.

Dans l’ensemble, ces résultats montrent que **les portefeuilles de Groupama AM se rapprochent progressivement de trajectoires compatibles avec une limitation du réchauffement climatique proche de +2 °C**. L’interprétation de ces évolutions doit par ailleurs être appréciée au regard de l’amélioration progressive de la qualité et du taux de couverture des données.

|      |                                             | ACTIONS | OBLIGATIONS<br>D'ENTREPRISES | OBLIGATIONS D'ÉTAT |
|------|---------------------------------------------|---------|------------------------------|--------------------|
| 2022 | Température implicite<br>(en degré Celsius) | 2,8 °C  | 2,7 °C                       | 1,9 °C             |
|      | Taux de couverture                          | 80,70 % | 88,0 %                       | 92,70 %            |
| 2023 | Température implicite<br>(en degré Celsius) | 2,8 °C  | 2,8 °C                       | 1,9 °C             |
|      | Taux de couverture                          | 89,20 % | 89,70 %                      | 87,20 %            |
| 2024 | Température implicite<br>(en degré Celsius) | 2,3 °C  | 2,4 °C                       | 2,1 °C             |
|      | Taux de couverture                          | 97,90 % | 92,40 %                      | 91,0 %             |
| 2025 | Température implicite<br>(en degré Celsius) | 2,4 °C  | 2,1 °C                       | 2,0 °C             |
|      | Taux de couverture                          | 98,88 % | 96,40 %                      | 92,57 %            |

Source : Groupama AM d’après Iceberg DataLab (2022-2023) et MSCI (2024-2025).



LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL MSCI

Groupama AM utilise l’indicateur **Implied Temperature Rise (ITR)** de MSCI pour évaluer la compatibilité des trajectoires d’émissions des entreprises en portefeuille avec un scénario visant à limiter le réchauffement climatique à **1,5 °C d’ici 2100** et à atteindre la **neutralité carbone en 2050**. Le calcul de cet indicateur repose sur plusieurs étapes clés, présentées ci-dessous.

ÉTAPE 1  
DÉFINITION D’UN BUDGET  
CARBONE

MSCI attribue à chaque entreprise un **budget carbone théorique**, construit à partir :

- des scénarios climatiques du **NGFS** ;
- du secteur d’activité de l’entreprise ;
- de sa présence géographique ;
- de ses émissions actuelles, incluant les **scopes 1, 2 et 3** ;
- de son potentiel de décarbonation.

Ce budget représente le volume d’émissions que l’entreprise pourrait émettre tout en restant compatible avec une trajectoire climatique donnée.

ÉTAPE 2  
PROJECTION DES ÉMISSIONS  
FUTURES

MSCI estime ensuite les émissions de l’entreprise jusqu’en **2050**.

Ces projections tiennent compte :

- des émissions actuelles ;
- des objectifs climatiques annoncés par l’entreprise ;
- de la crédibilité estimée de ces objectifs.

Plus les engagements climatiques sont jugés peu crédibles, plus la trajectoire projetée est pénalisée.

ÉTAPE 3  
RESPECT DU BUDGET CARBONE

Les émissions projetées sont comparées au budget carbone attribué.

Cette comparaison permet d’identifier :

- un **dépassement du budget carbone**, lorsque les émissions projetées sont supérieures au budget disponible ;
- ou une **sous-utilisation du budget**, lorsque la trajectoire reste en dessous du budget alloué.

ÉTAPE 4  
CONVERSION EN TEMPÉRATURE

Le dépassement ou la sous-utilisation du budget carbone est ensuite converti en température implicite.

Cette conversion s’appuie sur le facteur **TCRE** du GIEC, qui établit le lien entre les émissions cumulées de CO<sub>2</sub> et l’augmentation de la température moyenne mondiale.

**Limite méthodologique** : l’ITR repose sur des scénarios, des projections d’émissions et des hypothèses de crédibilité des engagements climatiques. Il doit donc être interprété comme un indicateur d’alignement climatique prospectif, et non comme une prévision certaine de température.



### 6.2.2 | RÉDUIRE LES IMPACTS CLIMATIQUES DES PORTEFEUILLES

Pour réduire les impacts climatiques de ses investissements, Groupama AM s'appuie sur un ensemble de leviers d'action qui participent collectivement à :

- mettre en œuvre une trajectoire de sortie des énergies fossiles et d'alignement à la taxonomie ;
- exclure progressivement les entreprises porteuses de trop grands risques ESG ;
- engager les entreprises en portefeuille ;
- intégrer la performance climatique des entreprises dans l'analyse et l'évaluation ESG.

En 2025,  
les portefeuilles de Groupama AM  
se rapprochent de trajectoires  
compatibles avec une limitation  
du réchauffement climatique.



### 6.2.3 | FAVORISER LES ENTREPRISES LES MIEUX POSITIONNÉES EN MATIÈRE CLIMATIQUE

#### IDENTIFIER LES ENTREPRISES QUI REPRÉSENTENT DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

Financer ces entreprises s'inscrit dans une stratégie d'investissement axée sur la croissance à long terme, car elles sont positionnées pour répondre efficacement aux enjeux de la transition environnementale. En 2025, les gérants se sont attachés à identifier les entreprises qui représentent des opportunités d'investissement à travers le pilier prospectif « évolution du business model » dans l'analyse environnementale de la méthodologie de notation.

#### INVESTIR DANS LES OBLIGATIONS DURABLES

À fin 2025, la gestion de Groupama AM était investie à hauteur de 5,5 milliards d'euros dans des obligations vertes, ce qui représente 5 % des encours sous gestion.

Dans une logique d'accompagnement de l'économie réelle, Groupama AM privilégie une approche de transition visant à soutenir la transformation progressive des secteurs les plus carbo-intensifs, plutôt qu'une logique reposant exclusivement sur l'exclusion. Cette approche repose sur la conviction que l'atteinte des objectifs climatiques nécessite de mobiliser les capitaux vers les secteurs où les besoins de

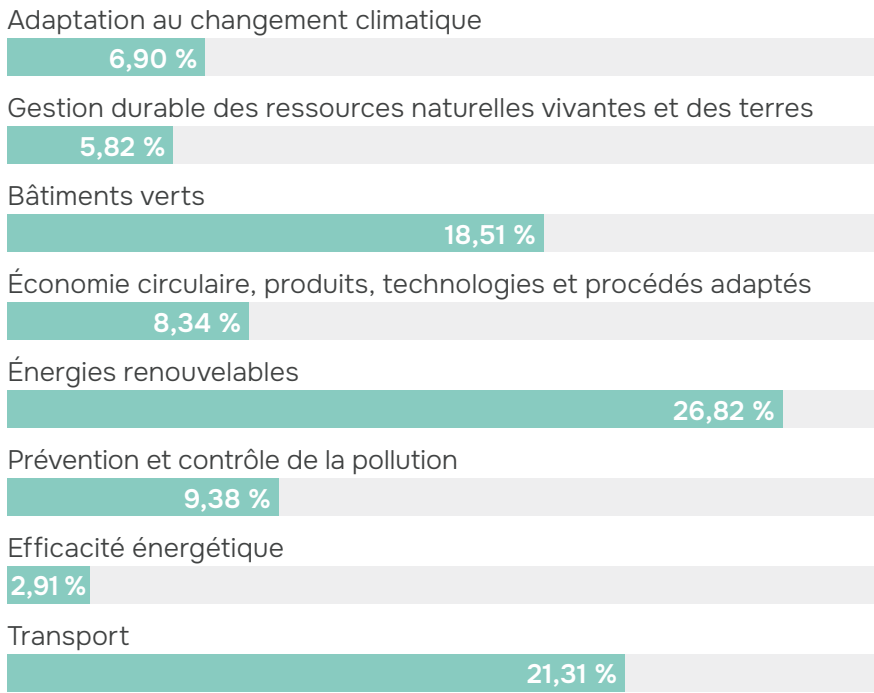
décarbonation sont les plus importants et où les leviers de réduction des émissions peuvent être les plus significatifs. À ce titre, la société de gestion soutient depuis plusieurs années le financement de projets contribuant à la transition énergétique et environnementale, notamment au travers de ses investissements en obligations vertes. Près de 75 % de ces investissements sont ainsi concentrés dans les secteurs de l'énergie, du bâtiment et des transports, qui constituent à la fois des secteurs fortement émetteurs et des domaines clés pour la mise en œuvre de solutions de décarbonation. Cette orientation traduit la volonté de contribuer au financement de trajectoires de transition crédibles, tout en maintenant une analyse exigeante des émetteurs, de la qualité des projets financés et de leur contribution effective aux objectifs environnementaux.

Ces financements contribuent principalement à l'**ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure**, en soutenant le développement d'infrastructures plus résilientes et moins carbonées; à l'**ODD 11 – Villes et communautés durables**, au travers du financement de bâtiments plus performants sur le plan énergétique et de solutions de mobilité durable; ainsi qu'à l'**ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**, en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation des modèles économiques aux enjeux climatiques.

#### ENCOURS INVESTIS EN OBLIGATIONS VERTES

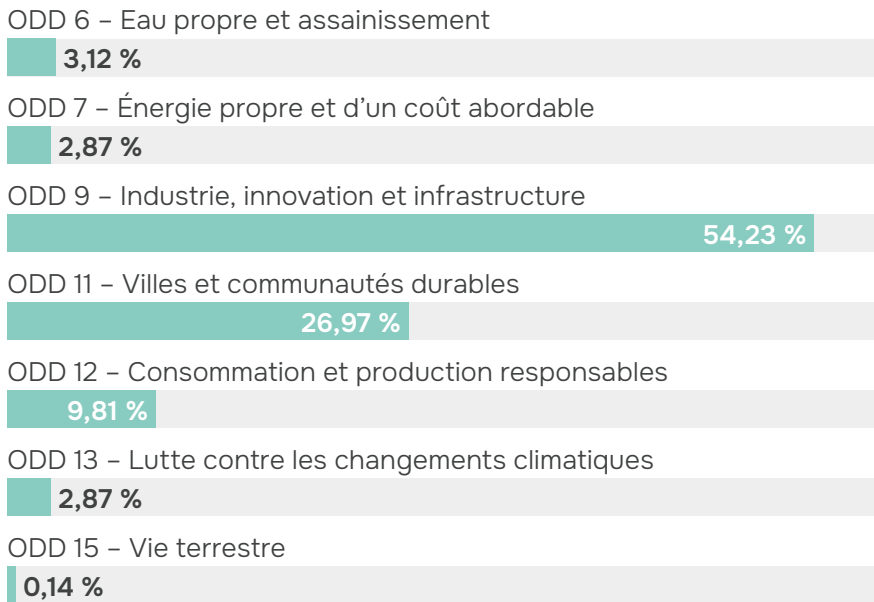
|                                               | 2025   | 2024   | 2023   | 2022   |
|-----------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Montant investi en obligations vertes (Mds €) | 5,48   | 4,71   | 3,05   | 2,26   |
| Part de l'actif total                         | 4,90 % | 3,82 % | 2,74 % | 2,95 % |

#### RÉPARTITION DES OBLIGATIONS VERTES SELON LES CATÉGORIES DES GREEN BOND PRINCIPLES DE L'ICMA



Source : Groupama AM.

#### RÉPARTITION DES OBLIGATIONS VERTES PAR CONTRIBUTION AUX ODD (Objectifs de développement durable)



Source : Groupama AM d'après MSCI ESG.

## 6.3

## Plan continu d'amélioration

**La stratégie actuelle de décarbonation des portefeuilles se concentre sur la gestion assurantielle et sur les scopes 1 et 2.**

Groupama AM cherche à élargir progressivement sa stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris à d'autres portefeuilles et au scope 3 d'émissions. Les limites rencontrées à ce stade sont de 2 ordres :

- **pour les autres portefeuilles** : les **données disponibles** encore perfectibles sur certaines classes d'actifs et zones géographiques ;
- **pour le scope 3** : les données sont **largement estimées par les data providers** (faible

transparence des modèles et nombreuses évolutions méthodologiques), en raison de la faiblesse des données reportées par les entreprises, qui plus est sur des périmètres variables, avec une problématique d'estimations particulièrement marquée sur le scope 3 aval.

Les efforts d'amélioration de la qualité des données entrepris par Groupama AM depuis plusieurs années sont présentés dans la partie **Méthodologies**.

Par ailleurs, Groupama AM a mené un travail important cette année pour approfondir l'analyse de l'alignement des émetteurs en intégrant l'analyse des plans de transition.

### 6.3.1 | OBJECTIFS DE L'ANALYSE DES PLANS DE TRANSITION

Pour Groupama AM, l'analyse des plans de transition est avant tout un outil clé pour décrypter **la manière dont les entreprises abordent leur transition environnementale, identifier les risques et saisir les opportunités** qui en découlent. Elle répond également aux exigences du nouveau référentiel du label ISR, qui met l'accent sur l'analyse de la crédibilité des plans de transition environnementale des émetteurs, notamment pour les entreprises exposées à de forts enjeux climatiques.

L'attention portée aux plans de transition permet à

Groupama AM de cibler ses investissements sur un périmètre d'entreprises dont la transition climatique est crédible et ainsi d'affiner l'identification des risques et opportunités climatiques par les gérants. À titre d'illustration, Groupama AM intègre dans son analyse ESG l'adoption par les émetteurs de cibles alignées avec les données scientifiques (SBTi) pour évaluer l'alignement de leur trajectoire avec des scénarios de référence.

Pour davantage de précisions, nous vous invitons à consulter la section **Méthodologies**.

### 6.3.2 | PROCHAINES ÉTAPES

En 2026, **l'enjeu porte sur le déploiement opérationnel et le suivi des enjeux de transition climatique**, en particulier au sein des portefeuilles labellisés ISR, où l'analyse des plans de transition peut avoir des répercussions sur les priorités d'engagement.

Conformément aux exigences du référentiel du label ISR, dès 2026, 35 % des émetteurs à forts enjeux climatiques doivent soit disposer d'un plan de transition aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris, soit faire l'objet d'un engagement actif de la société de gestion visant à les inciter à définir et mettre en œuvre un tel plan.



07

# STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ





## 7.1

## Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Consciente de sa responsabilité dans la préservation de la biodiversité, Groupama AM a décidé d'ajuster sa stratégie pour **aligner ses objectifs à long terme sur ceux du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**, adopté en 2022. Dans ce cadre,

23 cibles ont été définies à horizon 2030, lesquelles prévoient la protection de 30 % des terres et de 30 % des mers à échéance 2030. Parmi les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal, Groupama AM axe sa stratégie biodiversité sur les 3 suivantes :



La **stratégie Capital naturel de Groupama AM intègre pleinement la biodiversité**, en allant au-delà de la diversité biologique stricte pour y associer la gestion de l'eau et des déchets.

Les priorités d'action de Groupama AM pour cette stratégie sont les suivantes :

- mesurer les impacts environnementaux ;
- réduire les impacts environnementaux des décisions d'investissement ;

- financer les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux environnementaux.

Pour plus d'informations sur la stratégie Capital naturel, veuillez consulter la partie **Démarche générale**.

Les sections suivantes détaillent la manière dont cela est mis en œuvre.



## 7.2

## Les indicateurs quantitatifs de la biodiversité

Les indicateurs quantitatifs intègrent à la fois la prise en compte de la biodiversité dans la méthodologie de notation des émetteurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'États, les mesures de dépendance et d'impact, ainsi qu'une analyse sectorielle des activités économiques. Ces niveaux de lecture sont complémentaires et permettent une synergie dans l'analyse globale.

### 7.2.1 | PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE PILIER E DE LA MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG

Le pilier E (environnemental) du score ESG met particulièrement en avant les indicateurs liés à la biodiversité.

#### DU CÔTÉ DES ENTREPRISES

La notation environnementale de Groupama AM pour les émetteurs entreprises intègre les enjeux de perte de biodiversité à travers le pilier « **Capital naturel** », qui met en exergue la performance et la pertinence des engagements de l'entreprise sur les thématiques biodiversité, climat, eau et déchets. Ainsi Groupama AM utilise un « Score Eau » dans sa méthodologie de notation ESG. Ce score combine à la fois une mesure du niveau d'impact des entreprises sur l'eau en utilisant l'indicateur PAI 8 « Rejets dans l'eau » ainsi qu'une appréciation des politiques mises en place par l'entreprise afin de réduire son incidence négative.

#### DU CÔTÉ DES ÉTATS

Le pilier E est considéré comme une **source de croissance de long terme dans la notation du Risque Pays**. Il intègre les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité. Cette dernière englobe les données permettant d'apprécier la qualité du sol telles que les surfaces forestières (% du territoire), la consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables), le taux d'urbanisation (% de la population urbaine dans la population totale) et l'épuisement des ressources naturelles (% du RNB). Il existe en revanche peu de variables récentes susceptibles d'évaluer la qualité de l'eau. L'ensemble des données provient de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, Groupama AM mesure ses impacts et dépendances sur tous ses investissements détenus en direct en actions et en obligations d'entreprises au 31/12/2025.



## 7.2.2 | MESURE DES DÉPENDANCES DES INVESTISSEMENTS À LA BIODIVERSITÉ

La mesure des dépendances des portefeuilles aux ressources écosystémiques permet d'évaluer la dépendance des activités d'une entreprise aux ressources naturelles, ainsi que les risques associés.

Groupama AM s'appuie sur la base de données ENCORE\* pour mesurer l'exposition sectorielle de son portefeuille et identifier les dépendances fortes et très fortes des activités économiques de son portefeuille aux ressources naturelles.

ENCORE attribue des niveaux de matérialité aux dépendances en se basant sur des indicateurs quantitatifs et/ou des évaluations qualitatives :

- **une dépendance forte** signifie qu'une activité économique dépend significativement d'un service écosystémique. Une perturbation du service peut entraîner une dégradation notable de la performance de l'activité ;
- **une dépendance très forte** indique que la perturbation du service pourrait causer un arrêt ou une interruption majeure de l'activité, dont la viabilité est directement liée à sa disponibilité ;
- le pourcentage de la colonne « **Dépendance critique** » est la somme des pourcentages des dépendances forte et très forte.

À fin 2025, 14,3 % des actifs couverts sont au moins fortement dépendants à un service écosystémique (hors services culturels), dont 10,7 % très dépendants, contre respectivement 18 % et 13,8 % en 2024.

La diminution observée entre 2024 et 2025 s'explique principalement par des effets de périmètre, des

évolutions dans la disponibilité des données issues de la base ENCORE, ainsi que par des changements dans la répartition sectorielle des encours.

En particulier, certains secteurs historiquement contributeurs à cette dépendance voient leur poids reculer dans les portefeuilles, notamment celui de la production et distribution d'énergie, ce qui contribue à la baisse globale de l'indicateur.

Par ailleurs, plusieurs secteurs précédemment couverts ne disposent plus de données dans l'extraction 2025, ce qui réduit mécaniquement leur contribution. Cela concerne notamment le commerce de détail, ainsi que les activités liées à l'eau et à la gestion des déchets, qui représentaient une part identifiable des encours fortement dépendants en 2024.

À périmètre constant, la dynamique reste orientée à la baisse : davantage de secteurs au moins fortement dépendants d'un service écosystémique enregistrent une diminution de leurs encours exposés, pour un montant total supérieur aux hausses observées dans les autres secteurs.

Enfin, cette évolution s'inscrit dans un contexte d'augmentation des encours totaux, ce qui accentue la baisse relative de la part des actifs exposés.

Les principales dépendances par service écosystémique sont détaillées ci-contre. Les dépendances les plus importantes concernent les services « maintien du cycle de l'eau » et « ressources en eau ».

### PRINCIPALES DÉPENDANCES PAR SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUE

| SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUE               | FORTE DÉPENDANCE | TRÈS FORTE DÉPENDANCE | DÉPENDANCE CRITIQUE |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------|---------------------|
| Maintien du cycle de l'eau          | 6,0 %            | 4,6 %                 | 10,6 %              |
| Ressources en eau                   | 5,9 %            | 4,6 %                 | 10,5 %              |
| Protection contre les inondations   | 2,4 %            | 4,6 %                 | 7,0 %               |
| Rétention des sols et des sédiments | 1,4 %            | 4,6 %                 | 6,0 %               |
| Eau pure                            | 1,1 %            | 4,4 %                 | 5,5 %               |
| Régulation globale du climat        | 0,8 %            | 4,6 %                 | 5,4 %               |

Source : Groupama AM d'après ENCORE.

### LES ENTREPRISES CONCERNÉES SONT DANS LES SECTEURS SUIVANTS :

| TOP DES SECTEURS À SURVEILLER                                                    | FRÉQUENCE DE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AUX PRINCIPALES DÉPENDANCES DE GROUPAMA AM À DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 83 %                                                                                                             |
| Extraction de minerais métalliques                                               | 83 %                                                                                                             |
| Extraction de houille et de lignite                                              | 83 %                                                                                                             |
| Industrie pharmaceutique                                                         | 50 %                                                                                                             |
| Fabrication de boissons                                                          | 50 %                                                                                                             |
| Industries alimentaires                                                          | 50 %                                                                                                             |
| Autres industries manufacturières                                                | 50 %                                                                                                             |

Source : Groupama AM d'après ENCORE.

**Les secteurs « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » et « Extraction de minerais métalliques » sont fortement dépendants à 5 des 6 services écosystémiques précédemment cités, et constituent donc une partie significative de la dépendance globale.** Néanmoins ces secteurs représentent une faible part des encours de Groupama AM.

En effet les portefeuilles de Groupama AM sont principalement investis dans les services financiers, les biens de consommation (courants et cycliques) et l'industrie. Le secteur des services, n'étant pas un secteur de production physique, présente une faible dépendance aux ressources naturelles, contrairement aux autres secteurs qui en dépendent fortement pour la pérennité de leur production.

\* Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, développée en collaboration avec la Natural Capital Finance Alliance et le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEP-WCMC).





### 7.2.3 | MESURES DE PRESSIONS ET D'IMPACTS

Dans la base de données ENCORE, les pressions sont les facteurs par lesquels les activités économiques influencent la nature, notamment en consommant des ressources naturelles ou en émettant des substances dans l'environnement. Ces pressions déclenchent des changements dans l'état des écosystèmes et de leurs composants.

- **Une pression est considérée comme forte** lorsque l'activité économique influence significativement un service écosystémique, entraînant des impacts notables sur la biodiversité. Une telle pression

peut entraîner une dégradation substantielle des écosystèmes, affectant leur capacité à fournir des services essentiels.

- **Une pression est qualifiée de très forte** lorsque l'activité économique affecte très fortement un service écosystémique, entraînant des impacts critiques sur la biodiversité. Elle peut provoquer des perturbations sévères des écosystèmes, compromettant leur fonctionnement et la survie de certaines espèces.

| TYPES DE PRESSION                                   | PRESSIION MATÉRIELLE<br>(% ENCOURS*) | PRESSIION TRÈS FORTE<br>(% ENCOURS*) | PRESSIION FORTE<br>(% ENCOURS*) |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Pollution des sols et de l'eau                      | 16,1 %                               | 1,1 %                                | 15,0 %                          |
| Émissions de polluants atmosphériques<br>(hors GES) | 11,8 %                               | 4,6 %                                | 7,2 %                           |
| Perturbations (bruit, lumière ...)                  | 10,9 %                               | 1,4 %                                | 9,5 %                           |
| Émissions de GES                                    | 7,0 %                                | 4,7 %                                | 2,3 %                           |
| Surface d'utilisation de l'eau douce                | 6,1 %                                | 0,4 %                                | 5,7 %                           |
| Production et rejet de déchets solides              | 5,3 %                                | 0,3 %                                | 5,0 %                           |
| Surface d'utilisation des sols                      | 4,6 %                                | 0,0 %                                | 4,6 %                           |

Source : Groupama AM d'après ENCORE.

\* Analyse sur les encours au 31/12/2025 (70 744 767 659 euros d'encours, sur les actions et obligations d'entreprises) et avec les données de la base ENCORE.



## 7.2.4 | EMPREINTE BIODIVERSITÉ

En complément des analyses menées à partir de la base ENCORE, Groupama AM utilise l'indicateur Corporate Biodiversity Footprint (CBF), fourni par Iceberg Data Lab, pour estimer l'empreinte biodiversité de ses investissements (actions et obligations d'entreprises détenues en direct).

Mesurée en km².MSA, l'empreinte biodiversité agrégée des portefeuilles s'établit à -6,2 millions en 2025 (contre -5,1 millions en 2024, -4,1 millions en 2023 et -2,6 millions en 2022). Sur la période, la série suggère une dégradation continue. Cette lecture doit toutefois être nuancée : **les variations d'une année sur l'autre reflètent principalement des évolutions de méthodologie et de couverture du fournisseur de données, et ne traduisent pas un risque accru des portefeuilles.**

La dynamique observée s'explique en grande partie par :

1. une refonte de la méthodologie de calcul (passage de la version 2.0 à la version 3.0), visant un meilleur alignement avec les principes de l'IPBES ;
2. un élargissement du périmètre de couverture (hausse du nombre d'émetteurs couverts) et, dans une moindre mesure, des ajustements d'encours couverts.

La variation entre 2024 et 2025 est ainsi largement imputable au passage de la base Iceberg Data Lab de la version 2.0 à la version 3.0. Cette mise à jour améliore la représentativité

et la robustesse de la mesure, mais peut réduire la stabilité temporelle des résultats, en particulier pour un indicateur agrégé tel que le CBF. Les données 2025 ne sont donc pas strictement comparables à celles des années précédentes.

La version 3.0 repose notamment sur :

- une architecture de calcul revue et une fonction de dommages recalibrée ;
- une révision des pondérations entre pressions et facteurs d'impact ;
- l'intégration de nouvelles pressions, notamment l'utilisation des ressources (resource use) et les espèces exotiques envahissantes (invasive alien species).

Ces évolutions expliquent une part significative de l'augmentation de l'empreinte en valeur absolue. À l'inverse, plusieurs variables d'entrée (par exemple les émissions de CO<sub>2</sub> équivalent) évoluent plus graduellement à périmètre comparable. La hausse observée reflète ainsi principalement des effets méthodologiques et d'élargissement de la couverture, plutôt qu'une dégradation brutale des caractéristiques des portefeuilles.

Par ailleurs, la recalibration de la fonction de dommages modifie la répartition sectorielle des impacts :

- les secteurs plus exposés aux impacts liés au changement climatique voient leur empreinte CBF augmenter ;

- les secteurs davantage associés à la pollution de l'eau ou à l'utilisation des sols voient, toutes choses égales par ailleurs, leur contribution relative diminuer.

Dans ce cadre, le secteur de l'énergie ressort comme un contributeur majeur à l'évolution entre 2024 et 2025. Sur un périmètre comparable, sa contribution à l'empreinte globale passe de 8 % en 2024 à 17 % en 2025, soit une évolution de -372 000 à -923 000 km².MSA.

De même, le secteur des biens d'équipement (capital goods), qui représente le poids le plus important en nombre d'émetteurs (252 entreprises sur 2 616, soit environ 10 %), enregistre une hausse marquée de son empreinte. À périmètre constant, celle-ci progresse de 147 %, passant de -241 751 en 2024 à -598 303 en 2025.

L'élargissement du périmètre de couverture contribue également à la hausse de l'empreinte, avec un nombre d'émetteurs passant de 2 527 en 2024 à 2 616 en 2025.

Enfin, les encours couverts par IDL diminuent légèrement en 2025, notamment du fait de la sortie du périmètre de certains émetteurs significatifs du fournisseur de données. Cette évolution de périmètre n'a pas d'impact fort sur l'empreinte biodiversité.

Pour plus d'information sur la méthodologie de mesure d'empreinte CBF, veuillez vous reporter à la partie **Méthodologies**.

|                                                                                          | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Empreinte biodiversité de Groupama AM<br>(comme des impacts des portefeuilles) – km².MSA | -2 558 190 | -4 098 836 | -5 086 174 | -6 164 940 |
| Nombre d'émetteurs                                                                       | 1 206      | 2 089      | 2 527      | 2 616      |
| Encours couverts – Md€                                                                   | 45,0       | 46,8       | 48,0       | 45,8       |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab.





En 2025, les impacts les plus importants du portefeuille concernent les gaz à effet de serre, suivis par l'utilisation des sols.

Entre 2022 et 2024, la répartition des pressions environnementales est globalement stable, en cohérence avec l'utilisation d'un cadre méthodologique homogène (v2.0). Une rupture apparaît en 2025 avec le passage à la version 3.0 d'Iceberg Data Lab, ce qui limite la comparabilité directe avec les années précédentes.

La version 3.0 introduit de nouvelles pressions (utilisation des ressources, espèces exotiques envahissantes) et revoit les facteurs d'impact, entraînant une recomposition des pondérations. Les évolutions observées en 2025 reflètent donc en grande partie ce changement de cadre.

On constate notamment une hausse du poids des gaz à effet de serre (de 17 % à 44 %) et une progression de la pollution de l'air, tandis que la pollution de l'eau recule fortement et que l'utilisation des sols diminue en poids relatif. Ces évolutions sont cohérentes avec les constats d'Iceberg Data Lab sur son échantillon de 3 740 sociétés, qui met en évidence des effets méthodologiques de +436 % sur l'impact « changement climatique », +215 % sur la pollution de l'air et -68 % sur la pollution de l'eau.

En synthèse, les évolutions de 2025 traduisent principalement un changement de cadre méthodologique (alignement avec les recommandations de l'IPBES) et de couverture. Elles conduisent à une rehiérarchisation des pressions environnementales

– davantage centrée sur le climat – plutôt qu'à une modification rapide des impacts réels des entreprises en portefeuille.

Pour interpréter ces résultats, Groupama AM mobilise deux lectures complémentaires :

- l'empreinte biodiversité donne une vision en valeur absolue de l'impact potentiel agrégé du portefeuille ;
- l'intensité biodiversité apporte quant à elle une lecture « relative » (par unité économique), utile pour comparer des émetteurs entre eux et suivre des évolutions à périmètre constant. Ces indicateurs alimentent le reporting et le pilotage des enjeux biodiversité via les PAI liés à la biodiversité, qui traduisent ces enjeux sous la forme d'indicateurs normalisés.

Compte tenu de l'instabilité de la donnée d'intensité biodiversité depuis 2023, Groupama AM ne communique plus sur cette donnée puisque celle-ci ne permet pas un pilotage robuste, cohérent et comparable dans le temps des expositions et des risques liés à la biodiversité.

L'empreinte biodiversité et les PAI liés à la biodiversité sont également utilisés dans la méthodologie interne de notation ESG. Le PAI 7, difficile à mesurer et peu couvert, est approximé par l'empreinte biodiversité plus explicite. Groupama AM utilise par ailleurs le PAI optionnel « utilisation et recyclage de l'eau » dans sa méthodologie d'analyse et le suivi des controverses.

| RÉPARTITION PAR PRESSION | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------------|------|------|------|------|
| Utilisation des sols     | 59 % | 60 % | 60 % | 40 % |
| Pollution des eaux       | 13 % | 16 % | 18 % | 7 %  |
| Gaz à effet de serre     | 23 % | 18 % | 17 % | 44 % |
| Pollution de l'air       | 5 %  | 6 %  | 6 %  | 9 %  |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab.



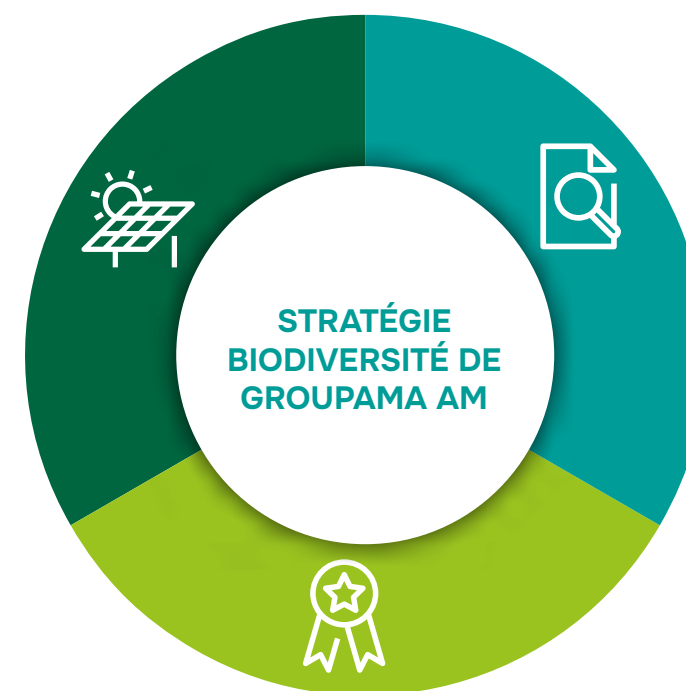
## 7.2.5 | LIENS ENTRE LES CIBLES DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ, LES INDICATEURS CHOISIS ET LES ODD

La cible « Réduire les impacts associés au changement climatique » est prise en compte via les éléments climatiques des politiques de Groupama AM, y compris dans leur impact sur la biodiversité, puisque le changement climatique est une des pressions identifiées par l'IPBES. Par ailleurs, la cible « Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques » est essentiellement prise en compte via les PAI 7, 8 et 9.

Enfin, la cible « Encourager les pratiques de consommation durable » est valorisée directement dans certains process d'investissement (voir section **Présentation des fonds**). En effet, l'ODD 12, qui encourage les pratiques de consommation durable, est un pilier de la méthodologie propriétaire ESG de Groupama AM.

Groupama AM va au-delà de l'évaluation des impacts environnementaux directs (eau, déchets) en scrutant la politique et le management stratégique des entreprises à travers le prisme de leur chaîne d'approvisionnement. L'analyse de Groupama AM inclut l'examen des pratiques de durabilité des fournisseurs à partir de la politique des donneurs d'ordre, la gestion des controverses et la robustesse des structures d'audit. **Cette approche intégrée permet d'évaluer la capacité des entreprises à promouvoir une consommation responsable et à contribuer efficacement à la préservation de la biodiversité.**

Par ailleurs, parmi les ODD pris en compte dans la définition et la mesure d'un investissement durable, les ODD 12, 13, 14 et 15 répondent aux objectifs de l'accord de Kunming-Montréal ciblés par la stratégie biodiversité de Groupama AM.



### POLITIQUES CLIMAT DE GROUPAMA AM

Réduire les impacts associés au changement climatique.

### PAI 7 – 8 – 9

Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques.

### ODD 12 – ENGAGEMENT SPRING 2025

Encourager les pratiques de consommation durable.



7.3

Prendre en compte et réduire les impacts et les dépendances à la biodiversité dans les décisions d'investissement

7.3.1

RÉDUIRE LES IMPACTS BIODIVERSITÉ DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

L'intégration de la biodiversité dans la notation ESG permet d'analyser les actifs présentant de fortes dépendances aux services écosystémiques et/ou de forts impacts sur la biodiversité.

La prise en compte des pressions sur la biodiversité se fait essentiellement via l'empreinte biodiversité, l'indicateur Capital naturel, la surface forestière, et la consommation d'engrais. Ces éléments sont intégrés dans notre modèle de notation, influençant ainsi directement le score ESG de chaque actif et, par conséquent, sa prise en compte dans tous les portefeuilles ayant une dimension de durabilité.

Par ailleurs, Groupama AM limite son exposition aux émetteurs ayant des impacts environnementaux importants via sa politique de suivi des risques de durabilité.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la partie Critères ESG dans la gestion des risques.

Enfin via les taux d'investissements durables des portefeuilles, Groupama AM contribue à l'atteinte des ODD correspondants aux trois objectifs de la stratégie Biodiversité.

| CIBLE    | OBJECTIF DE LA CIBLE                                                    | CONTRIBUTION EFFECTIVE VIA LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES | ENCOURS CONTRIBUANT AUX ODD 12, 13, 14 ET 15 |
|----------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Cible 8  | Réduire les impacts associés au changement climatique                   | ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques                   | 9 Mds €<br>(179 portefeuilles)               |
| Cible 15 | Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques | ODD 14. Vie aquatique                                                                     | 2 Mds €<br>(165 portefeuilles)               |
|          |                                                                         | ODD 15. Vie terrestre                                                                     | 1 Md €<br>(138 portefeuilles)                |
| Cible 16 | Encourager les politiques de consommation durable                       | ODD 12. Consommation et production responsables                                           | 24 Mds €<br>(103 portefeuilles)              |

Source : Groupama AM d'après MSCI.

7.3.2

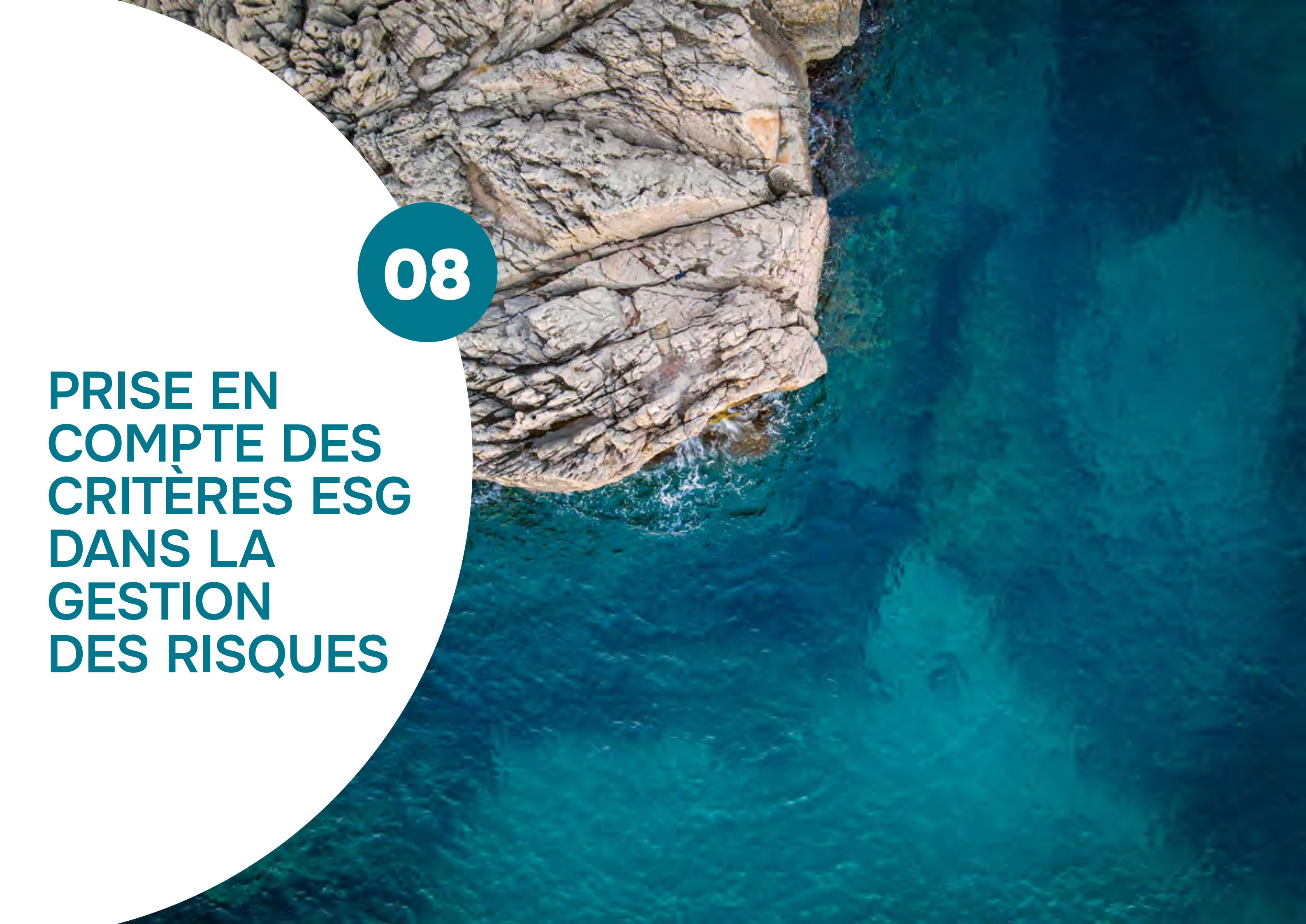
LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

En 2023, Groupama AM a rejoint l'engagement collaboratif SPRING lancé par les PRI. Cet engagement a consisté dans un premier temps à signer une déclaration commune autour de la volonté d'agir pour la biodiversité en tant qu'investisseur conformément aux buts et cibles de Kunming-Montréal avec publication début 2024 des signataires.

En 2025, cet engagement a été décliné auprès d'une grande entreprise française. Cette initiative est en accord avec les axes de sa stratégie Biodiversité, alignée avec les trois objectifs de l'accord de Kunming Montréal : réduction des impacts climatiques, consommation durable et suivi des impacts des acteurs économiques sur la nature.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la partie Stratégie d'engagement.





**08**

# **PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES**



## 8.1

## Une approche ESG fondée sur la double matérialité

L'approche retenue par le régulateur européen pour les analyses et les rapports ESG est basée sur le principe de la double matérialité.

**Ainsi, les investisseurs doivent distinguer :**

- la manière dont ils identifient et gèrent les risques liés aux événements ESG externes susceptibles d'affecter la valeur de l'entreprise ou de l'investissement – autrement dit, les risques de durabilité ;
- la manière dont ils identifient et atténuent les incidences négatives potentielles de leurs

investissements sur l'environnement et la Société – autrement dit, l'impact que les entreprises financées peuvent avoir en matière d'émissions carbone, de pollution ou d'inégalités sociales.

Cette approche en double matérialité est utilisée pour identifier les risques de durabilité de Groupama AM, pour déterminer les scores ESG des émetteurs, pour déployer la politique d'engagement ou encore pour détecter les principales incidences négatives (PAI) des portefeuilles et de l'entité.

### INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Impact des investissements de Groupama AM sur des facteurs ESG : émissions de Gaz à effet de serre (GES), parité homme-femme.

### RISQUES DE DURABILITÉ

Impact des événements ESG sur la valeur des investissements de Groupama AM.

Le règlement européen SFDR définit les risques de durabilité comme étant « tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social et de gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ». Les risques de durabilité se

décomposent en risques physiques, risques de transition et risques de responsabilité. Les risques de durabilité sont suivis par un dispositif dédié : Comité des risques de durabilité, suivi des grands risques ESG et évaluation spécifique des risques de durabilité, comme détaillé dans les pages suivantes.

8.2

Le suivi des risques de durabilité

COMITÉ DES RISQUES DE DURABILITÉ

Le Comité des risques de durabilité décide des exclusions relatives aux politiques Energies fossiles et Armes controversées et traite des grands risques ESG et des catégories Capital naturel.

Il est responsable de l'élaboration et de la revue trimestrielle du plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux risques de durabilité.

Il est présidé par le Directeur des Risques, et composé de représentants des Gestions, de la Recherche et

de la Stratégie ESG, des Risques et de la Conformité/Contrôle interne.

**OBJECTIF :** valider les entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité.

ARMES CONTROVERSÉES

Entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution de :

- mines antipersonnel;
- bombes à sous-munitions;
- armes à base d'uranium appauvri;
- armes chimiques;
- armes biologiques;
- armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc;
- armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération nucléaire de 1968.

➤ Utilisation de l'indicateur « exposition à des armes controversées » (PAI 14) dans le sous-ensemble « Armes controversées ».

ÉNERGIES FOSSILES

Exclusion charbon

- 20 % du CA repose sur le charbon ou plus de 20 % du mix de production d'électricité repose sur le charbon.
- Production annuelle charbon > 10 M tonnes ou capacité installée en centrale de charbon > 5 GW.
- Développement de nouvelles capacités de charbon.

Non-réinvestissement sur les Énergies Fossiles Non Conventionnelles au-dessus de 20 % de la production annuelle pour chaque type d'EFNC de la production totale d'énergie.

➤ Utilisation de l'indicateur « exposition des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » (PAI 4) dans le sous-ensemble « Énergies fossiles ».

GRANDS RISQUES ESG

Entreprises controversées

Entreprises avec un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et validé par notre recherche interne.

Gouvernance défaillante

Entreprises notées sur le pilier G avec plus de 50 % de critères négatifs selon la recherche interne.

➤ Utilisation de l'indicateur « violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE par les entreprises multinationales » dans l'analyse des controverses.

CATÉGORIES CAPITAL NATUREL\*

Classement en trois catégories des entreprises faisant partie des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs.

**Catégorie 1 :** entreprises favorablement positionnées au regard de la transition environnementale.

**Catégorie 2 :** entreprises au positionnement de produits ou mise en œuvre des politiques environnementales peu convaincantes en termes de cohérence.

**Catégorie 3 :** entreprises dont le positionnement pénalise la transition environnementale.

\* Appliquées aux encours Groupe.

➤ Utilisation de l'indicateur « intensité de Gaz à effet de Serre » (PAI 3) dans le sous-ensemble « Catégories Capital naturel ».



### DÉCLINAISON DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES GESTIONS DE GROUPAMA AM

Groupama AM s’est dotée dès 2013 d’une liste des Grands risques ESG, afin de traiter des controverses constituant un risque pour la société de gestion.

La définition des entreprises controversées intègre deux catégories :

- **les entreprises confrontées à un scandale important** touchant leur métier ou leur savoir-faire et qui font face à des risques judiciaires

importants (amende), à la remise en cause d’une partie de leur activité et à un risque de réputation. Si le scandale ne présente pas d’impact financier alors la controverse n’est pas retenue ;

- **les entreprises suivies par les analystes et dont la gouvernance est jugée défailante**, ce qui implique un risque d’instabilité, de perte de confiance des investisseurs ou de valeur.

Ainsi, les émetteurs risqués, selon les critères des sous-ensembles, sont exclus de l’univers d’investissement des portefeuilles de Groupama AM, et sont suivis par le Comité risque de durabilité.

|                                                                         | ARMES<br>CONTROVERSÉES | POLITIQUE<br>ÉNERGIES FOSSILES                                           | GRANDS<br>RISQUES ESG                                                      | CATÉGORIES<br>CAPITAL NATUREL                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds ouverts relevant des Articles 8 et 9 SFDR (hors fonds monétaires) | Exclusion              | Exclusion charbon et non-réinvestissement EFNC                           | Exclusion                                                                  |                                                                                                                     |
| Mandats assurantiels Article 8 SFDR                                     |                        | Non-réinvestissement charbon, EFNC et nouveaux développeurs EFC          | Non-réinvestissement                                                       | <b>Catégorie 3 :</b><br>cession si possible, désengagement à terme<br><br><b>Catégorie 2 :</b> non-réinvestissement |
| Fonds dédiés                                                            |                        | Exclusion charbon et non-réinvestissement EFNC sauf autre demande client | Selon demande client                                                       |                                                                                                                     |
| Gestion monétaire* labellisée ISR                                       |                        | Exclusion charbon et non-réinvestissement ENFC                           | Exclusion des titres dont la maturité est supérieure à 1 an                |                                                                                                                     |
| Autres gestions**                                                       |                        | Exclusion charbon et non-réinvestissement EFNC                           | Investissement possible avec justification tracée de la part de la gestion |                                                                                                                     |

\* Pour l’ensemble des fonds monétaires, qu’ils aient ou non un label ISR, l’exclusion de la liste des Grands risques ESG ne s’applique pas aux titres autorisés par le Comité monétaire dont la maturité est inférieure à un an. En effet, l’univers des titres monétaires est un univers réduit et une exclusion stricte entrainerait des conséquences contraires à l’intérêt des porteurs.

\*\* Fonds à faible tracking error, fonds ouverts Article 6, etc.



## 8.3

## Focus sur les risques climatiques

### 8.3.1 | IDENTIFIER LES RISQUES CLIMATIQUES

Les risques climatiques peuvent se décomposer en trois catégories et sont intégrés à l'analyse des valeurs : les risques physiques, les risques de transition et les risques de responsabilité.

**Les risques physiques** découlent directement des effets du changement climatique, entraînant une **augmentation des catastrophes naturelles**.

Les entreprises dont le business model est fortement exposé à ces événements subissent des **coûts d'exploitation et de dépréciation** plus élevés ainsi que des **interruptions dans leurs chaînes d'approvisionnement** entraînant des répercussions financières importantes.

**Les risques de transition** concernent l'exposition à des émetteurs potentiellement affectés négativement par le **passage à une économie décarbonée et durable**. Ils incluent les changements de politiques et de normes environnementales ou sociales, les avancées technologiques rendant obsolètes les technologies polluantes, et les évolutions des comportements des consommateurs vers des produits et services plus responsables. Ils impliquent des **investissements massifs pour la transformation** des entreprises.

**Les risques de responsabilité** concernent l'exposition aux émetteurs susceptibles d'être tenus pour **responsables de l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement, la Société et les facteurs de gouvernance**.



### 8.3.2 | QUANTIFIER LES RISQUES CLIMATIQUES DE NOS PORTEFEUILLES

Groupama AM intègre les enjeux climatiques dans son processus d'analyse en s'appuyant sur les évaluations de ses fournisseurs. Ces analyses permettent d'identifier les principales expositions du portefeuille aux risques climatiques, physiques comme de transition.

L'exercice présenté ci-après en propose une lecture structurée et quantifiée.

#### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EXERCICE

Cet exercice de quantification des risques climatiques fait ressortir cinq enseignements principaux :

##### › Une matérialité principalement portée par les risques de transition

Les résultats mettent en évidence le poids prépondérant des risques de transition, en particulier dans le scénario Net Zero 2050, où les coûts d'ajustement associés à une transition ordonnée, immédiate et exigeante sont les plus significatifs.

##### › Une concentration sectorielle sur les secteurs les plus exposés à la transition

La matérialité climatique se concentre sur la consommation cyclique, les services aux collectivités, l'industrie, l'énergie et les matériaux de base, secteurs les plus exposés aux coûts d'ajustement de la transition bas carbone.

##### › Un éclairage complémentaire des risques physiques avec le scénario NDC

Il met en évidence une matérialité plus marquée des risques physiques dans un monde plus chaud et permet d'identifier les actifs les plus vulnérables. Ces résultats doivent être lus comme des indicateurs prospectifs d'exposition aux aléas climatiques, liés notamment à la localisation des actifs, à leur vulnérabilité, à leur capacité

d'adaptation et aux pertes potentielles liées aux dommages directs ou aux interruptions d'activité.

##### › Un outil utile au pilotage des risques climatiques

L'exercice renforce l'identification, la hiérarchisation et le suivi des expositions climatiques au sein du portefeuille. Il constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour orienter les actions d'engagement auprès des émetteurs concernés et favoriser l'intégration progressive de ces enjeux dans les processus d'investissement.

##### › Mais des résultats à interpréter avec prudence

Les résultats reposent sur des scénarios de long terme et des conventions de modélisation spécifiques. Ils ne constituent ni des prévisions de performance, ni une estimation de pertes futures.

#### PÉRIMÈTRE, SCÉNARIOS CLIMATIQUES ET MÉTHODOLOGIE

En 2025, **Groupama AM** a conduit un exercice de stress tests climatiques sur ses actifs **corporate cotés**. Le périmètre analysé est de **63,91 milliards d'euros** d'encours, dont **12,88 milliards d'euros** en **actions** et **51,02 milliards d'euros** en **taux**, les convertibles étant incluses dans la poche taux.

Cet exercice vise à évaluer les impacts financiers potentiels du changement climatique sur la valorisation de nos actifs à partir de différents scénarios climatiques, en tenant compte à la fois des dynamiques de transition et de l'exposition aux risques physiques.

L'analyse s'appuie sur les scénarios **climatiques Phase V du Network for Greening the Financial System (NGFS)** et sur la **méthodologie MSCI Climate Value-at-Risk (Climate VaR)**, qui traduit ces trajectoires en impacts financiers potentiels au niveau des émetteurs.



Quatre scénarios climatiques NGFS Phase V ont été retenus :

1. **Net Zero 2050** : scénario de transition ordonnée visant des émissions nettes nulles à l'horizon 2050 ;
2. **Below 2 °C** : scénario de transition ordonnée compatible avec un réchauffement inférieur à 2 °C ;
3. **Delayed Transition** : scénario de transition retardée et plus désordonnée ;
4. **Nationally Determined Contributions – NDC** : scénario reposant sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national annoncées par les États.

Les résultats sont restitués selon **trois périmètres d'analyse** : l'encours total, la poche actions et la poche taux, et présentés selon **quatre piliers issus de la méthodologie MSCI Climate VaR** : **VaR agrégée, risques de transition, opportunités technologiques et risques physiques**.

Conformément à la logique prospective des scénarios NGFS et de la méthodologie MSCI Climate VaR, les résultats ne constituent pas des prévisions financières ou de marché. Ils fournissent une estimation de long terme de la sensibilité des portefeuilles aux risques climatiques.

Pour les risques physiques, l'analyse repose sur des projections de long terme relatives aux aléas climatiques, à l'exposition des actifs et à leur vulnérabilité, avec des conventions d'agrégation pouvant aller jusqu'à la fin du siècle. Les résultats doivent donc être lus comme des indicateurs d'exposition et de concentration, utiles à la publication et au pilotage des risques climatiques, et non comme des projections de court terme.

## SCÉNARIOS NGFS : FINALITÉ ET HIÉRARCHIE DE RESTITUTION

Les scénarios NGFS constituent un cadre prospectif de référence pour analyser les effets du changement climatique sur les entreprises et, par extension, sur les portefeuilles d'investissement. Ils relient les trajectoires d'émissions, les niveaux de réchauffement, les impacts physiques et les conséquences économiques et financières associées. Les scénarios retenus visent à couvrir des configurations contrastées – transition ordonnée, transition désordonnée et trajectoire associée à un niveau de réchauffement plus élevé – afin de distinguer les principaux canaux de transmission des risques climatiques.

Dans un souci de lisibilité du rapport Article 29 LEC, les résultats peuvent être hiérarchisés autour de deux scénarios principaux :

- i. **Net Zero 2050**, retenu comme scénario de référence pour documenter les effets financiers potentiels associés à une transition ordonnée compatible avec un objectif de 1,5 °C, et,
- ii. **Nationally Determined Contributions (NDC)**, retenu comme scénario de référence pour apprécier la matérialité des risques physiques dans une trajectoire de réchauffement plus élevée.

Les scénarios Below 2 °C, correspondant à une transition ordonnée moins ambitieuse, et Delayed Transition, caractérisé par une transition plus tardive et désordonnée, ne sont pas présentés dans ce rapport mais sont utilisés comme scénarios de comparaison, afin d'éclairer la sensibilité du portefeuille selon les trajectoires climatiques considérées.

Le NGFS a été lancé lors du One Planet Summit à Paris en décembre 2017. Il regroupe aujourd'hui plus de 150 banques centrales et autorités de supervision prudentielle.



## Présentation des méthodologies MSCI Climate VaR

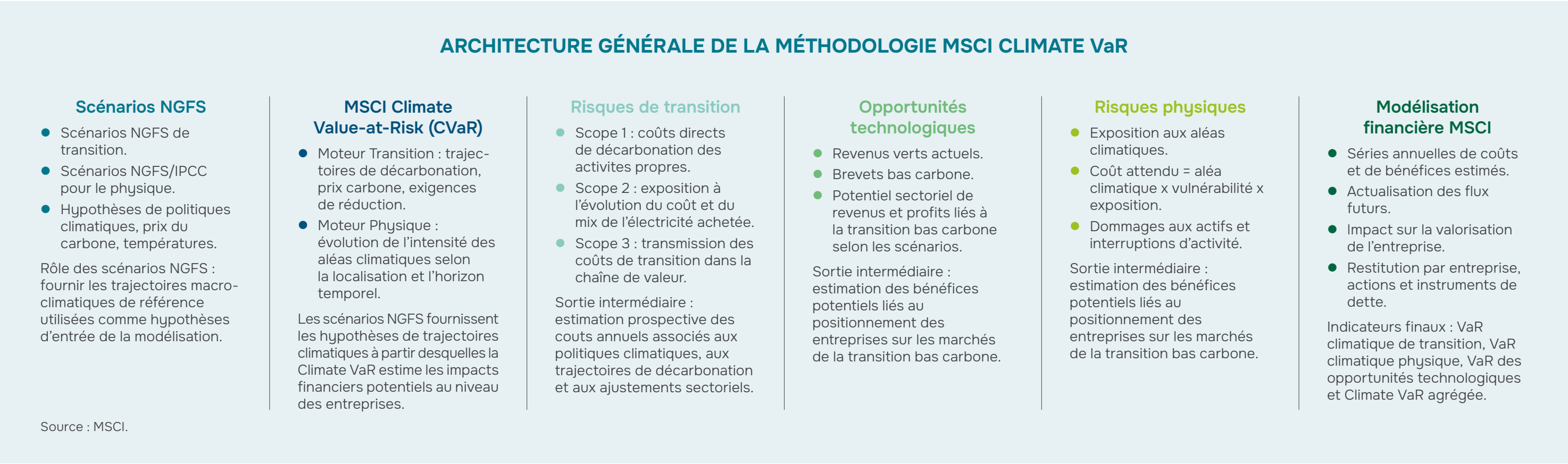
La méthodologie MSCI Climate VaR traduit les scénarios NGFS en impacts financiers potentiels au niveau des entreprises. Elle repose sur une logique de valorisation prospective : les effets climatiques futurs sont estimés, actualisés, puis rapportés à la valeur actuelle des entreprises analysées. Les résultats sont exprimés en pourcentage de cette valeur.

Elle distingue la **VaR climatique de transition**, qui couvre les **risques de transition et les opportunités technologiques**, et la **VaR climatique physique**, centrée sur les impacts potentiels des aléas climatiques physiques. Ces 3 piliers sont calibrés sur une échelle allant de -100 à 100. La valeur minimale

-100 % correspond à une perte totale de la valeur de l'actif (scénario catastrophe). La valeur maximale +100 % correspond à un gain maximal, c'est-à-dire une réduction totale du risque ou une opportunité exceptionnelle.

- **La VaR climatique de transition** vise à quantifier les impacts financiers potentiels liés à la transition vers une économie bas carbone. Elle intègre notamment les effets du prix du carbone, des contraintes de réduction des émissions, de l'évolution du coût de l'énergie, des transformations industrielles, des mutations technologiques et des effets de chaîne de valeur.

- **Les opportunités technologiques** mesurent les bénéfices potentiels liés au positionnement d'une entreprise sur les marchés de la transition, notamment au travers des revenus verts, des brevets bas-carbone et des technologies de décarbonation. Elles peuvent atténuer une partie des coûts de transition.
- **La VaR climatique physique** vise à apprécier les impacts financiers potentiels des aléas climatiques sur les entreprises. Elle s'appuie notamment sur la localisation des actifs, leur exposition aux aléas climatiques, leur vulnérabilité ainsi que les dommages ou interruptions d'activité susceptibles d'en résulter.





### 8.3.3 | PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ANALYSE DES ENCOURS

#### PRINCIPES D'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'analyse des résultats repose sur une lecture croisée par scénario, par pilier de Climate VaR, par classe d'actifs et par secteur. Cette approche permet d'identifier les principaux canaux de transmission du risque climatique, les zones de concentration, ainsi que les différences de matérialité entre les poches actions et taux.

Les résultats sont à interpréter en priorité au sein d'un même pilier : les risques de transition et les risques physiques ne se comparent pas directement, compte tenu de différences de modélisation, de couverture et de portée analytique ; ils se lisent de manière complémentaire.

**La VaR agrégée** fournit une mesure de synthèse de la matérialité financière potentielle au niveau de l'encours total permettant de hiérarchiser les résultats entre scénarios : le **risque de transition constitue le principal contributeur à cette matérialité**. Les opportunités technologiques apportent une contribution positive, mais d'ampleur limitée. **Les risques physiques deviennent, quant à eux, plus significatifs dans les scénarios associés à un niveau de réchauffement plus élevé.**

La comparaison des scénarios permet de qualifier la hiérarchie des impacts climatiques potentiels sur nos actifs :

- **Net Zero 2050** ressort comme le scénario le plus pénalisant sur les trois périmètres d'analyse – encours total, poche actions et poche taux, en cohérence avec une transition ordonnée, immédiate et fortement contraignante ;
- **Below 2 °C** constitue un point de comparaison ordonné, plus progressif et moins sévère ;

- **Delayed Transition** permet d'apprécier les effets d'un retard d'action dans la mise en place de la transition suivi d'un ajustement plus abrupt ;
- **NDC** est moins pénalisant sur le pilier du risque de transition, mais constitue un scénario central pour analyser la matérialité des risques physiques dans une trajectoire de réchauffement plus élevée.

#### ANALYSE PAR PILIER DE LA VaR CLIMATIQUE

L'analyse par pilier a pour objet de préciser les mécanismes qui sous-tendent les résultats observés au niveau de l'encours total. Elle permet d'identifier les canaux de transmission dominants et de hiérarchiser les principales sources de matérialité climatique.

**Le risque de transition** apparaît comme le principal contributeur à la matérialité financière climatique. Il permet de mettre en évidence les secteurs et les émetteurs les plus exposés aux coûts d'ajustement liés à la transition bas carbone.

**Les opportunités technologiques** reflètent le positionnement de certaines entreprises sur les marchés de la décarbonation, notamment au travers des revenus verts, des brevets bas-carbone et des technologies associées à la transition, en ne modifiant qu'à la marge la matérialité d'ensemble.

**Les risques physiques** appellent une lecture complémentaire de celle des risques de transition. Leur contribution devient plus significative dans les scénarios associés à un niveau de réchauffement plus élevé, en particulier dans le scénario NDC, ce qui en fait un axe d'interprétation important des résultats.





### ANALYSE SECTORIELLE

L'analyse sectorielle nous permet d'identifier les secteurs contribuant le plus aux résultats et de mettre ainsi en évidence les principales concentrations sectorielles de risque climatique.

Elle permet d'articuler les résultats observés avec la répartition des encours et les caractéristiques climatiques propres aux secteurs et aux émetteurs. Cette analyse contribue à orienter les travaux de gestion, le suivi des concentrations de risques et le renforcement de l'engagement vers les secteurs et les émetteurs présentant les niveaux de matérialité les plus significatifs.

**La structure sectorielle des encours constitue une clé de lecture importante :** l'encours total est fortement pondéré en **valeurs financières**, en particulier dans la poche taux (49,56 %), ce qui en **fait un contributeur significatif en valeur absolue**, sans nécessairement en faire le principal moteur de la Climate VaR. La poche actions présente, quant à elle, un profil plus diversifié, **avec une présence plus importante des secteurs de la technologie, de l'industrie et de la consommation non cyclique**.

Les actions présentent généralement, dans la méthodologie MSCI Climate VaR, des niveaux de matérialité plus élevés en pourcentage, les impacts climatiques affectant plus directement

les perspectives de valorisation de long terme des entreprises. Les instruments de taux, en raison de leur structure contractuelle et de leur maturité, tendent à amortir une partie des impacts financiers modélisés, même si leur contribution demeure significative en valeur absolue compte tenu de leur pondération dans les encours.

Dans ce cadre, **l'analyse par émetteur complète l'analyse sectorielle**. Les principaux contributeurs se concentrent sur des activités exposées, directement ou indirectement, aux canaux de transmission du risque climatique modélisés par MSCI.

**Les services aux collectivités** sont exposés aux enjeux de transformation des infrastructures énergétiques et des modes de production d'énergie.

**Les groupes automobiles et les équipementiers** se distinguent par une exposition élevée aux coûts de transition, en raison de l'importance des émissions associées à l'ensemble du cycle de vie des véhicules, incluant la production, la chaîne d'approvisionnement et l'usage des produits vendus.

**Les secteurs industriels et des matériaux de base** se caractérisent par une exposition élevée aux coûts de transition, liée à l'intensité énergétique de leurs procédés, à la complexité de leur décarbonation et aux investissements requis pour adapter leurs outils de production.

| PRINCIPAUX SECTEURS        | ACTIONS<br>(% DE L'ENCOURS TOTAL) | TAUX<br>(% DE L'ENCOURS TOTAL) | TOTAL   |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---------|
| Financières                | 5,1 %                             | 49,5 %                         | 54,7 %  |
| Consommation non cyclique  | 3,2 %                             | 6,4 %                          | 9,7 %   |
| Industrie                  | 2,8 %                             | 6,0 %                          | 8,8 %   |
| Services aux collectivités | 0,7 %                             | 5,7 %                          | 6,4 %   |
| Consommation cyclique      | 1,2 %                             | 5,4 %                          | 6,7 %   |
| Communications             | 1,7 %                             | 3,7 %                          | 5,5 %   |
| Technologie                | 3,8 %                             | 1,7 %                          | 5,6 %   |
| Matériaux de base          | 0,6 %                             | 0,5 %                          | 1,2 %   |
| Énergie                    | 0,5 %                             | 0,4 %                          | 1,0 %   |
| Autres                     | 0,0 %                             | 0,0 %                          | 0,0 %   |
| Total                      | 20,1 %                            | 79,8 %                         | 100,0 % |

Source : Groupama AM.





## ANALYSE SECTORIELLE PAR SCÉNARIOS, PAR CLASSES D'ACTIFS ET PAR PILIER DU MODÈLE MSCI CLIMATE VaR

Cette section présente les principales concentrations sectorielles du portefeuille Groupama AM selon les deux scénarios climatiques retenus, par classe d'actifs et par pilier d'analyse : risque de transition, opportunités technologiques, risques physiques et Climate VaR agrégée.

L'échelle de notation présentée de 1 à 5 repose sur des seuils quantitatifs exprimés en pourcentage, définis séparément pour les classes d'actifs Actions et Taux afin de tenir compte de leurs spécificités. Les paliers de notation ont été établis à partir de la distribution des expositions observées, complétée par une analyse complémentaire visant à faire ressortir de manière lisible les écarts significatifs entre secteurs.

Pour les analyses conduites au niveau de l'encours total, les seuils applicables aux actions ont été retenus, afin de conserver une lecture homogène et suffisamment discriminante des écarts sectoriels.

### Scénario Net Zero 2050 : une matérialité principalement portée par le risque de transition

#### 1. VaR agrégée

À l'échelle du portefeuille, la VaR agrégée met en évidence une hiérarchie sectorielle concentrée sur les secteurs les plus exposés aux coûts de transition.

Sur les encours analysés, les principaux contributeurs sont la consommation cyclique, les services aux collectivités et l'industrie. Cette hiérarchie reflète une matérialité climatique concentrée sur des

secteurs particulièrement exposés aux enjeux de décarbonation, aux besoins d'investissement de transformation et à la reconfiguration des chaînes de valeur.

**Sur la poche actions**, les contributions les plus significatives proviennent de l'industrie, des services aux collectivités et de l'énergie, ce qui met en évidence l'exposition des secteurs industriels et énergétiques aux coûts d'ajustement liés à la transition bas carbone. **Sur la poche taux**, la hiérarchie diffère, avec une contribution plus marquée de la consommation cyclique, des services aux collectivités et de l'industrie.

**Le secteur financier appelle une lecture distincte.** Malgré sa pondération élevée dans les encours, il ne constitue pas le principal contributeur à la VaR agrégée, en raison d'une exposition plus indirecte aux coûts sectoriels de décarbonation. Ce constat doit toutefois être interprété avec prudence, l'exposition climatique des institutions financières dépendant largement des activités financées (scope 3), encore soumises à des limites de données, de couverture et de méthodologie.

#### 2. Risque de transition

Le risque de transition constitue le **principal contributeur de la matérialité climatique du portefeuille**. Sur l'encours total, il est principalement porté par la consommation cyclique, les services aux collectivités et l'industrie. Cette concentration reflète l'exposition de ces secteurs aux principaux leviers de la transition bas carbone : intensité carbone et énergétique, investissements de transformation des procédés industriels, effets de chaîne de valeur et adaptation aux trajectoires de décarbonation.



L'analyse par classe d'actifs fait apparaître des hiérarchies sectorielles distinctes.

Dans la **poche actions**, l'industrie ressort au premier plan, devant les services aux collectivités et l'énergie. Cette hiérarchie s'explique par l'exposition de ces secteurs aux coûts d'ajustement liés à la transition bas carbone, notamment lorsque les procédés industriels ou les systèmes de production énergétique doivent évoluer rapidement.

Dans la **poche taux**, la consommation cyclique arrive en tête, devant les services aux collectivités et l'industrie. Cette hiérarchie tient d'abord à la composition des encours obligataires, qui diffère de celle des actions et plus généralement, à une traduction financière distincte des impacts climatiques dans la méthodologie MSCI Climate VaR.

Le secteur financier demeure en retrait par rapport aux secteurs les plus directement exposés aux coûts de décarbonation. Ce constat doit toutefois être interprété avec prudence (cf. paragraphe précédent).

### 3. Opportunités technologiques

Les opportunités technologiques se concentrent principalement sur les services aux collectivités, l'industrie et l'énergie. Ces secteurs sont susceptibles de capter une partie de la valeur créée par la transition bas carbone au travers du développement des infrastructures énergétiques, des équipements industriels bas carbone, des technologies de décarbonation et des solutions contribuant à l'électrification ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Leur contribution positive apparaît surtout sur la poche actions et demeure plus limitée sur la poche taux, en cohérence avec la distinction de valorisation entre instruments actions et instruments de dette. Elles constituent un facteur d'atténuation partielle des coûts de transition, sans remettre en cause la matérialité d'ensemble observée au niveau du portefeuille.

#### ENCOURS TOTAL

| SECTEUR                   | TRANSITION | OPPORTUNITÉS | PHYSIQUE | AGRÉGÉ |
|---------------------------|------------|--------------|----------|--------|
| Matériaux de base         | 1          | 1            | 1        | 2      |
| Communications            | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Consommation cyclique     | 4          | 1            | 1        | 4      |
| Consommation non cyclique | 1          | 1            | 2        | 2      |
| Énergie                   | 2          | 2            | 1        | 1      |
| Financières               | 1          | 1            | 1        | 2      |
| Industrie                 | 3          | 2            | 1        | 2      |
| Technologie               | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Utilitaires               | 4          | 3            | 1        | 3      |

#### POCHE ACTIONS

| SECTEUR                   | TRANSITION | OPPORTUNITÉS | PHYSIQUE | AGRÉGÉ |
|---------------------------|------------|--------------|----------|--------|
| Matériaux de base         | 3          | 1            | 1        | 3      |
| Communications            | 1          | 1            | 2        | 2      |
| Consommation cyclique     | 3          | 1            | 2        | 3      |
| Consommation non cyclique | 3          | 1            | 5        | 3      |
| Énergie                   | 3          | 3            | 4        | 3      |
| Financières               | 3          | 1            | 3        | 3      |
| Industrie                 | 5          | 4            | 3        | 5      |
| Technologie               | 1          | 1            | 4        | 2      |
| Utilitaires               | 4          | 4            | 1        | 4      |

#### POCHE TAUX

| SECTEUR                   | TRANSITION | OPPORTUNITÉS | PHYSIQUE | AGRÉGÉ |
|---------------------------|------------|--------------|----------|--------|
| Matériaux de base         | 3          | 1            | 1        | 3      |
| Communications            | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Consommation cyclique     | 5          | 2            | 2        | 5      |
| Consommation non cyclique | 2          | 1            | 1        | 2      |
| Énergie                   | 3          | 1            | 1        | 3      |
| Financières               | 2          | 1            | 2        | 2      |
| Industrie                 | 4          | 1            | 1        | 3      |
| Technologie               | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Utilitaires               | 5          | 2            | 1        | 4      |

La note de 1 à 5 indique le niveau relatif d'exposition du secteur, du plus faible (1) au plus élevé (5).  
Le bleu renvoie aux risques climatiques (transition et physiques) et le vert aux opportunités climatiques.  
Source : Groupama AM d'après MSCI.

### SCÉNARIO NDC : UNE MATÉRIALITÉ PLUS MARQUÉE DES RISQUES PHYSIQUES

Le scénario NDC repose sur les contributions déterminées au niveau national annoncées par les États et intégrées dans les scénarios NGFS Phase V jusqu'en mars 2024. Il décrit une trajectoire où les engagements climatiques déclarés sont mis en œuvre, sans être alignés sur les objectifs les plus ambitieux de limitation du réchauffement. Il constitue ainsi un scénario pertinent pour apprécier la matérialité des risques physiques dans un environnement de réchauffement plus élevé que les scénarios de transition ordonnée.

Par construction, ce scénario est moins ambitieux sur la transition que les scénarios ordonnés Net Zero 2050 ou Below 2 °C : les coûts d'ajustement y sont plus faibles à court et moyen terme, mais l'exposition aux risques physiques y est plus élevée à long terme.

**Les aléas climatiques physiques, notamment les épisodes de chaleur extrême, les inondations ou les événements météorologiques aigus, peuvent affecter la valeur des actifs, perturber la continuité opérationnelle des entreprises et générer des pertes financières.**

À l'échelle de l'encours total, les cinq premiers secteurs contributeurs sont la consommation cyclique, les services aux collectivités, l'industrie, l'énergie et les matériaux de base. Cette hiérarchie diffère de celle observée sur le risque de transition : elle s'explique davantage par la localisation des sites et actifs exposés, leur vulnérabilité aux aléas climatiques, la dépendance à certaines chaînes d'approvisionnement et la robustesse des dispositifs d'adaptation mis en place.

| ENCOURS TOTAL             |            |              |          |        |
|---------------------------|------------|--------------|----------|--------|
| SECTEUR                   | TRANSITION | OPPORTUNITÉS | PHYSIQUE | AGRÉGÉ |
| Matériaux de base         | 1          | 1            | 1        | 2      |
| Communications            | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Consommation cyclique     | 1          | 1            | 1        | 2      |
| Consommation non cyclique | 1          | 1            | 3        | 1      |
| Énergie                   | 1          | 1            | 2        | 1      |
| Financières               | 1          | 1            | 3        | 1      |
| Industrie                 | 1          | 1            | 2        | 2      |
| Technologie               | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Utilitaires               | 1          | 1            | 2        | 2      |

| POCHE ACTIONS             |            |              |          |        |
|---------------------------|------------|--------------|----------|--------|
| SECTEUR                   | TRANSITION | OPPORTUNITÉS | PHYSIQUE | AGRÉGÉ |
| Matériaux de base         | 1          | 1            | 2        | 2      |
| Communications            | 1          | 1            | 3        | 1      |
| Consommation cyclique     | 1          | 1            | 2        | 2      |
| Consommation non cyclique | 1          | 1            | 5        | 2      |
| Énergie                   | 2          | 1            | 5        | 2      |
| Financières               | 1          | 1            | 5        | 2      |
| Industrie                 | 2          | 2            | 5        | 2      |
| Technologie               | 1          | 1            | 5        | 1      |
| Utilitaires               | 2          | 2            | 3        | 2      |

| POCHE TAUX                |            |              |          |        |
|---------------------------|------------|--------------|----------|--------|
| SECTEUR                   | TRANSITION | OPPORTUNITÉS | PHYSIQUE | AGRÉGÉ |
| Matériaux de base         | 3          | 1            | 1        | 2      |
| Communications            | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Consommation cyclique     | 3          | 1            | 4        | 2      |
| Consommation non cyclique | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Énergie                   | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Financières               | 1          | 1            | 5        | 1      |
| Industrie                 | 3          | 1            | 1        | 2      |
| Technologie               | 1          | 1            | 1        | 1      |
| Utilitaires               | 1          | 1            | 4        | 1      |

La note de 1 à 5 indique le niveau relatif d'exposition du secteur, du plus faible (1) au plus élevé (5).  
Le bleu renvoie aux risques climatiques (transition et physiques) et le vert aux opportunités climatiques.  
Source : Groupama AM d'après MSCI.



LIMITES MÉTHODOLOGIQUES, COUVERTURE DES  
DONNÉES ET PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION

Les résultats présentés visent à apprécier, de manière prospective, la matérialité financière potentielle des risques climatiques. Ils doivent être interprétés au regard des scénarios NGFS retenus, des hypothèses de modélisation et du niveau de couverture des données disponibles. Ils ne constituent pas des anticipations de marché, de rendement ou de pertes futures. Ils ont pour objet d'éclairer l'identification des principales expositions et concentrations de risques climatiques au sein des portefeuilles.

Les scénarios NGFS Phase V sont des trajectoires prospectives destinées à explorer différents canaux de transmission du risque climatique ; ils ne constituent ni des prévisions macroéconomiques ni des anticipations de marché. De même, la méthodologie MSCI Climate VaR vise à mesurer une matérialité financière potentielle à partir de l'estimation et de l'actualisation d'impacts climatiques futurs. Elle a pour objet d'éclairer la hiérarchisation des expositions et l'identification des concentrations de risque, et non d'anticiper la performance future des portefeuilles.

Les résultats **combinent des données publiées, des données estimées et des sources externes spécialisées, notamment pour la composante géospatiale des risques physiques.** Cette hétérogénéité des données n'invalide pas l'exercice, mais appelle une lecture différenciée de la robustesse et de la comparabilité des résultats selon les piliers considérés.

**La couverture est généralement plus élevée pour la VaR agrégée et le risque de transition,** qui s'appuient sur des données financières, sectorielles et climatiques plus largement disponibles pour les entreprises cotées, notamment les émissions de gaz à effet de serre lorsqu'elles sont disponibles, les informations sectorielles, les données financières et certains indicateurs ESG. Toutefois, certaines données, en particulier les émissions indirectes comme le scope 3, restent fréquemment estimées ou partiellement couvertes. Lorsque les données publiées sont incomplètes, MSCI les complète par des estimations et des modèles sectoriels afin d'élargir la couverture des émetteurs analysés.

Les **opportunités technologiques** reposent sur un univers de données plus resserré, fondé principalement sur les revenus

verts, les activités liées à la transition bas carbone, les brevets bas carbone et des hypothèses de modélisation propres à MSCI. Leur couverture demeure plus hétérogène selon les secteurs et les émetteurs, du fait du caractère encore partiellement standardisé des données relatives aux technologies de transition et aux activités vertes.

**Les risques physiques** présentent une complexité méthodologique plus élevée. Leur quantification repose sur des données de localisation d'actifs, des modèles géospatiaux, des projections climatiques et des hypothèses de vulnérabilité et de traduction financière des dommages potentiels. La disponibilité, la granularité et la qualité des données de localisation restent variables selon les secteurs, les géographies et les types d'actifs. La couverture des aléas climatiques demeure également inégale selon les zones géographiques et les bases de données disponibles. Dans ce contexte, le présent exercice retient un indicateur multi-aléas afin de fournir une lecture agrégée et homogène de l'exposition potentielle aux risques physiques, sans constituer une estimation exhaustive des pertes futures.

COUVERTURE DES DONNÉES PAR SCÉNARIOS, PAR PILIERS MSCI ET PAR CLASSES D'ACTIFS (%)

| SCÉNARIO | CLASSE D'ACTIFS | COUVERTURE VaR AGRÉGÉE | COUVERTURE RISQUES DE TRANSITION | COUVERTURE OPPORTUNITÉS TECHNOLOGIQUES | COUVERTURE RISQUES PHYSIQUES |
|----------|-----------------|------------------------|----------------------------------|----------------------------------------|------------------------------|
| NZ2050   | Encours total   | 76,1 %                 | 76,1 %                           | 67,4 %                                 | 48,9 %                       |
|          | Actions         | 98,5 %                 | 98,8 %                           | 92,1 %                                 | 45,8 %                       |
|          | Taux            | 70,4 %                 | 70,4 %                           | 61,2 %                                 | 49,7 %                       |
| NDC      | Encours total   | 76,1 %                 | 76,1 %                           | 67,4 %                                 | 48,9 %                       |
|          | Actions         | 98,5 %                 | 98,8 %                           | 92,1 %                                 | 45,8 %                       |
|          | Taux            | 70,4 %                 | 70,4 %                           | 61,2 %                                 | 49,7 %                       |

Source : Groupama AM d'après MSCI.

A close-up photograph of a person's hands holding a wooden crate filled with ripe blueberries. The person is wearing a plaid shirt. In the foreground, a hand holds a small handful of blueberries. The background is softly blurred, showing more of the crate and some green foliage. The lighting is warm, suggesting a sunny day.

09

# MÉTHODOLOGIES



## 9.1

# Mesurer les risques climatiques au niveau des émetteurs : impacts climatiques et plans de transition

Groupama AM s'appuie sur un ensemble d'indicateurs et de modèles permettant de mesurer les risques climatiques et la maturité des plans de transition au niveau des émetteurs (données carbone, indicateurs MSCI Climate Value-at-Risk, analyse propriétaire des plans de transition). Ces résultats alimentent ensuite la notation ESG et peuvent être agrégés pour produire des lectures et analyses au niveau portefeuille.

## 9.1.1 | DONNÉES CARBONE ET CALCULS ASSOCIÉS

Groupama AM utilise plusieurs indicateurs climatiques, comme les émissions de CO<sub>2</sub>, l'intensité carbone, l'alignement avec une trajectoire de réchauffement limitée à 2 °C, la part d'activités contribuant à la transition écologique, les investissements verts alignés avec la taxonomie européenne.

Ces indicateurs, fournis par MSCI et Clarity AI, sont utilisés à deux niveaux :

- pour évaluer les entreprises et alimenter leur notation ESG ;
- et pour suivre les objectifs climatiques des fonds durables gérés par Groupama AM.

## 9.1.2 | MÉTHODOLOGIE DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION

En 2025, Groupama AM a fait évoluer son dispositif d'évaluation des risques climatiques en remplaçant la méthodologie Iceberg DataLab utilisée en 2024 par celle de MSCI ESG Research. Les risques de transition et les risques physiques sont désormais pleinement intégrés à la notation environnementale (pilier E) des émetteurs, via deux indicateurs dédiés (« risque de transition » et « risque physique ») exprimés par MSCI sous forme de Climate Value-at-Risk (Climate VaR), puis convertis en score. Pour une description détaillée de la méthodologie et de ses principaux paramètres, se référer à la section « **Quantification des risques climatiques – Présentation de la méthodologie MSCI Climate Value-at-Risk** ».

L'indicateur « risque de transition » vise à apprécier l'impact potentiel, pour l'émetteur, des politiques publiques et de la réglementation, des évolutions technologiques, des dynamiques de marché et des enjeux de réputation liés à la transition vers une économie bas carbone.

L'indicateur « risque physique » vise à apprécier l'impact potentiel des aléas climatiques, qu'ils soient chroniques (par exemple l'évolution tendancielle des températures ou la montée du niveau des mers) ou aigus (événements extrêmes tels que tempêtes, inondations, sécheresses), sur les actifs et la continuité d'activité des émetteurs.

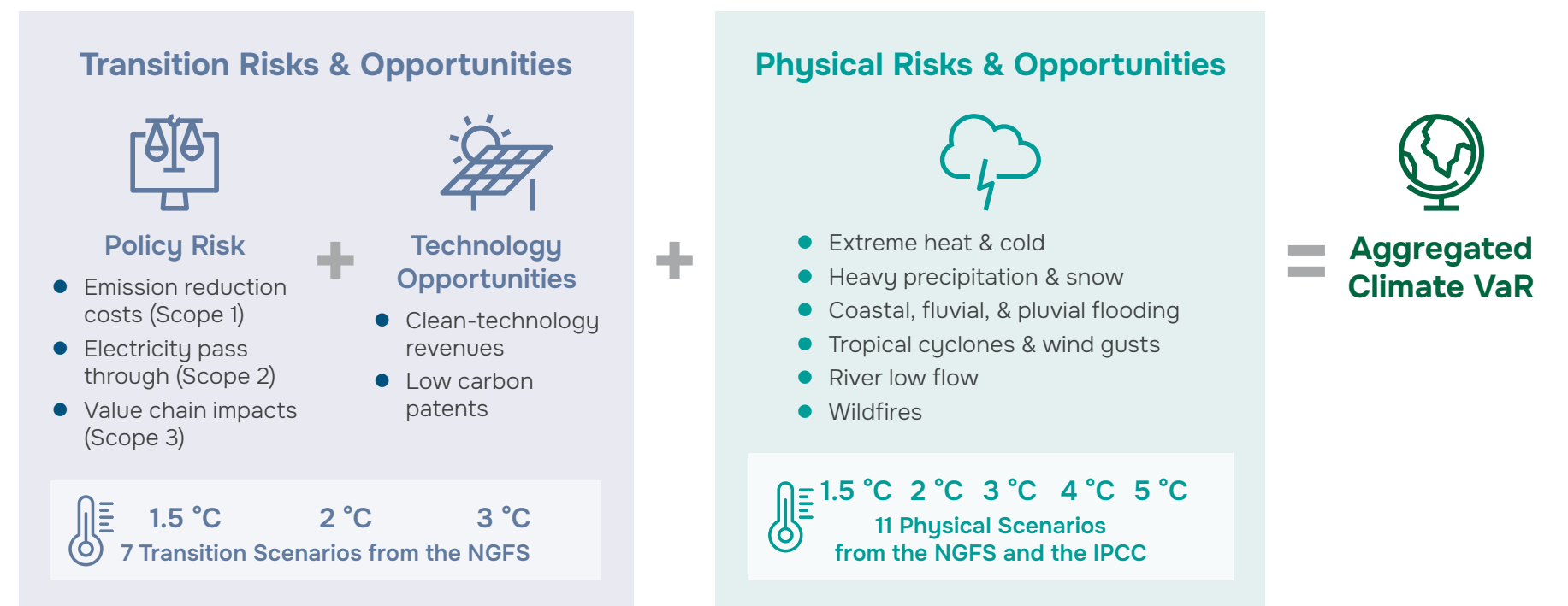
Le schéma présente les principaux piliers du modèle MSCI Climate Value-at-Risk (Climate VaR) : risque de transition, opportunités technologiques et risques physiques. Ces composantes sont évaluées selon différents scénarios climatiques et de transition, puis agrégées pour aboutir à une mesure synthétique de Climate VaR. La modélisation repose sur la projection de coûts et bénéfices futurs liés au climat, leur actualisation et leur traduction en impact potentiel sur la valorisation. La Climate VaR constitue une mesure modélisée, dépendante d'hypothèses de scénarios et de paramètres de valorisation, dont les résultats doivent être interprétés avec prudence.

À titre d'illustration, MSCI précise les principaux déterminants mobilisés au sein de chaque pilier : le pilier transition intègre notamment les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3) et leur diffusion dans la chaîne de valeur ; le pilier opportunités technologiques repose sur des proxys d'innovation (brevets, revenus verts) ; le pilier physique s'appuie sur une logique d'exposition aux aléas, de vulnérabilité et d'impact financier.

**Points d'attention : la Climate VaR repose sur une chaîne de transformation entre scénario, coûts futurs et valorisation, mobilisant plusieurs hypothèses (prix du carbone, trajectoires sectorielles, actualisation), ce qui introduit un degré d'incertitude à chaque étape.**

La Climate VaR constitue une mesure modélisée, dépendante d'hypothèses de scénarios et de paramètres de valorisation, dont les résultats doivent être interprétés avec prudence.

## MSCI Climate VaR : piliers du modèle



Source : MSCI ESG Research, MSCI Climate Value-at-Risk (VaR) Methodology, juin 2024, Exhibit 1: Pillars of the Climate VaR model.



### 9.1.3 | MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES PLANS DE TRANSITION

**Groupepama AM a développé une méthodologie propriétaire d'évaluation des plans de transition :** depuis mi-2025, notre méthodologie ESG propriétaire intègre une analyse des plans de transition, qui constitue un volet central de l'évaluation du pilier environnemental (E).

Cette analyse s'appuie sur quatre sous-piliers, déclinés en indicateurs construits principalement à partir des **ESRS**. Elle couvre notamment : l'existant, les leviers de décarbonation, les cibles et trajectoires, la gouvernance des enjeux environnementaux, ainsi que les incidences financières.

#### PERFORMANCE CLIMATIQUE ACTUELLE ET LEVIERS DE DÉCARBONATION

- Performance climatique.
- Capacité financière à se transformer.
- Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs.

#### CIBLES DE RÉDUCTION

- Analyse de la clarté, la portée et l'ambition des objectifs climatiques fixées.

#### GOVERNANCE

- Compréhension du pilotage stratégique des enjeux climatiques par l'entreprise.

#### INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES

- Exposition aux risques physiques et de transition liée au climat.

Un outil d'analyse a été spécifiquement conçu pour faciliter l'application de cette grille d'évaluation par les analystes. Il est enrichi de définitions, recommandations et pratiques de Place (notamment issues du guide AMF et de l'IFD). En 2025, cette définition des plans de transition devient la référence de l'analyse environnementale des émetteurs en portefeuille.

#### SÉLECTION D'INDICATEURS CLÉS

Un travail de cartographie a été effectué entre les indicateurs recherchés et les données disponibles (MSCI, Clarity AI), afin de concilier ambition analytique et faisabilité opérationnelle. Des indicateurs ont été sélectionnés pour chaque axe, en privilégiant ceux qui répondent aux exigences réglementaires, reflètent les meilleures pratiques et sont fréquemment sollicités par les clients.



## 9.2 Mesurer l'impact et la dépendance du portefeuille à la biodiversité

Dans la continuité de la quantification des risques climatiques présentée plus haut, Groupama AM mobilise également des indicateurs biodiversité afin (i) d'apprécier l'empreinte biodiversité des portefeuilles et (ii) d'identifier les secteurs et émetteurs susceptibles d'être les plus exposés à des risques liés à la nature.

À cet effet, Groupama AM s'appuie sur la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) développée par Iceberg DataLab pour mesurer l'impact biodiversité des investissements au niveau des émetteurs, puis agréger ces résultats au niveau portefeuille. En parallèle, Groupama AM utilise la base de données et la méthodologie ENCORE pour analyser la dépendance des portefeuilles à la biodiversité et aux services écosystémiques, selon une approche principalement sectorielle.

### 9.2.1 | MÉTHODOLOGIE DE MESURE D'IMPACT

L'indicateur CBF est utilisé pour évaluer les impacts des investissements sur la biodiversité.

Contrairement à la méthodologie ENCORE qui produit une analyse sectorielle dont le résultat ne dépend pas des émetteurs présents au sein des secteurs dans les portefeuilles, l'indicateur CBF est utilisé pour évaluer les impacts des investissements sur la biodiversité en prenant en compte chaque émetteur dans le calcul. Cet indicateur évalue l'impact annuel des activités des entreprises sur la biodiversité mondiale et locale, en incluant l'impact des produits achetés et vendus par les entreprises tout au long de leur chaîne de valeur. Dans cette

méthodologie, une seule pression peut entraîner plusieurs impacts. La méthodologie de la CBF évolue régulièrement selon les connaissances scientifiques.

**L'indicateur CBF intègre quatre principales pressions sur la biodiversité :**

- le changement climatique ;
- la pollution atmosphérique résultant des émissions d'azote et de soufre ;
- la pollution de l'eau douce due aux rejets de composés toxiques ;
- le changement d'utilisation des sols.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la **Méthodologie d'Iceberg DataLab**. 

### 9.2.2 | MÉTHODOLOGIE DE MESURE DE DÉPENDANCE

La méthodologie de mesure de dépendance utilisée par Groupama AM se base sur la méthodologie ENCORE.

Développé en 2018, par la Natural Capital Alliance, ENCORE est un outil open source qui permet aux organisations financières d'évaluer leur exposition aux risques liés à la nature et de réaliser un screening initial de leurs impacts et dépendances.

Il permet notamment d'identifier les impacts et dépendances directes des entreprises et

leur niveau de matérialité. ENCORE distingue :

- 13 pressions différentes (perturbations lumineuses et sonores, émissions de polluants dans les sols et l'eau, production de déchets, introduction d'espèces envahissantes...);
- 25 services écosystémiques (pollinisation, stabilisation des sols, régulation du climat, protection contre les inondations...).

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la **Méthodologie ENCORE**. 

Groupama AM mobilise des indicateurs biodiversité afin d'apprécier l'empreinte biodiversité des portefeuilles et d'identifier les secteurs et émetteurs susceptibles d'être les plus exposés à des risques liés à la nature.



## 9.3 Description de la méthodologie de notation ESG

Au cœur de notre approche réside une analyse fondamentale des émetteurs indissociable de notre méthodologie de notation ESG. Cette approche intégrée est notre ADN. Elle nous permet de **détecter les mutations économiques liées aux transitions environnementale, numérique et démographique**. La méthodologie ESG de Groupama AM intègre les risques et opportunités ESG selon le principe de la double matérialité consacré par le règlement SFDR.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la partie **Gestion des risques**. 

### 9.3.1 | ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

Pour chacun des piliers E, S et G, Groupama AM a défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les **critères ESG les plus matériels par secteur**. Pour cela, ces derniers fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions identifiées par Groupama AM, qui influencent profondément les modèles d'affaires des entreprises. La **Méthodologie ESG** est présente sur le site Internet de Groupama AM.

Groupama AM privilégie l'utilisation de **données brutes**, permettant ainsi une représentation plus fidèle de la **performance ESG des entreprises** par rapport aux scores directement fournis par les agences de notation. Les indicateurs sont sélectionnés en fonction des principaux enjeux ESG et pondérés selon leur matérialité en prenant en compte le secteur d'activité de chaque entreprise. Par ailleurs, **Groupama AM intègre les indicateurs PAI** dans les analyses lorsque le taux de couverture est jugé suffisant.

Cette approche permet d'attribuer des scores distincts pour les piliers ESG aux entreprises ou aux secteurs, établissant ainsi un **classement des valeurs au sein des différents univers de référence**. Le score de chaque pilier E et S contribue à hauteur d'au moins 25 % au score global, le score du pilier G est toujours pondéré à 33 %. Ces notations sont établies sur une échelle de 0 à 100 et calculées sur plusieurs univers d'investissement. Les données ESG fournies par le fournisseur de donnée MSCI couvrent environ 5 000 valeurs.



#### CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

Ces critères mesurent la manière dont les entreprises s'adaptent à la transition énergétique et écologique, via une analyse des plans de transition, ainsi que les effets de leurs activités sur la biodiversité, la gestion des déchets, la pollution, la gestion de l'eau, la qualité des ressources hydriques et la consommation des matières premières.



#### CRITÈRES SOCIAUX & SOCIÉTAUX

Ces critères englobent, d'une part, l'évaluation du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise et climat de travail) en lien avec les trois transitions, et, d'autre part, l'évaluation de son impact sociétal (relations avec les parties prenantes externes telles que les clients, les fournisseurs et les communautés).



#### CRITÈRES DE GOUVERNANCE

Ces critères portent sur la direction, l'administration et le contrôle de l'entreprise, ainsi que sur ses interactions avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction, et sur la prise en compte des enjeux de développement durable. L'analyse de la gouvernance vise à évaluer si les dirigeants mettent en œuvre la stratégie de manière efficace et agissent dans l'intérêt global des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

9.3.2 | NOTATION ESG DES ÉTATS

La notation des États couvre 58 pays (31 pays développés et 27 pays émergents). L'analyse de Groupama AM prend en compte les **risques et opportunités ESG** afin de saisir les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et politiques sur le développement d'un pays. Cette méthodologie s'appuie sur la notation des trois piliers E, S et G :

- **le pilier Environnement** prend en compte huit indicateurs (dont le PAI 15) qui analysent **la stratégie climatique et ses impacts sur la biodiversité**, en se focalisant sur l'intensité carbone et la qualité du sol ;
- **le pilier Social** se concentre sur les thèmes de **la démographie, l'emploi, l'éducation et l'accès au service de base**, avec un total de treize indicateurs (dont le PAI 16) ;
- **le pilier Gouvernance** évalue le risque politique, **le respect du droit et la liberté** à travers sept indicateurs, tels que la stabilité politique et le contrôle de la corruption.

Chaque pays est noté sur une échelle de 1 à 100 pour l'ensemble des 28 indicateurs, avec une pondération spécifique permettant d'obtenir une note finale. L'environnement représente 25 % de la note globale, le social représente 50 % avec une surpondération pour refléter l'engagement envers les enjeux sociaux et la gouvernance est prise en compte pour 25 %.

L'analyse de Groupama AM prend en compte les risques et opportunités ESG afin de saisir les impacts des facteurs environnementaux, sociaux et politiques sur le développement d'un pays.

9.3.3 | ANALYSE DES OBLIGATIONS DURABLES

Les obligations durables, regroupant les obligations vertes et sociales, sont des instruments obligataires privilégiés par les investisseurs souhaitant financer directement des projets environnementaux et/ou sociaux. Elles peuvent être émises par des entreprises, des entités supranationales, des États ou des collectivités locales pour soutenir des initiatives générant des bénéfices environnementaux ou sociaux mesurables.

Afin de garantir la qualité de ces émissions, Groupama AM a mis en place une méthodologie interne d'évaluation.

Celle-ci repose sur l'analyse de quatre piliers, élaborés à partir des Green Bond Principles, Social Bond Principles et

Sustainable Bond Principles, ainsi que de la nomenclature des activités éligibles au Label Greenfin pour les obligations vertes.

Sont examinées :

- les caractéristiques de l'émission ;
- les caractéristiques de l'émetteur ;
- la qualité environnementale ou sociale des projets ;
- la transparence.

Si l'opinion est négative sur un des 3 derniers piliers, alors l'obligation ne sera pas qualifiée de durable.

| CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION                                                                                                                                                                                       | CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMETTEUR                                                                                                                              | QUALITÉ DES PROJETS FINANCÉS                                                                                                                                                                                                                | TRANSPARENCE                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>● Respect des principes internationaux.</li><li>● Traçabilité et gestion des fonds.</li><li>● Critères et gouvernance pour la sélection et l'évaluation des projets.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Exclusion Grands risques ESG selon Groupama AM.</li><li>● Appréciation de la politique ESG de l'émetteur.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Appréciation du bénéfice environnemental ou social des projets.</li><li>● Privilégier les obligations finançant des projets qui vont au-delà de la politique ESG existante de l'émetteur.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Utilisation des fonds ex-ante.</li><li>● Seconde opinion.</li><li>● Reporting : allocation des fonds et indicateurs d'impact.</li><li>● Audit.</li></ul> |

Le détail des méthodologies présentées dans cette section est disponible sur le [site Internet de Groupama AM](#). 

9.3.4 | OUTILS DE NOTATION DÉDIÉS

Afin d'assurer la bonne application de ses méthodologies, les outils de Groupama AM ont été développés en collaboration avec les équipes d'administration des référentiels et du système d'information dans le but d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage. L'ensemble des données ESG est mis à disposition des gérants de portefeuilles de Groupama AM. Ils disposent ainsi de l'outil « StarQube » qui

offre une vue complète sur les notations des critères E, S et G, ainsi que toutes les données brutes sous-jacentes (indicateurs) constituant une note ESG. Les données, qu'elles soient brutes ou calculées, sont distribuées de manière homogène vers « SimCorp Dimension », l'outil de gestion des portefeuilles et de suivi des risques. Ce processus assure une gestion efficiente et centralisée des données ESG au sein de Groupama AM.



## 9.4

## Comité des risques de durabilité

Le Comité des risques de durabilité est en charge de statuer sur les exclusions relatives aux politiques Énergies fossiles et Armes controversées. Il est également responsable de l'examen des « Grands risques ESG » et des catégories Capital naturel.



Les « Grands risques ESG » sont détaillés dans la partie **Critères ESG dans la gestion des risques**.

Ce Comité a pour rôle :

- **la gestion et la validation des listes d'exclusion de Groupama AM** afin d'assurer le suivi des risques de durabilité et de la mise en place des décisions ;
- **la présentation et la validation des méthodologies de Groupama AM** concernant la maîtrise de l'exposition aux risques de durabilité, incluant le périmètre des fonds concernés par les listes d'exclusion ;
- **le traitement des évolutions** réglementaires, des sujets d'actualité et de tout autre sujet lié à la gestion des risques de durabilité impactant les portefeuilles gérés.

### ZOOM SUR LES CATÉGORIES CAPITAL NATUREL

Les catégories Capital naturel, appliquées uniquement aux encours de gestion assurantielle du Groupe Groupama gérés par Groupama AM,

établissent un classement en trois catégories des entreprises.

Les émetteurs sont classés en fonction de l'exposition de leur modèles économiques aux risques liés au changement climatique et de leur positionnement dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

- **Catégorie 1** : entreprises favorablement positionnées au regard de la transition environnementale.
- **Catégorie 2** : entreprises au positionnement de produits ou mise en œuvre des politiques environnementales peu convaincantes en termes de cohérence.
- **Catégorie 3** : entreprises dont le positionnement pénalise la transition environnementale.

L'analyse couvre les émetteurs dont la position globale détenue est supérieure à 25 millions d'euros sur le périmètre mentionné ci-dessus et faisant partie des 8 secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs : Pétrole et Gaz, Matériaux, Biens d'équipement, Transport, Alimentation/Boisson/Tabac, Automobile, Immobilier et Services aux collectivités.

Les catégories Capital naturel sont détaillées dans la **Méthodologie ESG**.



## 9.5 Indicateurs d'incidences négatives

Les critères de sélection des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) sont les suivants :

- la conformité de la méthodologie de calcul utilisée par le fournisseur de données avec les exigences du règlement SFDR ;
- la stabilité des données émetteurs afin de réduire la volatilité qui peut être constatée lors des mises à jour de certains indicateurs ;
- l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts ;
- la fréquence de mise à jour des données émetteurs.

La hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité se fait en fonction des critères suivants :

- la matérialité du secteur aux enjeux ESG en lien avec les PAI ;
- la couverture des indicateurs quantitatifs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### HIÉRARCHISATION DES PAI OBLIGATOIRES APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

**Priorité 1 :** PAI 1, PAI 2, PAI 3, PAI 4, PAI 10, PAI 13 et PAI 14.

**Priorité 2 :** PAI 5, PAI 6, PAI 7, PAI 8, PAI 9, PAI 11 et PAI 12.

Le tableau ci-contre présente les niveaux de prise en compte des 16 indicateurs PAI obligatoires et des 2 indicateurs PAI optionnels retenus par Groupama AM.

| LIBELLÉ DU PAI                      |                                                                                                                                                         | POLITIQUE D'ENGAGEMENT | POLITIQUE D'EXCLUSION | ANALYSE ESG | SUIVI DES CONTROVERSES |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------|------------------------|
| <b>PAI OBLIGATOIRES – Tableau 1</b> |                                                                                                                                                         |                        |                       |             |                        |
| PAI 1                               | Émissions totales de Gaz à effet de serre                                                                                                               | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 2                               | Empreinte Carbone Totale                                                                                                                                | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 3                               | Intensité carbone                                                                                                                                       | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 4                               | Part des investissements dans des entreprises du secteur des énergies fossiles                                                                          | ✓                      | ✓                     | ✓           | ✓                      |
| PAI 5                               | Part de la consommation d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale                                                       | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
|                                     | Part de la production d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale                                                         | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 6                               | Intensité moyenne de consommation d'énergie des secteurs à fort enjeux climatiques                                                                      |                        |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 7                               | Biodiversité – Activités affectant négativement les zones sensibles                                                                                     | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 8                               | Émissions de produits dans l'eau                                                                                                                        |                        |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 9                               | Déchets dangereux (Tonnes)                                                                                                                              |                        |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 10                              | Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales                                           | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 11                              | Absence de processus ou de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 12                              | Écart moyen de rémunération entre les sexes                                                                                                             | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 13                              | Diversité des sexes représentés au conseil d'administration                                                                                             | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 14                              | Exposition aux armes controversées                                                                                                                      |                        | ✓                     |             | ✓                      |
| PAI 15                              | Intensité carbone                                                                                                                                       | ✓                      |                       | ✓           |                        |
| PAI 16                              | Pays sujets à des violations des droits sociaux                                                                                                         |                        |                       | ✓           |                        |
| <b>PAI ADDITIONNELS</b>             |                                                                                                                                                         |                        |                       |             |                        |
| PAI 6 tableau 2                     | Utilisation et recyclage de l'eau                                                                                                                       |                        |                       | ✓           | ✓                      |
| PAI 2 tableau 3                     | Taux d'accident                                                                                                                                         | ✓                      |                       | ✓           | ✓                      |



## 9.6

## Plan continu d'amélioration : qualité de la donnée ESG

Comme l'ensemble des investisseurs, Groupama AM rencontre d'importants **défis dans l'exploitation des données ESG**, principalement en raison de la couverture incomplète des données, de l'opacité des données estimées par certains fournisseurs (hypothèses, modèles et niveaux d'incertitude), de la fraîcheur et fréquence de mise à jour hétérogènes selon les sources, ainsi que des changements de méthodologie des fournisseurs de données ESG susceptibles d'entraîner une moindre comparabilité des résultats dans le temps.

Dans la continuité des actions enclenchées en 2024, les équipes de Groupama AM sont fortement investies pour améliorer la qualité des données ESG. Ce processus s'articule en trois actions principales :

### MISE EN PLACE DE CONTRÔLES SYSTÉMATIQUES DANS LES OUTILS D'ANALYSE

Groupama AM a mis en place des **contrôles automatisés en amont de l'intégration des données dans l'outil StarQube**. Chaque valeur est examinée pour détecter les anomalies, les variations importantes sont identifiées, et les changements de périmètre sont suivis. Groupama AM vérifie et peut être amenée à corriger ou compléter les données de mauvaise qualité afin de les rendre cohérentes, avec une piste d'audit. Ces contrôles permettent à Groupama AM de disposer de données fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement.

### ANALYSE INTERNE DES ÉMETTEURS

Sur les valeurs couvertes par la Recherche, les analystes vérifient et peuvent être amenés à corriger/renseigner les données brutes des fournisseurs afin d'améliorer leur qualité.

En complément, un processus **d'initiation** (forçage) a été mis en place pour permettre d'attribuer des notes aux valeurs non suivies par les fournisseurs. Chaque émetteur ainsi initié fait l'objet d'une analyse ESG interne, validée ensuite par le Comité de Recherche.

### FOURNISSEURS DE DONNÉES

Groupama Asset Management maintient un dialogue continu avec ses fournisseurs de données ESG afin de signaler les anomalies éventuellement constatées, de lever les points d'incompréhension méthodologique et de renforcer la qualité des données utilisées dans ses dispositifs d'analyse.

Groupama AM a par ailleurs poursuivi la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières dédiées à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. En 2025, cette démarche s'est notamment traduite par la mise en œuvre du changement de fournisseur de données ESG, rendu nécessaire par l'arrêt d'activité de Moody's ESG, avec la migration vers MSCI, dans le cadre de l'adaptation de la méthodologie propriétaire de notation ESG.

**10**

# ANNEXES





# Tableau de correspondance entre les parties du rapport 2025 de Groupama AM et les thématiques réglementaires

| PARTIES DU RAPPORT                       | THÉMATIQUES RÉGLEMENTAIRES À ABORDER DANS LE RAPPORT<br>SELON L'ARTICLE L. 533-22-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER                                                                                                                                     | PAGE    |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Démarche générale                        | Informations relatives à la démarche générale de l'entité.                                                                                                                                                                                             | Page 4  |
| Moyens internes                          | Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité.                                                                                                                                                                                      | Page 18 |
| Gouvernance                              | Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.                                                                                   | Page 24 |
| Stratégie d'engagement                   | Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.                                                                                                                   | Page 28 |
| Taxonomie et combustibles fossiles       | Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles.                                                                                                                                                                         | Page 32 |
| Stratégie climat                         | Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.                                                                                                   | Page 36 |
| Stratégie biodiversité                   | Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.                                                                                                                                                    | Page 44 |
| Critères ESG dans la gestion des risques | Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.                                                                                                     | Page 53 |
| Méthodologies                            | L'entité s'assure que la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques respecte les critères méthodologiques [mentionnés dans l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier]. | Page 67 |

TABEAU 1

| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ |                                                                    | ÉLÉMENT DE MESURE                                                                       | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                                        | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs liés aux questions environnementales   |                                                                    |                                                                                         |                |                |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Émissions de gaz à effet de serre                  | 1. Émissions de GES                                                | Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>                    | 3 502 886,20   | 2 395 909,60   | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés par Groupama AM* conformément à la formule de calcul précisée à l'annexe 1 du règlement SFDR.<br><br>Le taux de couverture calculé au 31/12/2025 est de 65 %.        | <b>MESURES PRISES EN 2025</b><br><b>Alignement avec l'Accord de Paris :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Groupama AM a mis en œuvre la refonte du pilier Environnement de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, dans la continuité des travaux engagés en 2024 sur l'intégration des plans de transition des entreprises. Cette évolution vient renforcer l'analyse des risques et opportunités liés à la transition climatique, en appréciant notamment la crédibilité des objectifs climatiques des émetteurs, la cohérence de leur trajectoire de décarbonation et les moyens opérationnels mobilisés. L'analyse des plans de transition représente 70 % de la note du pilier Environnement, confirmant son rôle central dans l'analyse environnementale ;</li><li>Groupama AM contribue, sur le périmètre de la gestion assurantielle du Groupe Groupama, aux objectifs de décarbonation fixés dans le cadre de son adhésion à la NZAOA.</li></ul> <b>Intégration dans l'analyse des risques environnementaux</b><br>Groupama AM a développé une méthodologie d'analyse des risques et opportunités liés au capital naturel pour identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques environnementaux parmi les secteurs les plus carbo-intensifs (périmètre : actifs assurantiels).<br><br><b>Politique d'engagement</b><br>Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la transition vers la neutralité carbone pour les secteurs ayant un impact important sur le climat. Dans le cadre de l'adhésion du Groupe à la NZAOA, Groupama AM renforce ses engagements vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs (périmètre : portefeuilles de gestion assurantielle).<br><br><b>Intégration dans l'analyse et le score ESG</b><br>Au sein du pilier environnemental du modèle propriétaire de notation ESG, deux sous-piliers permettent d'évaluer les enjeux climatiques : la <b>performance climatique</b> , qui évalue la trajectoire de décarbonation observée des entreprises, et les <b>objectifs de réduction</b> , qui analysent l'ambition et la crédibilité des engagements climatiques fixés.<br><br><b>Qualité de la donnée ESG</b><br>Groupama AM a poursuivi la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers importants afin d'améliorer l'accès, la qualité et le périmètre de couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. Cette démarche s'est notamment traduite par la mise en œuvre du changement de fournisseur de données ESG, avec le passage de Moody's ESG à MSCI, dans le cadre de l'adaptation de la méthodologie de notation ESG propriétaire. Cette évolution vise à renforcer la robustesse, la cohérence et l'exploitabilité des données mobilisées dans les analyses ESG internes.<br><br><b>Politique de vote</b><br>La politique de vote de Groupama AM intègre l'évaluation de la politique climat des entreprises à différents niveaux : Say on climate, critères ESG portant sur la rémunération des dirigeants et réélection du président du Conseil d'Administration responsable de la stratégie des entreprises.<br><br><b>Suivi des controverses</b><br>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.<br><br><b>MESURES PRÉVUES</b><br><b>Engagement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>poursuite et recherche de nouveaux engagements individuels ou collaboratifs sur les entreprises les plus carbo-intensives du portefeuille assurantiel ;</li><li>mise en place d'une procédure de suivi des émetteurs à engager sur les portefeuilles labellisés ISR (notamment les émetteurs qui ne publient pas les PAI utilisés comme indicateurs de performance ESG).</li></ul> <b>Indicateur de durabilité des portefeuilles labellisés ISR</b><br>Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025, les portefeuilles labellisés ISR utilisent l'intensité carbone comme indicateur de performance ESG en cohérence avec les exigences du nouveau règlement du Label ISR.<br><br><b>Alignement avec l'Accord de Paris</b><br>Les travaux menés sur les plans de transition engagés en 2023 ont abouti en 2024 à une méthodologie d'évaluation qui sera intégrée dans la notation ESG des émetteurs en 2025. |
|                                                    |                                                                    | Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>                    | 505 126,10     | 523 297        |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    |                                                                    | Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>                    | 20 534 596,00  | 20 043 380     |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    |                                                                    | Émissions totales de GES                                                                | 24 536 496,10  | 22 469 648     |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    |                                                                    |                                                                                         |                |                |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    | 2. Empreinte carbone                                               | Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> par millions d'euros investis | 215,10         | 192            | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.<br><br>Le taux de couverture est de 66,5 %.<br><br>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 89,3 %.                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    |                                                                    |                                                                                         |                |                |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                         | 389,30         | 436,90         | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.<br><br>Le taux de couverture calculé sur la totalité des actifs gérés* est de 66,5 %.<br><br>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 91,2 %. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    |                                                                    |                                                                                         |                |                |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ |                                                                                | ÉLÉMENT DE MESURE                                                                                | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                                                           | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions de gaz à effet de serre                  | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %) | 5,0 %          | 4,0 %          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur la totalité des actifs gérés* au 31/12/2025 est de 64 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 89,6 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'engagement de dialogue actionnarial sur la transition vers la neutralité carbone pour les secteurs à fort impact sur le climat.</p> <p>➤ <b>Alignement avec l'Accord de Paris</b><br/>Groupama AM a mis en œuvre la refonte du pilier Environnement de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, dans la continuité des travaux engagés en 2024 sur l'intégration des plans de transition des entreprises. Cette évolution vient renforcer l'analyse des risques et opportunités liés à la transition climatique, en appréciant notamment la crédibilité des objectifs climatiques des émetteurs, la cohérence de leur trajectoire de décarbonation et les moyens opérationnels mobilisés. L'analyse des plans de transition représente 70 % de la note du pilier Environnement, confirmant son rôle central dans l'analyse environnementale.</p> <p>➤ <b>Politique d'exclusion</b><br/>Groupama AM a mis en place dès 2019 une politique d'exclusion du secteur du charbon, étendue en 2023 aux énergies fossiles non conventionnelles et fixé des seuils d'exclusions en cohérence avec une sortie progressive du charbon. Ces seuils sont revus régulièrement pour tendre vers une exposition nulle des portefeuilles. Ils ont de nouveau été durcis en 2024 sur le charbon et les EFNC.</p> <p>Une partie de l'offre durable de Groupama AM applique des seuils d'exclusion plus stricts sur le charbon et les EFNC et exclut les énergies fossiles conventionnelles (fonds labellisés ISR et fonds soumis aux orientations ESMA relatives aux noms de fonds contenant des termes liés aux critères ESG).</p> <p>Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>➤ <b>Politique de vote</b><br/>Groupama AM soutient les plans de transition soumis au vote des actionnaires dès lors qu'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● intègrent des objectifs quantitatifs précis de réduction des émissions CO<sub>2</sub> à court et long terme sur les scopes 1 et 2 a minima ;</li><li>● sont compatibles avec la trajectoire de l'Accord de Paris ou un autre objectif de neutralité carbone d'ici 2050 accompagnés d'objectifs intermédiaires (CT, MT, LT).</li></ul> <p>Le soutien aux résolutions externes d'actionnaires sur le climat se fait au cas par cas.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a poursuivi la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers importants afin d'améliorer l'accès, la qualité et le périmètre de couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. Cette démarche s'est notamment traduite par la mise en œuvre du changement de fournisseur de données ESG, avec le passage de Moody's ESG à MSCI, dans le cadre de l'adaptation de la méthodologie de notation ESG propriétaire. Cette évolution vise à renforcer la robustesse, la cohérence et l'exploitabilité des données mobilisées dans les analyses ESG internes.</p> |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).

| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ |                                                                             | ÉLÉMENT DE MESURE                                                                                                                                                                                                                                                                      | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025  | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions de gaz à effet de serre                  | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable         | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) | 32,0 %         | 28,0 %<br>2,0 % | <p>Ces indicateurs sont calculés sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture du ratio Part de la consommation d'énergie non renouvelable au 31/12/2025 est de 57 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 81 %.</p> <p>Le taux de couverture du ratio Part de la production d'énergie non renouvelable est de 9 %. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 12 %. Le ratio Part de la production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie, ce qui explique en partie le faible taux de couverture.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>Groupama AM a mis en œuvre la refonte du pilier Environnement de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, dans la continuité des travaux engagés en 2024 sur l'intégration des plans de transition des entreprises. Parmi les indicateurs intégrés ou renforcés figurent notamment l'intensité énergétique, utilisée pour apprécier la performance climatique des entreprises, ainsi que des indicateurs relatifs à la mesure des risques de transition et des risques physiques. Ces éléments contribuent à une analyse plus complète des enjeux climatiques auxquels les entreprises sont exposées, ainsi que de leur capacité à les anticiper et à les gérer.</p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la stratégie environnementale des émetteurs et notamment l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire leurs émissions de GES et l'amélioration de la transparence sur le sujet.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a poursuivi la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers importants afin d'améliorer l'accès, la qualité et le périmètre de couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. Cette démarche s'est notamment traduite par la mise en œuvre du changement de fournisseur de données ESG, avec le passage de Moody's ESG à MSCI, dans le cadre de l'adaptation de la méthodologie de notation ESG propriétaire. Cette évolution vise à renforcer la robustesse, la cohérence et l'exploitabilité des données mobilisées dans les analyses ESG internes.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p>                                            |
|                                                    | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique                                                                                                                             | 12,3           | 10,0            | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 19 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 28 %.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>Groupama AM a mis en œuvre la refonte du pilier Environnement de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, dans la continuité des travaux engagés en 2024 sur l'intégration des plans de transition des entreprises. Parmi les indicateurs intégrés ou renforcés figurent notamment l'intensité énergétique, utilisée pour apprécier la performance climatique des entreprises à fort impact climatique, qui contribue à une analyse plus complète des enjeux climatiques auxquels les entreprises sont exposées, ainsi que de leur capacité à les anticiper et à les gérer.</p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la stratégie environnementale des émetteurs et notamment l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire leurs émissions de GES et l'amélioration de la transparence sur le sujet.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a poursuivi la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers importants afin d'améliorer l'accès, la qualité et le périmètre de couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. Cette démarche s'est notamment traduite par la mise en œuvre du changement de fournisseur de données ESG, avec le passage de Moody's ESG à MSCI, dans le cadre de l'adaptation de la méthodologie de notation ESG propriétaire. Cette évolution vise à renforcer la robustesse, la cohérence et l'exploitabilité des données mobilisées dans les analyses ESG internes.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ |                                                                                                  | ÉLÉMENT DE MESURE                                                                                                                                                                                                                                           | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                               | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodiversité                                       | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %) | 1,1 %          | 1,0 %          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 64 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 89 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'engagement et de dialogue actionnarial. À la suite de la signature de la déclaration contre la perte en biodiversité (SPRING) des PRI en 2023, Groupama AM codirige un engagement collaboratif auprès d'une société de distribution française. L'objectif est d'adresser l'entreprise notamment sur sa chaîne d'approvisionnement et ses impacts sur la biodiversité.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Groupama AM mesure les impacts sur la biodiversité de tous les investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises et utilise pour se faire l'indicateur d'Empreinte Biodiversité (Corporate Biodiversity Footprint). Cet indicateur est intégré dans le sous-pilier Capital naturel du pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>➤ <b>Mesure des dépendances des investissements à la biodiversité</b><br/>Groupama AM mesure l'exposition sectorielle de ses investissements et identifie les dépendances fortes et très fortes des activités économiques de son portefeuille aux ressources naturelles en utilisant la base ENCORE.</p> <p><b>MESURES PRÉVUES EN 2026</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Dans le cadre de l'initiative SPRING des PRI, Groupama AM codirige un engagement auprès d'une grande entreprise française en accord avec les axes de sa stratégie Biodiversité. L'engagement doit se poursuivre en 2026 afin de définir et de formaliser les premières cibles d'engagement.</p> |
| Eau                                                | 8. Rejets dans l'eau                                                                             | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                                        | 0,07           | 1,0            | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 31 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 45 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Le sous-pilier Capital naturel du pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire intègre un score eau.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Déchets                                            | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs                                          | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                          | 9,15           | 9,48           | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 64 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 89 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Le sous-pilier Capital naturel du pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire intègre la gestion des déchets.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).

| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                 | ÉLÉMENT DE MESURE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                               | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                |                |                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Les questions sociales et de personnel                                                                                                              | 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                                                      | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)                                                                                                                             | 0,7 %          | 2,0 %          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 65 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 90 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'engagement sur le dialogue social, le climat interne, la formation, les conditions de travail et la protection des salariés.</p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a poursuivi la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers importants afin d'améliorer l'accès, la qualité et le périmètre de couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. Cette démarche s'est notamment traduite par la mise en œuvre du changement de fournisseur de données ESG, avec le passage de Moody's ESG à MSCI, dans le cadre de l'adaptation de la méthodologie de notation ESG propriétaire. Cette évolution vise à renforcer la robustesse, la cohérence et l'exploitabilité des données mobilisées dans les analyses ESG.</p>   |
|                                                                                                                                                     | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %) | 0,4 %          | 0,0 %          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 64 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 89 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'e'engagement sur le dialogue social, le climat interne, la formation, les conditions du travail et la protection des salariés.</p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a poursuivi la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers importants afin d'améliorer l'accès, la qualité et le périmètre de couverture des données ESG utilisées dans sa méthodologie propriétaire. Cette démarche s'est notamment traduite par la mise en œuvre du changement de fournisseur de données ESG, avec le passage de Moody's ESG à MSCI, dans le cadre de l'adaptation de la méthodologie de notation ESG propriétaire. Cette évolution vise à renforcer la robustesse, la cohérence et l'exploitabilité des données mobilisées dans les analyses ESG.</p> |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ |                                                                                                                              | ÉLÉMENT DE MESURE                                                                                                             | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les questions sociales et de personnel             | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                 | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 8,5 %          | 11,0 %         | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 54 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 75 %.</p>                                                                                                                                    | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p><b>Engagement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>thème d'engagement sur la féminisation des instances dirigeantes (Club 30 % Diversité);</li><li>mise en place d'une procédure de suivi des émetteurs à engager sur les portefeuilles labellisés ISR dans le cadre des exigences du Label ISR (notamment émetteurs qui ne publient pas leur PAI 13 de performance des fonds labellisés).</li></ul> <p>➤ <b>Vote</b></p> <p>Présence de critères liés à la diversité homme/femme au sein de la politique de vote.</p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b></p> <p>Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 24,3 %         | 25,0 %         | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 66 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 91 %.</p>                                                                                                                                    | <p>➤ <b>Suivi des controverses</b></p> <p>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b></p> <p>Groupama AM a continué, en 2025, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p> <p>➤ <b>Indicateur de durabilité des portefeuilles labellisés ISR</b></p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les portefeuilles labellisés ISR utilisent le PAI 13 comme indicateur de performance ESG en cohérence avec les exigences du nouveau règlement du Label ISR.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                    | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)  | 0,0 %          | 0,0 %          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 98 %.</p> <p>L'identification des sociétés impliquées dans les armes controversées est réalisée en interne, le résultat nul de l'indicateur est conforme à notre politique d'exclusion sur les armes controversées.</p> | <p>➤ <b>Politique d'exclusion</b></p> <p>Sont concernées les activités de production, stockage, distribution et commercialisation, sur un périmètre constitué des armes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>bombes à sous munition (BASM) telles que définies par le Traité d'Oslo de 2008;</li><li>mines antipersonnel (MAP) telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997;</li><li>des armes à l'uranium appauvri bannies par certaines législations nationales (loi Mahoux de 2006/Belgique);</li><li>armes chimiques telles que définies par la Convention sur l'Interdiction des armes chimiques (Paris, 1993);</li><li>armes biologiques telles que définies par la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1972);</li><li>armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc (Protocole III de la Convention de Genève sur certaines armes classiques (CCAC), adopté en 1980);</li><li>armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération de 1968.</li></ul> <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Qualité des données ESG</b></p> <p>Les travaux et analyses réalisés dans le cadre de la sélection de nouveaux fournisseurs de données ont confirmé le choix initial d'un prestataire spécialisé sur le sujet complété d'une recherche interne plutôt qu'un fournisseur généraliste.</p> |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).

| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ                                          |                                                                         | ÉLÉMENT DE MESURE                                                                                                                                                                                                                                              | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                |                |                |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Environnement                                                                               | 15. Intensité de GES                                                    | Intensité de GES des pays d'investissement en tonne d'équivalent CO <sub>2</sub> par millions d'euros de produit intérieur brut                                                                                                                                | 28,5           | 79,0           | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 28 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 86 %.</p>  | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'engagement sur la transition climatique et sur les enjeux de finance durable.</p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a continué, en 2025, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (MSCI).</p> |
| Social                                                                                      | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)      | 0,0 %          | 0,1 %          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 25 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 79 %.</p>  | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème d'engagement sur la transition climatique et sur les enjeux de finance durable.</p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a continué, en 2025, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p>                                                                                               |
|                                                                                             |                                                                         | Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en nombre) | 5,0            | 4,0            | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 26 %.</p> <p>Le taux de couverture calculés sur les actifs éligibles est de 79 %.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



TABLEAU 2

| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ            | ÉLÉMENT DE MESURE                    |                                                                                                                                                | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                                                                                                   | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés |                                      |                                                                                                                                                |                |                |                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Eau, déchets et autres matières                               | 6. Utilisation et recyclage de l'eau | Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires | 89,3           | 136,9          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 50,6 %.</p> <p>Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 70,8 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a continué, en 2025, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p> |

TABLEAU 3

| INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ            | ÉLÉMENT DE MESURE   |                                                                    | INCIDENCE 2024 | INCIDENCE 2025 | EXPLICATION                                                                                                                      | MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés |                     |                                                                    |                |                |                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Questions sociales et de personnel                            | 2. Taux d'accidents | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée | 1,5            | 1,9**          | <p>Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés*.</p> <p>Le taux de couverture au 31/12/2025 est de 95,2 %.</p> | <p><b>MESURES PRISES EN 2025</b></p> <p>➤ <b>Engagement</b><br/>Thème de la sécurité au travail et de la santé des employés, de ceux des prestataires et des fournisseurs.</p> <p>➤ <b>Intégration dans le score ESG</b><br/>Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire.</p> <p>➤ <b>Suivi des controverses</b><br/>Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>➤ <b>Qualité de la donnée ESG</b><br/>Groupama AM a continué, en 2025, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p> |

\* Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).

\*\* Calcul établi sur la base des positions au 31/12/2025 et des valorisations au 01/04/2026.





**11**

# GLOSSAIRE



### › Accord de Paris

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2 °C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

### › Do No Significant Harm – DNSH

Principe provenant des règlements SFDR et Taxonomie, impliquant de ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux ou sociaux lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie ou lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un objectif d'investissement durable au titre de SFDR.

### › ESG

Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui sont utilisés par la communauté financière pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

### › Les critères environnementaux

Ils concernent l'analyse des impacts des activités des entreprises en matière d'émissions carbone, de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau...

### › Les critères sociaux

Ils regroupent l'analyse du capital humain de l'entreprise – compétences, formations, culture d'entreprise... – et l'analyse des impacts sociétaux, c'est-à-dire sur les différentes parties prenantes de l'entreprise que sont les clients, fournisseurs, société civile.

### › Les critères de gouvernance

La gouvernance est l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

### › Indicateur d'alignement avec une trajectoire climatique

Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, Groupama AM s'appuie également sur un indicateur d'alignement avec une trajectoire climatique, qui lui fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel scénario.

L'indicateur d'alignement fourni par Iceberg Data Lab repose sur l'approche SB2A (« Science based 2 °C Alignment »). Cette méthodologie est constituée de 4 étapes traduisant la différence entre la trajectoire d'une entreprise et sa trajectoire de référence de 2 °C en une température conforme à la science du climat. L'approche SB2A se base sur les scénarios 2 °C de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et sur les méthodologies SBT (Science based targets) et ACT (Assessing low Carbon Transition). Cette dernière est une méthode portée conjointement par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et le CDP (Carbon Disclosure Project) permettant d'évaluer les stratégies Climat des entreprises et leur alignement par rapport aux trajectoires de décarbonation sectorielles.

- **1<sup>re</sup> étape** : évaluation de la performance carbone de l'entreprise en se basant sur l'intensité carbone physique en tCO<sub>2</sub>eq/unité de mesure de l'activité (spécifique à chaque secteur) et sur le mix produits/services (en prenant en compte l'année actuelle, la performance historique et les prévisions).
- **2<sup>e</sup> étape** : choix du scénario 2 °C de référence auquel comparer la performance carbone de l'entreprise : il existe des scénarios d'intensité par secteur et zone géographique.
- **3<sup>e</sup> étape** : comparaison de la performance carbone de l'entreprise avec la trajectoire 2 °C théorique de celle-ci. La méthodologie SB2A calcule le dépassement/sous-dépassement cumulé de 2010 à 2050 des émissions de carbone par rapport à la trajectoire de température que la société devrait suivre pour converger d'ici 2050 (par rapport à la moyenne du secteur).
- **4<sup>e</sup> étape** : conversion en température (°C) : le ratio de carbone excédentaire est converti en une température de réchauffement planétaire équivalente en utilisant des algorithmes basés sur la climatologie. Concrètement, une entreprise dont le budget carbone est égal à la référence de 2 °C aurait une température de réchauffement climatique équivalente de 2 °C, tandis que les entreprises ayant un budget carbone inférieur et supérieur auraient respectivement des températures inférieures et supérieures à 2 °C.

### › ESRS

Les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont les normes européennes de reporting de durabilité définies dans le cadre de la directive CSRD. Elles fixent les exigences de publication relatives aux informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), afin d'assurer la comparabilité, la transparence et la fiabilité des informations de durabilité publiées par les entreprises.

### › Intensité carbone

Addition des émissions des scopes 1, 2 et 3 (amont), normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.

- **Scope 1 (bilan carbone)** : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.
- **Scope 2 (bilan carbone)** : émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.
- **Scope 3 (bilan carbone)** : autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

### › Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

### › Obligations durables

Les obligations durables (« sustainable bonds ») sont des émissions obligataires que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité précise, qui aura un fort bénéfice environnemental et social. Ces obligations incluent notamment les obligations vertes (« green bonds ») et les obligations sociales (« social bonds »).

### › Part verte

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie ou une activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0 %, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la définition des activités alignées de la Taxonomie verte européenne.

### › Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'Homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux.

Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

### › Règlement SFDR

Règlement européen sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et d'expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Ce règlement classe les fonds en 3 catégories : les **fonds « Article 6 »**, sans objectif particulier en matière de durabilité, les **fonds « Article 8 »**, mettant en avant des caractéristiques ESG (leur empreinte carbone, par exemple) sans que ce soit nécessairement leur point de préoccupation central et, enfin, les **fonds « Article 9 »** ayant au moins un véritable objectif durable (cela peut être par exemple d'investir dans un portefeuille compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation du réchauffement climatique).

### › Responsabilité Sociale des Entreprises – RSE

La RSE est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales, économiques et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec

les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE correspond à la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

### › Risque de durabilité

Événement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Également appelé matérialité financière, il s'agit par exemple des impacts financiers à la suite d'un accident industriel, à des d'accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.

### › Taxonomie verte européenne

Le règlement européen Taxonomie a pour objectif d'établir un outil de classification destiné à aider les investisseurs et les entreprises à orienter les capitaux vers des activités économiques respectueuses de l'environnement. Une activité économique sera considérée durable sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie si elle respecte un des six objectifs environnementaux définis, sans causer de préjudice significatif aux cinq autres et en respectant des garanties sociales minimales.



## INFOS

### AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Tout investissement comporte des risques. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit est interdite.

Groupama Asset Management ne sera pas responsable de l'utilisation du document par un tiers sans son autorisation préalable écrite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que Groupama AM considère fiables, mais sans pouvoir garantir qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce document a été établi sur la base de projections, estimations, et hypothèses qui comportent une part

de jugement subjectif. Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM.

Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses succursales sont à votre disposition afin de vous permettre de bénéficier d'un service personnalisé.

**Édité par Groupama Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF  
sous le numéro GP 93-02 Siège social : 25, rue de la ville l'Évêque – 75008 Paris**

**Site web :** [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)

**Crédits photos :** Shutterstock, Adobe Stock, Pexels, Flaticon

Mirela Agache : B. Blaise



